

Comment on parle
en
FRANÇAIS

Par Ph. MARTINON



Librairie Larousse, Paris

COMMENT ON PARLE
EN FRANÇAIS

DIX-HUITIÈME MILLE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Comment on prononce le français, traité complet de prononciation pratique. Un volume, format 12×18,5.

Dictionnaire méthodique et pratique des rimes françaises, précédé d'un traité de versification. Un volume de xvi-288 pages, format 10,5×16,5.

LIBRAIRIE LAROUSSE
13-17, rue Montparnasse, Paris (6^e)

PH. MARTINON

DOCTEUR ÈS LETTRES

COMMENT ON PARLE EN FRANÇAIS

La langue parlée correcte
comparée avec la langue
littéraire et la langue
familiale



Philippe

LIBRAIRIE LAROUSSE
13-17, rue Montparnasse. PARIS

*Dezo
428.*

TOUS DROITS DE REPRODUCTION,
DE TRADUCTION, D'ADAPTATION ET D'EXÉCUTION
RÉSERVÉS POUR TOUS PAYS.

Copyright 1927, by the Librairie Larousse, Paris.

PRÉFACE

Le succès qu'a obtenu, surtout à l'étranger, un livre publié sous le titre Comment on prononce le français, a encouragé l'auteur à lui donner un pendant sous un titre analogue : Comment on parle en français. Je dis comment on parle, car enfin on ne parle pas tout à fait comme on écrit, pas plus qu'on ne peut écrire tout à fait comme on parle, et la formule vous parlez comme un livre n'est un compliment que dans la bouche des ignorants. Il y a donc lieu de distinguer, ce que ne font pas les grammaires, entre les choses qui peuvent être dites et qu'on ne saurait écrire, et celles qu'on écrit fort bien et qu'on ne dit guère. Non qu'il y ait divorce entre la langue écrite et la langue parlée : nous n'en sommes pas là fort heureusement, et, quoique Renan s'évertuât presque à parler incorrectement, il y a lieu d'empêcher plutôt les différences de trop s'accroître. Suivant une heureuse formule d'un de mes amis, nous devons tâcher de parler un peu mieux que n'écrivent ceux qui écrivent mal, et de ne pas écrire plus mal qu'on ne parle ceux qui parlent bien. Et il ajoutait que si l'on devait aboutir à la distinction absolue de la langue parlée et de la langue littéraire, ce serait à bref délai la décomposition de l'une et la mort de l'autre. Il en résulte que la plupart des observations qu'on trouvera dans ce livre sont faites indifféremment pour l'une et l'autre. Peut-être même trouvera-t-on plus d'une fois que certaines distinctions minutieuses ne peuvent guère convenir qu'à la langue écrite, la langue parlée n'ayant pas le temps d'entrer dans ce détail ;

mais je pense qu'il vaut toujours mieux, si on le peut, prendre de bonnes habitudes, et quand on les prend en écrivant on les conserve en parlant ; et puis, on ne parle pas seulement en conversation familière, mais aussi en public, et en tout cas dans beaucoup de circonstances d'où la familiarité est exclue, outre qu'on n'est jamais obligé de parler exclusivement une langue familière. Quoi qu'il en soit, on a eu surtout en vue la langue parlée, mais on a distingué avec soin ce qui est purement familier, comme on a rejeté en note ce qui est purement littéraire (1).

Reste à savoir ce qu'il faut appeler langue parlée. Sur ce point, la méthode suivie à propos de la prononciation est une garantie pour celle qui est suivie à propos de la langue : pas plus pour l'une que pour l'autre, il ne peut être question de légiférer, comme l'ont fait si longtemps les grammairiens. Aujourd'hui, on ne raisonne plus dans l'abstrait, on n'étend plus la syntaxe sur le lit de Procuste de la théorie ; on constate plus modestement ce qui est. Et, en effet, la question qu'on doit se poser n'est pas que doit-on dire ? mais que dit-on ? Autrement dit, en matière de langue comme en matière de prononciation, l'usage est souverain maître : les meilleurs grammairiens, à commencer par Vaugelas, n'ont jamais eu d'autre critérium. Mais il y a usage et usage, et c'est naturellement le bon usage qu'il s'agit de déterminer : hic jacet lepus. Pour Vaugelas, la question était plus simple que pour nous : le bon usage, c'était l'usage de la cour, ce qui se conçoit, car la cour était un monde sur lequel la ville se réglait, et, par contre-coup, la province, l'une et l'autre dans leurs meilleurs éléments. Nous n'en

1. Ce sont des formes de langage très élégantes, mais plus classiques que modernes, et que la littérature se plaît parfois à conserver, quoique l'usage courant les ait abandonnées depuis plus ou moins longtemps. Il n'est d'ailleurs pas question ici de l'art d'écrire, qui est un don, comme tous les arts, et qui ne saurait être enseigné, même par le petit nombre de ceux qui le possèdent ; il s'agit seulement de la correction du style.

sommes plus là. Pourtant, pas plus que Vaugelas, nous ne pouvons descendre à la langue du peuple : si la prononciation populaire elle-même est sujette à discussion, que sera-ce du parler populaire ? Malheureusement, le parler populaire a terriblement envahi les classes dites bourgeoises (1).

Il est assez probable que jamais en France on n'a aussi mal parlé qu'aujourd'hui ; on parle le français, mais quant à parler français, c'est autre chose ; si bien que les limites entre lesquelles on peut se mouvoir, pour établir ce qu'on croit être le bon usage, sont infiniment plus restreintes que lorsqu'il est question de prononciation : une infinité de gens prononcent le français à peu près suivant le meilleur usage, à part quelques négligences, et le parlent fort mal en toutes circonstances, ayant le tort d'estimer, avec Martine, que quand on se fait entendre, on parle toujours bien.

Ce n'est donc plus la majorité qui décide ici, c'est nécessairement une minorité. Comme nous l'avons dit pour la prononciation, toute façon de parler qui était mauvaise peut devenir bonne si l'usage l'adopte, à condition que cet usage soit celui de la minorité dont nous parlons ; et cette minorité est faite des gens suffisamment instruits, qui ont étudié leur langue et la connaissent à peu près, et qui la parlent naturellement, sans négligence comme sans recherche.

On pourrait croire que le journalisme doit fournir un excellent modèle de langue parlée, la rapidité nécessaire de la rédaction lui interdisant la recherche, et l'étendue du public auquel il s'adresse l'obligeant à s'en tenir aux formes de langage les plus courantes. C'est une opinion qui peut être juste en général, mais

1. A côté du parler populaire, il y a aussi le parler commercial, qui abuse de l'ellipse et se rapproche volontiers du style télégraphique, c'est-à-dire du petit nègre ; or, on peut bien lui emprunter dans la langue parlée un certain nombre d'expressions abrégées, le 15 courant, d'ici fin mai, une étoffe tout laine, comme suit, etc., mais cela ne doit pas sortir de la langue parlée, et là même il y a des limites qu'on devrait s'imposer.

à laquelle il faut apporter bien des restrictions. Le journalisme d'aujourd'hui est devenu, en grande partie, du reportage, et l'on conçoit tout ce que ce mot implique de hâte fébrile, inconciliable avec le souci d'écrire correctement. Beaucoup de journalistes, voire parfois des académiciens, écrivent, si l'on peut dire, encore plus vite qu'on ne parle, et ne sauraient donc fournir de fort bons modèles. De plus, le journalisme est un monde fort mêlé : on y entre comme dans un moulin, avec un bagage fort réduit d'instruction primaire, car il n'y a point d'examens à passer, et il y a beaucoup de journalistes qui évidemment ne savent pas le français. Cela se conçoit : ils ne l'ont point appris, et le nombre n'est jamais grand de ceux chez qui l'instinct et le don naturel peuvent suppléer au défaut d'instruction. Le pis, c'est que ce sont précisément ceux-là qui, parlant fort mal, se croient tenus d'écrire avec plus d'élégance qu'on ne parle, et s'abandonnent à des recherches malheureuses (1). Le journal n'est donc pas un guide bien sûr, tant s'en faut, et je ne sais si le roman et le théâtre ne vaudraient pas mieux, encore qu'il y ait beaucoup à dire (2).

Il va sans dire que ce livre n'est pas une grammaire scolaire. Il s'adresse uniquement à ceux qui savent déjà suffisamment ce que c'est que de parler français,

1. Par exemple, ils ont entendu dire ou constaté que l'inversion du verbe et du sujet était dans certains cas fort élégante, et ils la font à tort et à travers : si étourdi qu'il soit leur paraît banal et devient sous leur plume aussi étourdi soit-il, à moins qu'ils ne préfèrent pour si étourdi qu'il soit, où se mélangent élégamment des syntaxes différentes : ils ne disent pas s'il était venu plus tôt, mais fût-il venu plus tôt, qui est très français, mais dans un autre sens ! Ils ne reconnaissent même pas dans fût-il un grand homme un conditionnel, parfaitement placé à côté d'un présent ou d'un futur, et ils écrivent soit-il un grand homme. De même la locution rien moins leur paraît séduisante, et ils ne manquent pas de la prendre, d'après les apparences, dans le sens de pas moins, qui est exactement le contraire du vrai sens. Ils diront il a montré la plus invraisemblable des prudences, comme s'il y avait plusieurs prudences.

2. Trop de gens sont portés à croire que, parce qu'une expression se rencontre chez plusieurs écrivains contemporains, elle est par cela

même s'ils ne s'en tirent pas toujours très bien. Pourtant quelques lecteurs trouveront peut-être qu'on y entre parfois en des détails un peu élémentaires : que les lecteurs français m'excusent si je suis obligé de songer aux étrangers autant qu'à eux. Et quand je dis autant, c'est peut-être plus qu'il faudrait dire, car si la plupart des Français estiment qu'ils prononcent leur langue très correctement, la plupart aussi sont convaincus qu'ils la parlent très suffisamment, et ceux qui la parlent le plus mal sont sans doute les moins disposés à essayer de la parler mieux : ils ont appris autrefois la grammaire sur les bancs de l'école, et ils en ont gardé un souvenir assez peu agréable pour estimer qu'il n'y a vraiment pas lieu de recommencer. Les journalistes dont je parlais tout à l'heure seront sans doute les derniers à consulter ce livre : l'usage leur suffit, et l'usage pourrait, en effet, leur suffire s'ils en tiraient meilleur parti. Les étrangers ne sont pas dans le même cas : ils savent très bien qu'ils ne parlent pas parfaitement, et ils ont souvent le désir très vif de parler mieux. Or, ils ne trouvent pas dans leurs grammaires tous les renseignements qu'il faudrait, ou même ils en trouvent dont ils se passeraient bien, et d'autre part l'usage n'est pas toujours là pour suppléer à l'insuffisance de leurs livres.

C'est qu'en effet nos grammaires dites complètes laissent fort à désirer. Sans doute elles ne peuvent pas tout dire : personne ne peut tout dire ni tout pré-

seul autorisée ; mais ils ne font pas le compte de ceux qui la réprouvent et ne l'emploient pas, et qui sans doute sont les meilleurs. On peut d'ailleurs avoir beaucoup de talent et ne pas savoir très bien la grammaire ou commettre de graves incorrections, même à l'Académie. Nous avons des Académiciens qui écrivent sans sourciller pour de (pourquoi pas pour de rire ?) ou mille francs chaque ; en voici un qui n'est pas de ceux qui écrivent le plus mal, et chez qui on trouve des phrases comme celles-ci : également propre à enseigner les... que les..., faire penser un homme à quelque chose, être décidé de faire une chose, aimer à voir clair en soi-même et les sentiments nets, elle ne vous laissera pas disparaître sans s'inquiéter d'où vous êtes. Rien de tout cela n'est français.

voir ; mais elles sont parfois pires par ce qu'elles disent que par ce qu'elles omettent. D'abord, elles ne distinguent pas la langue purement littéraire, et même classique, de la vraie langue usuelle (1). D'autre part, comme elles se répètent les unes les autres, de génération en génération, il serait aisé de trouver jusque dans des grammaires récentes des traces nombreuses de l'enseignement des d'Olivet et des Beauzée, sur des points où cet enseignement, qui fut excellent, est manifestement suranné, par suite de l'évolution de la langue (2). Elles continuent même à se transmettre des distinctions purement théoriques, imaginées par des grammairiens méticuleux, et que sans doute l'usage a toujours ignorées (3). En 1901, parut un arrêté ministériel relatif à la simplification de la syntaxe. Cet arrêté, comme toute chose au monde, peut laisser à désirer sur quelques points, mais il avait un but louable, qui était de faire éliminer des grammaires élémentaires beaucoup de règles sans importance réelle, dont l'enseignement prenait beaucoup de temps, et dont la méconnaissance n'impliquait pas du tout l'ignorance réelle du français. Il fut donc interdit aux

1. Pour n'en donner qu'un exemple, à en croire la plupart des grammaires, on pourrait dire indifféremment prends ton chapeau et va-t'en, ou prends ton chapeau et t'en va : cela n'a sans doute guère d'inconvénient pour les Français, mais pour les étrangers ?

2. Je me rappelle avoir vu un jour un honnête homme, très suffisamment instruit, et désireux de parler correctement, faire un effort de mémoire pour se rappeler la règle concernant le peu de, qu'il avait apprise autrefois dans sa grammaire : la nécessité où il était de faire cet effort n'était-elle pas la condamnation de la règle ? Il n'avait qu'à parler naturellement, et comme tout le monde parle en pareil cas, et si la règle était violée, c'est donc que la règle ne valait rien, n'étant pas conforme à l'usage, qui est le seul maître en fait de langue. On en peut dire autant de bien d'autres règles concernant l'accord du participe passé.

3. Beaucoup de gens sont portés à croire aussi qu'une façon est bonne, parce qu'elle se trouve chez de grands écrivains : ils oublient trop aisément qu'une expression peut avoir été excellente autrefois et être complètement sortie de l'usage ; sans compter que les Racine et les Bossuet ont pu se tromper, comme les autres : il n'y a pas de sacrilège à le constater.

correcteurs de compter désormais dans les examens certaines fautes d'orthographe auxquelles on avait eu le tort jusque-là d'attacher la même importance qu'aux fautes véritablement graves. Car, sous le nom de syntaxe, c'était d'orthographe surtout qu'il était question, c'est-à-dire en somme d'une chose assez conventionnelle, où la langue elle-même n'est guère intéressée. Qu'ont fait les grammairiens ? Elles ont simplement maintenu l'objet des règles anciennes, en enseignant que les règles n'existaient plus, et que l'orthographe incorrecte, que l'arrêté ministériel voulait simplement qu'on tolérât, était aussi correcte que l'autre, comme si une tolérance pouvait rendre correct ce qui ne l'est pas (1). Quant à ce qui concerne réellement la langue, l'arrêté ministériel était fort discret, et même trop discret, et partout où il n'a rien dit, les grammairiens ont conservé précieusement des distinctions arbitraires, que l'usage ne connaît pas.

Ai-je besoin de dire que, dans ce livre, il est question de langue et non d'orthographe ? Ou, si l'on préfère, il n'y est question d'orthographe que dans la mesure où la langue elle-même y est intéressée. On notera d'ailleurs qu'un choix rationnel d'exemples où le changement de genre ou de nombre intéresse la langue elle-même, c'est-à-dire l'oreille, et non pas seulement le papier, suffit parfois à faire disparaître de prétendus problèmes d'orthographe, dont la solution ne devrait présenter aucune difficulté (2). C'est donc en matière de langue qu'on présente ici un complément nécessaire aux grammairiens courants. On n'a pas, bien entendu, la prétention d'être complet, pour l'excellente raison

1. C'est ainsi que les grammairiens enseignent qu'on peut écrire indifféremment excepté sa mère ou exceptée sa mère, ce qui est notoirement faux, car enfin il y a un usage, qui n'est pas douteux.

2. Les grammairiens se demandent s'il faut écrire ils ont pris leur chapeau ou leurs chapeaux, et parfois ils admettent les deux, ce qui n'a d'ailleurs aucune importance ; mais s'ils faisaient intervenir votre et vos, que la langue parlée distingue spontanément et sans hésitation, ils s'apercevraient que la difficulté n'existe pas, et qu'il

qu'il est impossible de l'être, tant les phénomènes sont variés et complexes. On ne se doute pas de l'extraordinaire diversité des cas qui se présentent dans l'agencement des mots, de la multitude prodigieuse de distinctions qu'on fait en parlant, et cela spontanément, sans effort, simplement en suivant l'usage. Mais, dira-t-on, si ces distinctions se font spontanément, quel intérêt y a-t-il à les constater ? Je pourrais répondre qu'il y a toujours un intérêt spéculatif. Mais j'ai mieux à dire : si spontanées que soient ces distinctions, il arrive qu'elles échappent, et l'on trouve jusque dans les meilleurs écrivains d'étranges inadvertances. Même si l'expression qui leur est venue d'abord leur a semblé singulière, comme ils n'en ont pas vu le défaut, ils ont passé outre ; et comme la même erreur peut être commise par beaucoup d'autres, il est bon de montrer pourquoi et comment c'est une erreur. Un très grand nombre des observations qu'on trouvera ici m'ont été suggérées par des erreurs de ce genre, que j'ai constatées dans mes lectures, qui peuvent évidemment être commises, puisqu'elles l'ont été, et contre lesquelles il est utile de mettre en garde même les Français, à plus forte raison les étrangers. Mais encore une fois, on ne dira jamais qu'une infime partie de ce qu'il y aurait à dire s'il fallait rendre compte de l'infinie variété de problèmes qu'on résout quand on parle une langue aussi complexe et aussi délicate que le français.

n'y a qu'une orthographe qui soit logique. Par ce procédé, qui s'impose avec évidence, ils s'épargneraient bien des solutions fausses et des distinctions mal fondées, notamment pour l'accord du participe passé précédé du partitif en : voir la seconde observation sur l'accord du participe passé. Il y a bien d'autres difficultés qui s'évanouissent ainsi par le seul rapprochement de phrases analogues, notamment celle qui concerne l'usage de rien moins : voir l'article sur les adverbes de quantité.

COMMENT ON PARLE EN FRANÇAIS

LE NOM

I. — Observations sur le genre et le nombre.

*Les noms à forme unique
pour les personnes ou pour les animaux.*

Il y a beaucoup de noms qui, formés à l'origine pour désigner des hommes, ont naturellement pris le genre masculin, et que cependant on a dû occasionnellement employer pour des femmes, ce qui n'a pas laissé d'être parfois embarrassant.

Les noms masculins à finale féminine, comme *propriétaire, locataire ou concierge, camarade ou complice, élève, garde ou aide* ont pu aisément devenir féminins, grâce à cette finale, et au grand nombre de femmes à qui il convient (1). Encore un nom tel que *juge* est-il nécessairement resté masculin, malgré sa finale, car il ne peut guère désigner une femme que par métaphore ; on dit donc à une femme : *Vous serez mon juge*, comme on lui dit : *Vous êtes un ange*, et non *une ange*. On peut même dire à une femme *vous êtes mon maître*, comme on dit à un homme *vous êtes ma caution ou sa dupe*, ou comme on

1. Il n'est pas question ici du genre que *garde* ou *aide* peuvent avoir comme noms abstraits, et qui a précédé le masculin : cf. *la manœuvre* et *un manœuvre*. Ajoutons qu'on disait autrefois *une garde française, les gardes françaises*, pour les soldats de la garde française ; on dit aujourd'hui *les gardes républicains*.

dit *la passion est le plus dangereux des conseillers, quoiqu'on dise la passion est mauvaise conseillère.*

D'autre part le suffixe *esse* a été utilisé pour former un certain nombre de féminins : c'est ce qui est arrivé pour *comte* et *prince*, et même *pape* (comme pour *duc*), et de même pour *chanoine*, *druide* et *prophète*, pour *diable*, *drôle* et *ogre*, pour *mulâtre* et *nègre*, pour *maître*, *traître* et *pauvre* (1).

Poète a aussi donné *poétesse*, emprunté aux Italiens ; mais le mot n'a jamais été fort usité, et, sans avoir précisément un sens péjoratif, n'a jamais eu du moins un sens très relevé, et semble rester un peu familier. Si bien qu'une femme est toujours *un poète*, à moins qu'on ne dise, en prenant le mot adjectivement, *une femme poète*, comme *une femme peintre*, car *peintresse* ne se dit guère qu'en plaisantant ; et ceci tient sans doute à ce que les femmes n'ont pas été souvent de grands poètes ni de grands peintres. Le nombre des femmes poètes s'est accru de nos jours, mais ce ne serait toujours pas un compliment très marqué que de dire d'une femme que c'est *une de nos meilleures poétesse*s ; si on veut vraiment l'honorer, on dira que c'est *un de nos meilleurs poètes*, comme on dit *un de nos meilleurs peintres*, ce qui implique comparaison avec les hommes (2).

Si le nom masculin a une finale masculine, il reste généralement masculin dans tous les cas, pour peu que le féminin soit difficile à former. Si une femme ne peut être qu'*un juge*, ou *un poète*, à plus forte raison ne peut-elle être qu'*un témoin* ou *un tyran* ou *un officier d'académie* (3). On dit de même d'une

1. Auxquels on peut joindre *doge*, *pair* et *diacre*, *centaure* et *satyre*, *sauvage* et même *Suisse*, sans compter *âne* et *tigre*, etc.

2. C'est ainsi que Racine a pu dire :

La mort est le seul dieu que j'osais implorer ;

peut-être pensait-il au grec ; en tout cas, *la seule déesse* eût été un contresens.

3. On dit cependant *une enfant*, quand on désigne expressément une petite fille.

femme : *c'est un excellent professeur, c'est le professeur de mon fils, c'est un écrivain, ou même un orateur remarquable, un auteur distingué, car auteoresse, qui a été essayé, ne s'emploie pas, malgré l'anglais authoress. On dit par suite une femme professeur, une femme auteur, etc. (1).*

De même une femme est *docteur ès sciences ou docteur en médecine*. Il y a bien *doctoresse*, qui a mieux réussi qu'*auteoresse*, mais, outre que *doctoresse* remplace uniquement *docteur en médecine*, il reste populaire et familier, et ne figure pas plus sur les cartes de visite que sur les papiers officiels (2).

Le féminin d'*avocat* est plus facile à former et a plus de chances de réussir que celui de *docteur*, parce que *avocat* n'est pas proprement un titre officiel; mais *avocate* reste encore familier, comme *doctoresse*. En revanche, *candidate* s'est imposé, à cause du grand nombre de femmes qui se présentent à des examens et à des concours; toutefois, dans la plupart des cas, c'est le mot *aspirantes* qui est le terme correct (3).

Un phénomène plus curieux est celui de mots à finale masculine désignant exclusivement des femmes : c'est le cas de *laideron* et *souillon*. Aussi le genre de ces deux mots a-t-il longtemps flotté, à cause de la

1. D'autres noms en *teur* n'ont pas davantage de féminin, comme *amateur, constructeur, imposteur, littérateur, sculpteur, etc.*, sans parler des adjectifs. *Monitrice* et *inspectrice* ont réussi à s'imposer; *auditrice* commence à passer, et *mafaitrice* également, voire *compétitrice, novatrice, préceptrice, sectatrice, spéculatrice*. Il y a d'ailleurs des cas où le masculin peut s'employer malgré l'existence du féminin, et l'on dit très correctement *la femme doit être le premier instituteur de son enfant*, au moins si cet enfant est un garçon.

2. Le peuple l'emploie volontiers, faute de féminin possible à *médecin*, car *médecine* n'a aucune chance de réussir. On retrouve également la finale *esse*, ou plutôt *eresse* pour quelques noms en *eur*, finale qui a eu du succès au moyen âge et dont il nous est resté quelques archaïsmes juridiques (*bailleresse, défenderesse, demanderesse, vengeresse*) ou poétiques (*charmeresse, chasseresse, devineresse, enchanteresse, pécheresse, vengeresse*).

3. *Artisane* n'a pu s'imposer.

contradiction entre le sens et la forme. Le masculin l'emporte aujourd'hui généralement, c'est-à-dire la forme, surtout pour *laideron* (1).

Il y a également hésitation pour le genre de *soprano*, *mezzo* ou *contralto*. Ces mots gardent toujours le genre masculin quand ils désignent la voix ; mais en parlant de la personne, on dit assez volontiers *une contralto*, et surtout *une contralte*, ou *une mezzo* ; *soprano* résiste mieux, parce qu'on dit toujours *un soprano léger*, *un soprano dramatique*. D'ailleurs, en musique, les mots gardent généralement leur genre naturel, quel que soit le sexe auquel on les attribue : une femme qui joue du violon n'est jamais qu'*un violon*, comme un homme qui joue de la clarinette n'est jamais qu'*une clarinette*.

Il n'en est pas de même dans l'armée, qui nous a imposé *un trompette*, par analogie avec *un clairon*, et de même *un cornette*, *un enseigne*, puis, *un ordonnance*. Pourtant on met toujours au féminin, par ellipse, *les recrues* ; de même *une sentinelle*, *une vigie*, *une vedette*, *une estafette* (2).

La question du genre des noms d'animaux est assez complexe.

D'abord il n'y a guère que les noms d'animaux domestiques ou de ceux qui sont à l'occasion butin de chasse, qui aient un féminin. Mais à côté des féminins normaux, comme *chatte* ou *chienne*, *lionne* ou même *tigresse* (3), d'autres ne ressemblent pas plus au masculin que *sœur* à *frère* ou *tante* à *oncle* : c'est ainsi qu'on a *bouc* et *chèvre*, *bélier* et *brebis*, *jars* et *oie*, *coq* et *poule*, *porc* et *truie*, *cerf* et *biche*, *sanglier* et *laie*, *lièvre* et *hase*, et même *canard* et *cane*, dont le rapport n'est qu'apparent (4).

1. Mais le peuple dit volontiers *une laideronne*.

2. De même *pesté* est toujours féminin, même appliqué à un homme.

3. Le féminin de *daim* est *daine* ou *dine*.

4. *Bœuf*, *cheval*, *mouton*, *cochon*, sont des noms de mâles non reproducteurs, qui servent à désigner l'espèce entière.

Quelquefois le féminin s'est formé d'un suffixe particulier : ainsi *chevrette* ou *levrette*, *perruche* ou *pouliche*. Quant à *dinde*, qui était à l'origine une abréviation pour *coq d'Inde* et *poule d'Inde*, il a eu longtemps les deux genres, mais ce n'est plus qu'à la campagne ou dans les marchés qu'on entend encore *un dinde* : on a définitivement laissé *dinde* à la femelle, et pour le mâle, après avoir essayé *dindard*, on a adopté définitivement le diminutif *dindon*, remplacé comme diminutif par *dindonneau*.

Au pluriel, et en général quand on n'a pas d'intérêt à distinguer le sexe, c'est naturellement le masculin qui l'emporte : *les chats*, *les chiens*, *les canards*, *les singes*, *les sangliers*, etc. (1). Il y a exception pour *les poules*, *les oies* et *les chèvres*, à cause du petit nombre des mâles.

Pour beaucoup d'animaux, surtout ceux qui ne sont ni domestiques, ni butin de chasse, et surtout pour les reptiles, les poissons ou les insectes, il n'y a généralement qu'un mot, tantôt masculin, tantôt féminin. On dit donc, en cas de besoin, *une souris mâle* ou *un papillon femelle*, *une perdrix mâle* ou *un serpent femelle* (2).

On dit même *un aigle femelle*, car *aigle* est devenu décidément masculin, sauf tout au plus dans *les aigles romaines* ou *impériales*, au sens d'étendards. Même en blason, on dit *l'aigle noir* de Prusse et *l'aigle blanc* de Pologne : pourquoi écrire *aigle éployée* ou *aigle impériale* ? (3).

1. Et naturellement *les bœufs*, *les chevaux*, *les moutons*, *les cochons*.

2. *Merlesse* n'est plus usité que dans la locution proverbiale *c'est l'histoire du merle et de la merlesse*.

3. Puisque nous parlons ici des animaux, disons en passant qu'on se sert du mot *bouche* pour les bêtes de somme et celles qu'on attelle, et quelquefois pour le *saumon*, la *carpe* ou la *grenouille*, et du mot *piéd* pour celles qui l'ont en corne et ne s'en servent que pour se soutenir et non pour prendre ou arrêter.

Gent et gens, personnes et personne.

Le cas du mot *gens* est assez complexe.

Le singulier *gent*, d'usage plutôt littéraire ou poétique, est resté féminin, et garde sans doute ce genre en conservant son sens dans l'expression *le droit des gens*, qui est celui qui règle les rapports entre nations. Mais, hors ce cas, le pluriel *gens*, pris comme synonyme de *hommes*, est devenu expressément et indiscutablement masculin : *ces gens sont fous, nombreux sont les gens de lettres ou les gens de cour qui....*

Il est vrai qu'on dit toujours les *vieilles gens*, de *bonnes gens*, de *méchantes gens*. C'est là un archaïsme qui remonte à l'époque où *gens* était féminin et qui s'est conservé dans les cas où l'étroitesse du lien qui unissait les mots n'a pas permis à l'expression de s'altérer : *bonnes* a gardé sa forme devant *gens*, comme *grand* a gardé la sienne devant *mère*. Mais l'emploi de cet archaïsme est en réalité fort restreint.

La première condition, c'est naturellement que l'adjectif soit *immédiatement* devant le nom, ce qui ne peut se faire que pour un petit nombre d'adjectifs, et l'article seul suffit pour rétablir le masculin, car on dit *tous les gens qui...*

Tous les *gens querelleurs*, jusqu'aux simples *mâtins...*

De plus, que *gens* ait seulement un complément, cela suffit pour relâcher le lien qui l'unit à l'adjectif, et l'archaïsme a également disparu dans ce cas : *il y a ici de nombreux gens de guerre ou gens de lettres qui...* (1).

Enfin, si l'adjectif qui précède immédiatement *gens* a la même forme au féminin qu'au masculin, le fémi-

1. *Gens d'armes* est si bien devenu masculin, qu'on en a fait un *gendarme*, même au singulier, et on dit de même plaisamment un *gendeleltre*.

nin n'apparaît plus, et on peut tenir *gens* pour masculin, ce qui supprime toute difficulté pour le reste de la phrase. Ainsi on dit uniquement, et sans hésitation : *ces braves gens sont très heureux de nous voir, heureux les braves gens, tous les honnêtes gens seront satisfaits.*

Ainsi l'emploi du féminin se réduit aux adjectifs qui ont au féminin une forme différente du masculin, quand ces adjectifs sont immédiatement devant *gens*, et que *gens* n'a pas de complément : *certaines gens prétendent...*, *quelles gens êtes-vous ? il n'y a pas de sot métier, il n'y a que de sottes gens*, et par suite *toutes les vieilles gens* (1).

Si bizarre que soit cette exception, il y a là une nécessité contre laquelle on ne peut rien, et qui peut créer parfois des difficultés, si la question d'accord se pose dans le reste de la phrase, avec d'autres adjectifs dont la forme varie : *les vieilles gens sont avares* n'offre point de difficulté, mais faut-il dire *les vieilles gens sont soupçonneux* ou *soupçonneuses*, étant donné que *les vieux gens* est impossible ? La question a été résolue depuis longtemps en faveur du masculin, sauf pour *tous*, et La Fontaine écrit, par exemple :

Plus *telles gens* sont *pleins*, plus ils sont *importuns*.

On dit de même *certaines gens sont bien sots* (2). Au surplus, quand le mot *gens* est trop près de celui qui doit s'accorder, le mieux est encore de renoncer à *gens*, et d'employer *hommes* ou *personnes*. Les cas où on peut être embarrassé sont d'ailleurs assez rares, et je ne pense pas qu'on ait jamais besoin d'employer la fameuse phrase imaginée par les gram-

1. En fait, et vu le petit nombre des adjectifs qui se mettent devant le nom, on a à peu près tout dit quand on a énuméré *petites gens, bonnes gens, méchantes gens, vieilles gens, vilaines gens, sottes gens, certaines gens* et *quelles gens* : on voit à quoi se réduit l'exception dans l'usage.

2. On ne saurait dire pourtant *un de ces bonnes gens*.

mairiens : *instruits* (ou *instruites*) par l'expérience, les *vieilles gens* sont *soupçonneux* (ou *soupçonneuses*) ; mais encore qui empêche en pareil cas de dire *les hommes âgés* ou *les personnes âgées* ? (1).

Ajoutons que si *gens* et *personnes* peuvent s'employer souvent dans les mêmes cas, il y a pourtant une différence à faire entre ces deux mots, et il ne faut pas les employer hors de propos. *Gens* a un caractère collectif et indéterminé que *personnes* n'a pas : c'est ainsi qu'on ne saurait dire *les personnes de lettres*, et c'est fort mal parler que dire, comme on l'entend parfois, *il faut avoir pitié des personnes*, *il ne faut pas médire des personnes* : quelles personnes ? En revanche, on dit très correctement *laissez passer les personnes qui descendent*, *il ne faut pas médire des personnes absentes*. On dit de même *je vais répéter pour les personnes qui n'ont pas compris* : *gens* serait ici impoli, à cause de sa généralité de terme collectif. On dit *vingt personnes*, c'est-à-dire vingt individus de sexe quelconque, et non *vingt gens*, car les *gens* ne se comptent pas, et de même *vingt hommes de lettres*, à moins qu'on ne veuille se moquer des *gens de lettres*. Enfin, par opposition aux *choses*, on dit presque toujours *les personnes* (2).

Si l'on dit *des personnes* ou *les personnes*, c'est qu'on dit aussi *une personne* ou *la personne*, et aussi *quelque personne*, toujours au féminin ; on emploie même le mot avec un adjectif possessif pour remplacer un pronom personnel en renforçant l'idée :

1. En tout cas, la tolérance légitime édictée par l'arrêté ministériel de 1901, dans une formule d'ailleurs très malheureuse, ne saurait autoriser les grammairiens à dire que *gens* est féminin ou même des deux genres : il est masculin, sauf exceptions, c'est un fait, et ces exceptions sont rares. Quant à *personnes*, il n'y a pas de circonstances où on le construise aujourd'hui avec un adjectif masculin, si éloigné qu'il en soit.

2. D'autre part, on remplace généralement *gens* et *personnes* par *monde* dans des phrases telles que *il y a beaucoup de monde ici*, *tout le monde raconte que...*, à la condition qu'il n'y ait ni complément ni épithète.

c'est votre personne qui m'intéresse, il est content de sa personne. Toutefois, le même mot, employé seul dans une proposition négative ou contenant implicitement une négation, signifie uniquement *quelqu'un*, et fait fonction de pronom indéfini, toujours singulier, et qu'on traite comme masculin, avec ou sans le *de* partitif, quand il est sujet ou complément direct : *il ne parle à personne, il n'est content de personne, personne n'est parfait, a-t-on jamais vu personne d'aussi fou ? personne, une fois instruit (ou s'il est instruit) de ce qui s'est passé, ne croira que...* Néanmoins, une femme dira fort bien *personne n'est plus que moi votre servante* ; mais on résiste à dire à une femme *il n'y a personne ici qui soit aussi belle que vous* : on aime mieux dire *pas une femme*.

Les noms de choses qui ont deux genres.

Un certain nombre de noms de choses ont deux genres (1). Sans parler d'*automobile* pour lequel l'usage, après hésitation, s'est décidé pour le féminin, il y a des noms qui ont plus ou moins oscillé entre les deux genres, et qui ne se sont pas toujours décidés franchement pour l'un des deux, ou ne l'ont fait qu'en gardant de l'autre des traces plus ou moins appréciables, ou même des acceptions spéciales.

Le phénomène tient presque toujours à ce qu'il y avait contradiction au moins apparente entre le genre et la forme. Et, en effet, ces mots sont des noms qui, à l'origine, étaient masculins, étant venus de mots masculins ou neutres, mais qui avaient pris ordinairement une finale féminine, et par suite tendaient à devenir féminins, comme l'ont fait *horloge*,

1. Il ne s'agit pas ici des mots comme *manche, poste* ou *solde*, où les genres différents appartiennent en réalité à des mots différents de même orthographe, qui ne se sont jamais confondus : ce sont des homonymes, comme ceux qui s'écrivent *lièvre, moule, mousse, page, poêle, tour, vase, etc.*

étude, amulette, et une foule d'autres, y compris *orge* (1).

Cette tendance au féminin, qui a triomphé dans tant de mots, a fini par réussir aussi à peu près dans quelques mots qui ont gardé très peu de chose des masculins primitifs.

Foudre est bien féminin ; mais il est clair qu'une expression emphatique désignant un homme, comme *foudre de guerre* ou *foudre d'éloquence*, a dû garder le genre masculin (2).

Œuvre est également resté masculin comme terme de maçonnerie, *le gros œuvre*, ou d'alchimie, *le grand œuvre*, ou comme terme d'art, mais non de littérature et quand on ferait du féminin *l'œuvre de Mozart* ou *l'œuvre de Rembrandt*, il n'y aurait pas grand mal (3).

Enfin *période* est féminin dans tous les sens, et on ne dit plus *le dernier période* ; mais il reste encore l'expression oratoire, archaïque et inutile *le plus haut période*, qui désigne le plus haut degré où une chose peut monter (4).

Le plus souvent, quand il y a eu hésitation plus ou moins longue, c'est le masculin primitif qui a fini par triompher, grâce aux savants et aux lettrés,

1. *Amulette* a été masculin, d'après l'Académie, jusqu'en 1878. A cette date, l'Académie conservait encore pour *orge* l'exception de *orge mondé, orge perlé*, à laquelle elle a renoncé depuis. *Alvéole* est toujours tenu pour masculin, mais il est incontestable que la tendance générale est de le faire féminin, à cause de sa finale, et comme on en trouve l'exemple chez des écrivains tels que Buffon et Bernardin de Saint-Pierre, il n'y a aucun déshonneur à les imiter. De même *relâche* n'est féminin correctement que dans le vocabulaire maritime, et au théâtre on dit encore *un relâche* ; mais, outre que le mot s'emploie le plus souvent sans article et sans pronom, on tend évidemment à le faire féminin, et on ne devrait choquer personne en disant *sans aucune relâche*.

2. *Foudre* est également masculin dans le vocabulaire du blason, ou pour désigner, en poésie, l'arme de Jupiter forgée par Vulcain ; je ne parle pas de *foudre, tonneau*, qui est un autre mot.

3. De même *cartouche*, devenu féminin depuis longtemps, est demeuré masculin avec un sens très différent, comme terme d'art ou d'archéologie.

4. Les classiques disaient même en ce sens *période* tout court.

au moins dans le sens le plus ordinaire, ou dans les usages les plus nombreux, mais le mot a gardé des traces plus ou moins profondes de son passage dans le féminin : tantôt les poètes en ont conservé le privilège, tantôt le féminin populaire s'est raccroché comme il a pu à un sens particulier.

Amour n'a jamais eu de désinence féminine, mais, dès le moyen âge, il était devenu féminin, comme tous les noms abstraits en *eur*, *ardeur*, *douleur*, etc., dont il est le frère. La réaction étymologique s'est exercée sur lui, et il est redevenu masculin, d'abord au singulier, puis, récemment, au pluriel : *un grand amour*, *il a eu deux grands amours dans sa vie*, et non *deux grandes amours*. Le féminin s'est maintenu plus longtemps au pluriel, parce que le pluriel était plus populaire que le singulier ; mais si l'on dit encore volontiers *revenir à ses premières amours*, c'est là un pluriel devenu emphatique pour désigner un amour unique (1) ; si l'on dit encore *courir toujours à de nouvelles amours*, c'est pour caractériser au contraire des passions légères et passagères, sans parler de *folles amours* qui évidemment, et pour des raisons d'euphonie, ne saurait devenir *fous amours*, ni même *amours fous*, qui en changerait le sens. Et tout cela au fond est plus ou moins archaïque, et appartient surtout au style poétique, qu'on imite un peu par plaisanterie (2). Cela n'empêche pas *amour* de rester masculin en principe. Il va sans dire que le féminin est encore plus archaïque au singulier, et que les poètes mêmes l'emploient peu. C'est ce qui a fait dire si longtemps qu'*amour* était masculin au singulier et féminin au pluriel ; mais cela n'a jamais été vrai que très approxi-

1. De même que *dernières amours*, *anciennes amours*, *éternelles amours*, *secrètes amours*, etc.

2. On notera que ce style est caractérisé à l'occasion par la place de l'adjectif autant que par le nombre du mot : la langue courante dit *un amour éternel*, *un amour secret*.

mativement, et il y a longtemps que cela ne l'est plus du tout.

On en disait autant de *délice* et *orgue*, et l'association traditionnelle de ces deux mots avec *amour* a fourni matière à beaucoup de plaisanteries. Cela est à peu près exact pour *délice*, mais cela tient à ce que le singulier et le pluriel sont deux mots différents : le singulier *délice* est un mot savant, inauguré au XVI^e siècle, généralement condamné au XVII^e, et qui a revécu depuis, mais qui ne s'emploie guère que dans deux ou trois expressions comme *c'est un délice*, *un pur délice* ; le pluriel seul est d'usage régulier, et a toujours été féminin. Quant à *orgue*, il est redevenu masculin, comme *amour*, par réaction étymologique, sans qu'il y ait lieu de distinguer en principe le pluriel du singulier : *le petit orgue*, *le grand orgue*, *voilà un bel orgue*, *les deux orgues de cette église sont bien mauvais*, *cet orgue est un des plus beaux que j'aie vus*. Jamais on n'aura l'idée aujourd'hui d'employer le féminin pour parler de deux ou plusieurs orgues, qu'ils soient de *Barbarie* ou autres. Le pluriel féminin, résidu du genre populaire, est devenu simplement un pluriel emphatique, employé pour désigner un instrument unique et monumental, *les grandes orgues*, *cette cathédrale a de belles orgues* ; mais ce pluriel inutile tend peu à peu à devenir prétentieux, et rien n'empêche de dire *le grand orgue*, malgré la multiplicité et la dimension des tuyaux.

Automne a résisté longtemps à la réaction étymologique, et Vaugelas le voulait toujours féminin ; mais de même qu'*été*, féminin à l'origine, était devenu masculin par analogie avec *hiver* et *printemps*, analogie qu'aidait sa forme masculine, *automne* a fini par revenir définitivement au masculin, par analogie avec les trois autres, et il n'y a plus que les poètes qui s'attribuent encore le privilège des deux genres.

Voici maintenant une série de mots également

redevenus masculins, mais où le genre populaire a pu se maintenir à la faveur de sens particuliers.

Mode est uniquement masculin en philosophie ou en logique, en droit, en musique, en grammaire ; il l'est même au sens général de manière, et l'on dit *un mode de traitement* ou *un mode de démonstration*. Il n'est demeuré féminin que là où le langage populaire était nécessairement le plus fort : *c'est la mode, à la mode de Caen, il n'en fait qu'à sa mode*, toutes expressions qui désignent un usage plus ou moins particulier ou passager, une manière d'agir ou de penser toute personnelle. C'est d'ailleurs en ce sens que *mode* est le plus fréquemment employé.

De même **voile**, en redevenant masculin, a gardé le genre populaire dans le sens emprunté au vocabulaire maritime, sens qui a l'avantage d'être aussi usité que celui du féminin *mode*.

Hymne n'est resté féminin que pour désigner les cantiques latins chantés à l'église, tradition populaire qui ne s'impose nullement, mais à laquelle le clergé est sans doute fort attaché. C'est ainsi que les typographes continuent à nous imposer le féminin d'*espace* et *interligne*, au sens où ils l'emploient dans leur vocabulaire technique, et que nos cuisinières nous ont imposé le féminin *office*, pour désigner un local intermédiaire entre la cuisine et la salle à manger. Ces exceptions devraient disparaître (1).

1. On se demande pourquoi les botanistes tiennent à conserver *bulbe* féminin dans certains sens. C'est ainsi que les maîtres d'écriture ont pu, pendant deux ou trois siècles, conserver le féminin au mot *exemple*, pour désigner leurs calligraphies ! A défaut de sens spécial auquel pût se racrocher le genre populaire, l'unification s'est faite. Cela n'empêche pas le peuple de faire encore du féminin une foule de mots anciens ou nouveaux, à finale féminine, et en d'autres temps ces mots auraient pu changer de genre, comme *horloge* ou *étude* ; mais ils sont protégés maintenant par le développement de l'instruction générale. Ce sont presque tous des mots qui commencent par une voyelle, et ceci tient à ce que le peuple prononce *un* comme *une* devant une voyelle, ce qui est une raison de plus pour les croire féminins. Ainsi *à-compte*, *âge*, *argent*, *armistice*, *épiderme*, *épisode*, *équilibre*, *érésipèle*, *esclandre*, *étage*, *hospice*,

Voici en revanche des féminins qui ont dû faire au masculin une place plus ou moins large.

Couple était féminin, et l'est demeuré pour désigner la corde qui sert à coupler les chiens. Il l'est demeuré longtemps aussi pour remplacer le mot *deux* dans un sens indéterminé, en parlant d'objets ou d'animaux qui ne sont pas proprement appariés : *une couple d'œufs, de pigeons, de bœufs*, par opposition à une *paire de souliers ou de pendants d'oreille* ; mais cet emploi est peu à peu tombé en désuétude et on se contente aujourd'hui du mot *deux*. En revanche, *couple* est devenu masculin dans l'emploi ordinaire du mot, c'est-à-dire pour désigner une association volontaire de deux individus, surtout de sexe différent.

Merci, malgré sa désinence masculine, était féminin, et l'est demeuré dans les rares cas où le genre apparaît : *être à la merci de quelqu'un, à la merci des vents*. Toutefois, l'adjectif *grand* ayant été mis devant ce mot employé comme formule de politesse, exactement comme devant *mère* ou *messe*, où il était également féminin, une confusion n'a pas manqué de se produire, et l'on a dit *un grand merci*, pour *une grande merci*, puis *un merci*, d'autant plus aisément que c'est le mot lui-même qu'on paraît énoncer plutôt que la chose.

Laque est féminin, mais il devient masculin pour

incendie, indice, intervalle, isthme, ivoire, obélisque, orage, orchestre orifice, ouvrage, ulcère, ustensile, sans parler d'*omnibus*, qui sonne à l'oreille comme un féminin. Le peuple fait aussi volontiers du féminin des mots tels que *centime, chrysanthème, paraphe, vivres* ou *légume*, et nous disons plaisamment *les grosses légumes*, au sens figuré. Au surplus, le peuple n'est pas seul à confondre les genres : que d'écrivains instruits, ou à peu près, se trompent en voulant employer des termes techniques qu'ils connaissent mal, et font du féminin des mots tels que *pétale, exorde, effluve, astérisque*, voire même *auspices* ou *mânes*, sans parler de *cippe*, dont ils intervertissent le genre avec celui de *stèle*, qu'ils font masculin ! Les noms qui ne sont pas d'usage populaire n'ont qu'un genre et n'en peuvent changer.

désigner un vernis de la Chine et les objets qui en sont enduits.

Pourpre est féminin dans tous les sens ; mais quand on parle expressément de la couleur, on dit fort bien *le pourpre*, par analogie avec *le rouge, le bleu*, etc.

Pâques est féminin comme *Pâque*, en tant que fête religieuse, et n'en diffère que par le nombre ; mais on le fait masculin et singulier pour marquer le moment de l'année où la fête a lieu : *Pâques a été beau cette année ; quand Pâques sera venu* (1).

Le cas du mot **hôte** est plus particulier : il a pour féminin *hôtesse*, mais seulement pour désigner la femme qui reçoit, et surtout qui traite moyennant finances ; mais une femme qu'on reçoit est toujours qualifiée d'*hôte* au féminin.

Dans beaucoup de cas, la différence de genre s'explique par une ellipse. Ainsi **parallèle** est un adjectif : *une parallèle* est une *ligne* parallèle, et *un parallèle* est un *cercle* parallèle à l'équateur ou un *tableau* comparatif (2). Le plus souvent, c'est un nom qui a un genre fixe et qui a pris l'autre genre par ellipse. L'exemple le plus frappant est **mémoire**, qui est féminin, et qui a donné, au masculin *un mémoire*, *des mémoires*, c'est-à-dire un écrit ou des écrits faits

1. Toujours trompé par sa manière identique de prononcer *un* et *une* devant une voyelle, le peuple fait souvent masculins des mots qui, en d'autres temps, auraient pu changer de genre, comme *alcôve, antichambre, argile, armoire, atmosphère, avant-scène, ébène, écritoire, épigramme, épitaphe, horloge, immondice, insulte, intrigue, offre, omoplate, once*, etc., sans parler de *nacre* ou *paroi*. On se demande pourquoi les romantiques, à commencer par V. Hugo et A. de Musset, ont fait *phalène* du masculin ; mais en somme, si la langue est faite par l'usage, et notamment par celui des grands écrivains, au moins pour des mots qui ne sont pas d'usage populaire, on a bien le droit de les imiter, et l'auteur qui avait intitulé une pièce *le Phalène*, ne méritait peut-être pas d'être morigéné si verbeusement et si pédantesquement par quelques puristes : quand *phalène* changerait de genre, où serait le mal ?

2. C'est ainsi que l'adjectif originel *crêpe* a donné le nom masculin, qui est un *tissu crêpe*, et le nom féminin, qui est *une pâte crêpe*.

pour mémoire. Un *claque* est un chapeau qui claque comme un coup donné avec le plat de la main. Une *lévite* est une robe de lévite. Dans tous ces cas-là, les genres sont nettement différenciés par les sens, et personne ne s'y trompe (1).

La syntaxe de *chose* rappelle celle de *personne*. *Chose* est aussi un nom féminin, qui par son sens s'oppose à *personne*, et lui aussi peut faire fonction de pronom indéfini. Mais tandis que *personne* précédé de *quelque* restait un nom (le pronom correspondant étant *quelqu'un*), c'est au contraire *quelque chose* qui est devenu peu à peu, dès le temps de Vaugelas, une sorte de pronom neutre, correspondant au masculin *quelqu'un* : *quelque chose m'a été promis*, et non *promise*. Et ainsi *quelque chose belle*, *quelque chose intéressante* ont été remplacés par *quelque chose de beau*, *quelque chose d'intéressant*. Toutefois, *chose* demeure un nom si l'adjectif peut s'intercaler entre lui et *quelque* : *quelque belle chose*, *quelque grande chose*.

Les grammairres nous enseignent aussi qu'on garde à *chose* sa nature de nom dans la tournure *quelque chose que j'aie dite*, et cette tournure est certainement logique, puisqu'on n'a pas affaire au pronom neutre, mais elle est déplaisante, parce que rien ne sépare *quelque* de *chose*, et, en fait, elle n'est guère plus usitée que *quelque chose que j'aie dit* : on se contente généralement de *quoi que j'aie dit* (2).

1. Cf. *Un paillasse, un terre-neuve, un garde-française, un grand-croix, un vapeur, un remise, du champagne, du malvoisie, du brie*, voire même *du chèvre* et inversement *une pendule, la Saint-Jean, la Saint-Michel, la Toussaint*, et les expressions comme *à la diable* pour *à la manière du diable*. Pourquoi donc ne laisserait-on pas les enfants dire aussi *du jujube* ou *de la réglisse*, qui sont des plantes ? Nos blanchisseuses vont plus loin et disent, en parlant de leur linge, *le blanc* et *le couleur*.

2. On a vu que c'est seulement dans les phrases négatives ou contenant implicitement une négation que *personne* était devenu pronom. Dans ces mêmes phrases, ce n'est pas *quelque chose* qui correspond à *personne*, c'est *rien*, qui à l'origine était aussi un nom, signifiant *chose*. Et comme *rien* était remplacé par *quelque*

Par analogie avec la syntaxe de *quelque chose*, on n'a pas tardé à traiter de même *autre chose*, *peu de chose* et *pas grand'chose* : *je voudrais autre chose de meilleur, il y a peu de chose de bon là-dedans, je n'y ai pas vu grand'chose de beau* (1).

Sur quelques pluriels.

On sait qu'en principe les noms abstraits n'ont pas de pluriel. Toutefois il en est peu qui ne puissent en prendre un à l'occasion très correctement. Dans la plupart des cas, c'est pour désigner non une qualité bonne ou mauvaise, mais les effets sensibles de cette qualité : *des cruautés, des maladresses* sont les manifestations extérieures de *la cruauté* et de *la maladresse*, et le mot cesse proprement d'être abstrait. Mais même avec un mot purement abstrait, comme *abondance*, rien n'empêche de dire, en parlant de deux écrivains abondants, que ce sont *deux abondances bien différentes l'une de l'autre*.

Passons à quelques pluriels particuliers. Il est bien entendu qu'il ne peut être question ici que des pluriels dans lesquels la langue elle-même est intéressée et non pas seulement l'orthographe.

Notons d'abord qu'il existe parfois une véritable contradiction entre l'orthographe que les grammairiens nous ont imposée, au nom de la logique, et l'usage de la langue.

Ainsi, il est entendu qu'on écrit *des arcs-en-ciel*,

chose au sens positif, ou simplement par *chose*, il a disparu dans ce sens, tandis que *personne* demeurerait. Voici donc les correspondances régulières : *les personnes* et *les choses, quelqu'un* et *quelque chose, personne* et *rien*.

1. Très familièrement le mot *chose* remplace un nom masculin d'homme ou d'objet qui échappe à la mémoire, et naturellement il est alors masculin : *Chose est venu ce matin, passez-moi le chose*. C'est ainsi que de *machine* on a tiré *machin* pour les mêmes cas : *Machin* et même *Machin chose est venu ce matin, passez-moi le machin*. On a même fait de *chose* un adjectif invariable dans l'expression familière *être tout chose*.

des crocs-en-jambe, des pots-au-feu, des chars-à-bancs, etc., mais ces mots composés sont traités en fait comme s'ils étaient simples, et il serait ridicule de dire par exemple *des arcs-zen-ciel* ou *des pots-zau-feu*. Même sans composition, on ne dit pas *des salles à manger* (1).

Le XVII^e siècle écrivait *des chefs-d'œuvres*, et même *des chédeuvres*, qui était logique et aurait dû rester, car ce mot composé était en fait devenu un mot simple, où le sens des composants disparaissait, et la liaison se faisait naturellement. Les grammairiens nous ont sottement imposé *des chefs-d'œuvre*, et nous sommes obligés de nous surveiller pour ne pas dire tout naturellement *des chefs-d'œuvre zadmirables*, de même que pour ne pas dire *les chemins de fer zalgériens*.

D'autre part, il est bien entendu que les noms empruntés au latin ou aux langues étrangères, à moins que ce ne soient des mots composés, forment leur pluriel avec un *s* comme les autres, quand ils sont réellement francisés, c'est-à-dire d'usage suffisamment courant : *des pensums, des tramways, des biftecks*. Que quelques-uns ne prennent pas d'*s*, cela peut se concevoir et n'a pas grande importance : l'essentiel est que le pluriel n'ait pas une autre forme que le singulier. D'où vient donc à tant de journalistes et de médecins la manie de nous parler de *sanatoria* ? *Sanatorium* n'est-il pas usuel ? Puis, on nous a gratifiés de *moratoria*. Pourquoi pas des *pensa* ou des *gérانيا* ? Il est vrai qu'on dit *des errata* (et mieux *des erratas*) ou *des duplicatas* : mais c'est qu'on dit aussi *un errata* et *un duplicata*. Il y a aussi *maxima* et *minima*, mais ce sont des termes techniques de vocabulaires spéciaux, et cela n'empêche pas de parler à l'occasion d'une série de *maximums*. Disons donc simplement *des sanatoriums*, et, s'il le

1. Voir *Comment on prononce le français*, p. 378.

faut, des *moratoriums*. Au surplus, *sanatoire* et *mora-taire* vaudraient beaucoup mieux, et on ne saurait trop les conseiller (1).

Avec les langues étrangères, c'est bien pis. Que quelques vieux *dilettantes* (et non *dilettanti*) tiennent à garder encore en musique des pluriels comme *soprani*, *contralti*, *soli*, qui leur paraissent plus élégants, soit ! encore que *solos*, *sopranos* et *contraltos* ou *contraltes* soient beaucoup plus naturels : ce sont les mêmes qui, à l'Opéra, disent *bravo* à un homme et *brava* à une femme, en appuyant sur le premier *a* : manie inoffensive. Que d'autres, férus d'anglicisme, y ajoutent *sportsmen* ou *sportswomen*, passe encore. Mais qu'on n'aille pas plus loin : *ladys* et *torys*, avec *s* muet, ne choqueront pas plus que *tilburys*, et nous dirons *des misses*, avec finale muette, comme si le singulier était *une misse*.

Il arrive quelquefois que des mots sont francisés sous la forme du pluriel de la langue originelle ; nous n'hésiterons pas à en faire des singuliers : *un Touareg* et non *un Targui*, et à leur donner un *s* au pluriel : *des Touaregs*, comme nous disons *des concettis* ou *des lazzis*.

Le cas de *lieder* n'est pas le même, car nous avons aussi adopté le singulier *lied* ; dès lors, il est beaucoup plus naturel de dire *des lieds*. Sans doute le pluriel est plus employé que le singulier dans le langage musical, et cela explique que les musiciens s'obstinent à *lieder* ; mais y a-t-il vraiment lieu de distinguer entre le sens littéraire et le sens musical, et de leur

1. *Maxima* et *minima* sont aussi fréquemment employés au féminin dans une langue plus ou moins scientifique : *la tension minima* ; et ceci est beaucoup moins justifié encore, car on ne dit pas *le poids* ou *l'écart maximus*. Au surplus, l'accord sur ce point n'étant pas général comme pour le pluriel, il demeure encore plus français de dire *la tension minimum*, comme *le poids maximum*, mais la vraie tournure est *le maximum* ou *le minimum de poids*, *d'écart*, *de tension*, etc. Au lieu de *la cote maxima*, il est assez simple de dire *la cote la plus élevée*.

donner à chacun un pluriel propre ? Puisqu'on dit *les lieds de Goethe*, on peut bien dire aussi *les lieds de Schubert* : à quoi bon parler allemand en français ?

Enfin, il y a des mots qui, dans certaines circonstances, ne peuvent pas être mis au pluriel : on dit *trois numéros du Journal des Débats* ou, par ellipse, *trois Journal des Débats*.

II. — Observations sur les compléments du nom.

Le nom peut avoir un complément, qui sauf dans certains composés comme *hôtel-Dieu* ou *bain-marie*, est généralement amené par la préposition *de*.

La préposition *de* peut marquer des rapports fort divers, et tout autres que la possession (1). Quand il s'agit de sentiments surtout, le complément peut être aussi bien la personne ou la chose qui en est l'objet que la personne qui l'éprouve : *l'horreur du vice* est l'horreur qu'on a pour le vice. Souvent même il arrive que la même expression peut avoir deux sens : *la peur du gendarme* est généralement la peur que le malfaiteur a pour le gendarme (*génitif objectif*, disent les grammairiens), encore que le gendarme puisse aussi avoir peur ; mais *le mépris des hommes* est indifféremment le mépris que les hommes peuvent avoir pour nous ou celui que nous pouvons avoir pour eux. Quand on emploie ces expressions, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de doute possible sur la pensée qu'on exprime (2).

1. Le peuple marque fréquemment la possession par *à* : *la femme à Jean, la maison à Pierre* ; il nous en est resté *la barque à Caron et la vache à Colas*, qui se disent encore, sans parler de *la boîte à Perrette et le chien à Brusquet*.

2. Il faut aussi éviter d'employer le *génitif objectif* à tort et à travers : quand Flaubert a écrit *la répugnance du mari*, au sens de la répugnance pour le mari, il a dépassé la mesure. Il faut aussi éviter l'équivoque : *avoir l'âme passionnée pour le rêve d'un Hindou* est très mal dit ; on pourra croire, en effet, qu'il s'agit du rêve d'un Hindou.

D'autres rapports que d'autres langues exprimeraient par des prépositions diverses sont marqués en français par *de* : *la conquête de l'Asie* (cf. *les conquêtes d'Alexandre*), *la clef des sciences*, *le passage des Alpes*, *la route de Paris*, *la bataille de Wagram*.

La particule nobiliaire, au moins dans la noblesse ancienne et authentique, est aussi une préposition, qui amène un complément, généralement un nom de terre, et ce complément doit être complément de quelque chose : on a toujours dit *M. de Montmorency*, *Henri de Montmorency*, *le duc de Montmorency*, et *Montmorency* tout court ; jamais on n'a dit *les de Montmorency*, ou *les Maximes de de La Rochefoucauld*. On doit traiter de même tous les écrivains illustres, et il serait absurde de dire *les œuvres de de Musset*. On dira donc *M. de Bonald*, et *la philosophie de Bonald*, et non *de de Bonald*, voyez ce qu'en dit Bonald et non *de Bonald* ; *le comte de Vigny*, *Alfred de Vigny*, et *les poésies de Vigny* ou *Vigny est un grand poète*. L'emploi constant de la particule devant le nom propre ne peut se concevoir que pour des hommes peu connus et de noblesse incertaine. Même observation pour les femmes : *M^{me} de Sévigné*, *la marquise de Sévigné* ou *Sévigné* tout court.

Il n'y a qu'un cas où la particule soit à peu près indispensable, c'est quand le nom est monosyllabique : on est bien obligé de dire *de Thou* et non *Thou* et encore dit-on *Retz* et non *de Retz*.

Il y a un cas encore où elle est généralement admise par l'usage, quoiqu'elle soit peu justifiée, c'est quand le nom propre commence par une voyelle. Quoique Honoré d'Urfé ait toujours été appelé *Urfé* tout court par ses contemporains, quoique le duc d'Aumale ait signé *Aumale*, et n'ait été appelé qu'*Aumale* par ses frères, on dit généralement, et à tort, *d'Urfé* ou *d'Aubigné*, et *le roman de d'Urfé*.

Il va sans dire que si la particule est composée avec l'article, la question ne se pose plus : *les œuvres de*

Du Bellay, mais il faut y mettre une majuscule.

Nous faisons un tel usage de cette préposition *de* que nous l'employons souvent pour amener non pas un complément, mais une simple apposition : *le nom de père, le titre de comte, le grade de bachelier, le mois de juin, la ville de Paris ou du Havre, l'île de Corse ou de Bornéo* (1). Il est vrai qu'en revanche nous la supprimons parfois devant un complément véritable, composé de deux mots, que nous transformons ainsi en apposition, ou plutôt en qualificatif : *un rire bon enfant, une pendule vieux style* (2).

On construit aussi la préposition *de* avec un infinitif : *l'habitude de se lever matin*.

Au surplus, la préposition *de* n'est pas la seule qui amène le complément du nom, car le nom se construit souvent avec la même préposition que le verbe ou l'expression verbale de même racine ou de même signification : *l'obéissance aux lois ou l'aptitude à faire une chose, une promenade en voiture, un voyage par mer, un graveur sur métaux, mes devoirs envers vous*. On peut même donner deux compléments différents à un nom : *la prise de Rome par les Gaulois, le passage d'une idée à une autre* (3), ou le faire suivre de *que* : *la pensée que, il m'a exprimé le désir que...*

Si deux noms suivis du même complément veulent des prépositions différentes, on ne peut pas se contenter d'une seule ; on dira *l'ardeur et l'application au travail*, mais non *l'obéissance et le respect des lois* : il faut exprimer la pensée d'une autre façon.

1. Mais au pluriel on dit *les îles Açores* ou *les îles Philippines*.

2. Voir plus loin, aux substituts de l'adjectif.

3. Et même trois : *la cession d'une chose à une personne par une autre*.

L'ARTICLE

I. — Nature et usage de l'article.

L'article est en réalité le résidu d'un pronom ou adjectif démonstratif. Nous verrons ailleurs *le, la*, les employés comme pronoms personnels de la troisième personne, ce qui montre assez la valeur originelle de ces mots. Elle se montre encore à l'occasion devant le nom lui-même, où l'article joue parfois manifestement le rôle d'un adjectif démonstratif affaibli. Ainsi, dans *l'homme qui est venu*, *le* joue le rôle d'antécédent et remplace *cel*. De même, dans une date comme *le 15 juillet*, *le* a remplacé *ce*, seul employé autrefois, et qui n'a pas entièrement disparu. Le même rôle est encore évident dans des expressions très usitées comme *à l'instant*, *pour le coup*, *au point de*, et même *de la sorte*, si employé au xvii^e siècle (1).

L'article n'est pas moins démonstratif dans les exclamations, où il joue le rôle de *quel* : *le monstre ! le brave homme ! l'ingrat ! voyez le grand malheur ! la belle chose que de... !*

S'il est rare que l'article ait conservé une valeur démonstrative aussi marquée que dans ces exemples,

1. Dans *le moment*, si fréquent dans Goncourt pour *en ce moment* ou *à ce moment-là*, est un pur provincialisme. Au surplus, on trouverait bien d'autres cas où l'article fait en réalité office de pronom, notamment devant un adjectif sans nom : il est bien article dans *je préfère le bleu au rose*, les adjectifs étant pris substantivement, mais si parmi des chapeaux on préfère *le rose*, c'est *celui qui est rose*, et *le* fait l'office de pronom ; de même dans *le premier*, *le second*, *le plus grand*, *le mien* etc., qui représentent celui qui est premier, second, etc.

il lui est resté pourtant de son origine un caractère essentiellement déterminatif, et c'est pourquoi il a pris lui-même le nom d'article défini. En réalité, cette expression transfère à l'article la qualité qui appartient au nom devant lequel on le met, et l'article sert surtout à attirer l'attention sur le fait que ce nom est déterminé par ailleurs. C'est pourquoi il se met, en principe, devant un nom qui est déterminé par ce qu'on vient de dire ou par ce qu'on va dire. Les éléments qui déterminent le nom peuvent d'ailleurs être sous-entendus, et l'emploi de l'article suffit alors à montrer que c'est bien d'un objet déterminé qu'il est question. Lorsqu'on dit *passer-moi la bouteille*, chacun sait qu'il est question d'une bouteille déterminée, et personne ne s'y trompe. Quand on dit *voici l'heure*, c'est par ellipse, mais c'est bien d'une heure déterminée qu'il est question. On dit même *voici l'heure qui sonne*, sans dire laquelle, simplement pour faire entendre que ce n'est ni la demie, ni moins dix ni moins le quart : c'est une division déterminée du temps. Par opposition à *vous prendrez une voiture*, qui est indéterminé, on dit *vous prendrez la voiture*, s'il s'agit d'une voiture faisant un service spécial, ou *vous prendrez le chemin de fer* ou *le tramway*, c'est-à-dire ce mode de locomotion déterminé qu'on appelle *chemin de fer* ou *tramway*. Même dans *je lui ai répondu de la belle manière*, il y a un certain degré de détermination qui n'est pas dans *d'une belle manière* : c'est la manière qu'on connaît ou qu'on imagine facilement. Quand les objets ou les personnes désignés sont uniques en leur genre, soit absolument, soit relativement, ils sont déterminés par cela seul, et c'est pourquoi on leur donne encore l'article : *la lune*, *le préfet*, *la concierge*.

On l'emploie de même le plus souvent, contrairement à l'usage d'autrefois, quand on désigne un genre entier ou une espèce entière, soit par le singu-

lier, soit par le pluriel, le genre ou l'espèce étant unique : *l'homme*, les *hommes* ; et c'est probablement pour ce motif qu'on dit par exemple *le lundi*, au sens de *tous les lundis*, par opposition à *lundi*, qui est seulement *lundi prochain* ; mais l'article se rétablit si l'on précise une date : *le lundi 5 juillet*, comme *le 5 juillet*. On a également joint l'article aux noms abstraits qui sont en quelque sorte personnifiés : *le bonheur*, *la misère*. On dit même *prendre la fuite* ou *rattraper à la course* (1).

Si, au contraire, on parle d'un objet particulier, qui n'est pas unique dans son genre, et qui, quoique particulier, n'est déterminé par rien, ou ne le sera qu'ensuite, on ne laisse pourtant pas le nom tout seul, mais, comme on l'a vu tout à l'heure, on remplace l'article dit *défini* par l'adjectif numéral *un*, qui ne sert pas ici proprement à compter, et qui dans cette fonction prend le nom d'article indéfini. Le nom est ainsi précédé de l'article indéfini quand il paraît pour la première fois dans un récit, et de l'article défini quand il reparaît ensuite (2). L'article indéfini sert particulièrement à distinguer un individu dans l'espèce : *un grand loup*, *un petit livre*, *une grande compassion* (3).

S'il s'agit de *plusieurs* objets également indéterminés, ou d'objets qui ne peuvent pas s'accommoder de *un*, parce qu'ils ne peuvent pas être comptés, on se sert de l'article défini combiné avec la préposition *de*, qui équivaut alors à *une certaine quantité de de-*

1. On verra plus loin l'emploi que nous faisons de l'article pour le superlatif relatif et avec les adjectifs numéraux. Pour les noms propres, voir plus loin.

2. La fable elle-même dit d'abord *un loup*, puis *le loup* ; mais la fable a le privilège d'employer dès le début l'article défini, comme dans le titre, parce que ses personnages sont considérés comme connus ou parce qu'ils symbolisent l'espèce.

3. On ne saurait dire avec les Goncourt *il y règne une liberté d'esprit et de parole* : laquelle ? il est ici indispensable de préciser au moyen d'un adjectif ou d'une proposition relative, et de même avec tout mot abstrait qui ne pourrait pas être mis au pluriel.

vant le singulier, ou *un certain nombre de*, devant le pluriel, et donne à l'article un sens partitif : *du pain, de l'eau, des fruits* (1). On reviendra plus loin sur l'article partitif.

A moins de raisons particulières tirées de la pensée même, ce qui d'ailleurs arrive fréquemment, un nom déterminé s'associe naturellement avec un complément déterminé, mais un nom accompagné de l'article indéfini s'accompagne d'un complément sans article : *la vie de l'homme, une vie d'homme, la longueur du bras, une longueur de bras*, on fait *preuve de faiblesse* et on donne *la preuve de sa faiblesse, une chose a une apparence de grandeur* ou *l'apparence de la grandeur*. Si, par exemple, on dit *l'eau de mer* ou *l'eau de source*, ce n'est pas avec le même sens que *l'eau de la mer* et surtout *l'eau de la source* : *de mer* et *de source* font en réalité fonction de qualificatifs, à défaut d'adjectifs correspondants ; de même *la forme de gouvernement*, etc.

Pour désigner les maladies dont on souffre, avec le verbe *avoir*, on se sert tantôt de l'article défini, tantôt de l'article indéfini. L'article indéfini prévaut lorsque le mal atteint un point ou un organe particulier, et cela tient apparemment à ce que le même mal peut revenir souvent au même endroit : on a donc *une bronchite, une angine, une ophtalmie, une congestion pulmonaire*, parce qu'on peut en avoir deux, trois et davantage. On notera que la plupart de ces maladies prennent leur nom de l'organe même qu'elles atteignent (2). L'article défini prévaut au contraire pour les maladies qui affectent

1. Pourtant on ne confond jamais *j'ai mangé du pain* ou *des fruits*, où les compléments sont directs, la préposition étant seulement partitive, avec *la couleur du pain* ou *je suis las des fruits*, où la préposition rend le complément indirect, et où l'article reste défini, devant le nom de l'espèce prise dans son ensemble.

2. Si on dit plutôt *l'appendicite*, c'est précisément parce qu'on n'en a pas deux ; mais il n'est pas correct de dire qu'on a *le rhume* ou *le rhume de cerveau*.

l'état général, sans se localiser expressément dans un organe, et dont le nom ne s'emploie le plus souvent qu'au singulier : on a donc *la fièvre* et *la fièvre typhoïde* ou *scarlatine*, *la grippe*, *la petite vérole*, *la rougeole*, *la coqueluche*, *la goutte* ; on a même le *croup* ou *la diphtérie*, comme *la colique* ou *la diarrhée*. Ce n'est pas que la plupart de ces maladies ne puissent revenir plusieurs fois, mais alors on dit généralement qu'on les a eues deux ou trois fois, et non qu'on en a eu deux ou trois : on n'a pas *deux croups* ou *deux gales*, pas plus que *deux gouttes*. D'autre part, ces mêmes affections générales sont souvent susceptibles de degrés variés, ce qui permet d'employer dans beaucoup de cas l'article partitif : on a *de la fièvre*, *de l'anémie*, *de l'entérite*, *de la diarrhée* ou *de la constipation*, tandis qu'on n'a pas *de la bronchite* ou *de l'ophtalmie*, quoiqu'on puisse avoir *un peu de bronchite*. Il va sans dire que l'article indéfini reparaît avec tous ces noms, quand on y joint un adjectif ou un autre déterminant : *une forte fièvre*, *une coqueluche qui ne finit pas*, *une goutte qui tracasse perpétuellement*.

L'article singulier *le*, *la*, s'élide devant une voyelle : *l'ombre de l'homme*. Toutefois, par analogie avec les autres noms de nombre, et par l'habitude qu'on a de les lire en chiffres, on dit, sans élision, *le huit*, *le huitième*, *le onze*, *le onzième*. Il en résulte qu'on dit aussi *le un*, pour numérotter ou dater, tandis qu'on dit *l'un*, par opposition à *l'autre*, *un* n'étant plus ici nom de nombre.

D'autre part, l'article singulier ou pluriel s'est volontiers combiné chez nous, comme en d'autres langues, avec des prépositions diverses, pour former des articles *composés* ou *contractés*. On ne pratique plus depuis longtemps que ceux qui sont combinés avec *de* ou *à* : *du* et *au* devant les masculins et singuliers commençant par des consonnes, *des* et *aux* devant tous les pluriels. Pourtant, quoique les articles

composés avec *en* (*el*, *ès*) aient disparu de l'usage, il nous en est resté quelques expressions usuelles, comme *bachelier ès lettres* (en les lettres), *docteur ès sciences*, *maître ès arts*, *Saint-Pierre-ès-liens* (1).

L'emploi des articles composés avec *de* ou *à* s'est imposé partout, sauf pour les noms propres de personnes commençant par *Le*, faute de pouvoir distinguer les cas où cet article fait ou ne fait pas partie intégrante du nom : *Le Brun* ou *Lebrun*, *Le Nôtre* ou *Lenôtre* ont dû nécessairement être traités de même, et ainsi on dit *les tableaux de Le Brun* ou *les jardins de Le Nôtre* (2).

En revanche, dans les noms de lieux, l'article est toujours distinct du nom, et par conséquent se combine avec la préposition : *aller au Havre*, *venir du Havre* ou *des Andelys*.

On dit de même *l'auteur du Misanthrope et des Femmes savantes* (3).

Quand un mot qui n'est pas un nom est pris comme nom, on lui donne naturellement un article, qui seul peut faire connaître cette acception particulière : *le sage*, *une coquette*, *l'amour du beau*, *au fort de*

1. On voit que *ès*, représentant *en les*, est nécessairement pluriel ; on commet donc une grave erreur quand on le construit par plaisanterie avec un singulier : *savant ès droit*, *docteur ès poker*. Baudelaire, dédiant ses *Fleurs du mal* à Théophile Gautier, l'avait qualifié de *parfait magicien ès langue française* : on lui fit sans doute remarquer le solécisme, et il écrivit *ès langue et littérature*, ce qui était encore discutable, avant d'aboutir à *ès lettres* : il faut croire qu'il tenait beaucoup à *ès*. — On verra ailleurs que *el* et *ès* ont été remplacés dans beaucoup de cas par *au* et *aux* : *au ciel*, *au printemps*, *au Japon*, *tomber aux mains*, *aux Indes*, etc.

2. D'autant plus qu'on écrit souvent, à tort, *Lebrun* et *Lenôtre*. M^{me} de Sévigné disait *les tableaux du Brun* ; mais peut-être était-ce par analogie avec ceux *du Poussin*, car dans *le Poussin*, l'article, d'origine italienne, ne fait pas plus partie du nom que dans *le Véronèse* ou *le Bernin*.

3. Quoique Émile Faguet ait soutenu un jour, au nom de la logique, qu'il fallait dire *l'auteur de le Misanthrope*. Mais la logique n'a rien à voir en face de l'usage universel. Faudrait-il dire aussi *je vais à Le Havre* ? Bien plus, on n'hésite pas à dire *le premier acte du Roi s'amuse*. C'est peut-être absurde, mais c'est

la tempête, le boire et le manger, ne pas se soucier du qu'en dira-t-on, le plus et le moins, un oui, un non, etc. On dit de même, avec ellipse d'un nom, le fâcheux de l'affaire, pour le côté fâcheux de l'affaire ou ce que l'affaire a de fâcheux (1).

Quand deux ou plusieurs noms sont réunis par *et*, l'article se répète devant chacun d'eux, même si le genre et le nombre ne changent pas : la justice, la prudence et la tempérance, le lion, le tigre et le léopard, les officiers et les soldats, les pères et les enfants, des tables et des chaises, de la bière et de l'eau. Il y a exception nécessairement pour les noms qui désignent une même personne : le maître et seigneur de ce domaine, sans quoi on pourrait supposer qu'il s'agit de personnes différentes. Il y a également exception au pluriel pour certaines locutions toutes faites, comme les arts et métiers, les ponts et chaussées, les us et coutumes, les sous-officiers, caporaux et soldats, les frères et sœurs, qui réunissent des objets ou des personnes de même catégorie. C'est pourquoi on peut dire aussi, sans y être obligé, les documents et matériaux, les pronoms et adjectifs

l'usage, le français ayant une répugnance invincible pour *de le*, aussi bien que pour *à le*, *de les*, *à les*. La seule difficulté qui se présente, c'est quand un titre d'ouvrage contient plusieurs noms, mais dans ce cas on ne répète pas la préposition. Sans doute on peut bien dire *la fable du loup et du chien*, c'est-à-dire la fable qui met en scène le loup et le chien, mais alors ce n'est pas le titre, et au surplus on ne peut pas dire *l'auteur du Loup et du Chien*, pas plus qu'on ne dit *la fable du Meunier, de son fils et de l'âne*. D'autre part, on peut dire aussi *la fable le Loup et le Chien, la fable le Meunier, son fils et l'âne*, mais il faut dire de toute nécessité *l'auteur du Misanthrope et l'Auvergnat*, comme on dit généralement *la fable du Meunier, son fils et l'âne*, parce que *du Misanthrope et de l'Auvergnat* donnerait à croire qu'il y a deux pièces distinctes.

De même une enseigne comme *Au Cheval blanc* ou *Au Bon Marché* n'empêche pas qu'on ne dise uniquement *l'Hôtel du Cheval blanc* ou *les magasins du Bon Marché*.

1. On dit de même familièrement *le temps m'a paru d'un long ! il fait ici un chaud !* L'adjectif s'est substitué au nom à côté duquel on sous-entendait déjà un adjectif marquant la grandeur ou l'excès : *le temps m'a paru d'une longueur ! il fait ici une chaleur !*

démonstratifs, les officiers et sous-officiers, les pères, mères et enfants. On dit même, exceptionnellement, les père et mère, avec l'article pluriel devant deux noms singuliers ; mais on dit nécessairement le boire et le manger, le lever et le coucher, chaque verbe ayant besoin d'un article pour faire connaître sa nature accidentelle (1).

Si un nom singulier est précédé de deux adjectifs coordonnés, on ne répète pas l'article : un rare et beau sujet, le sage et pieux Fénelon, tandis qu'on dirait un rare, un beau sujet, le sage, le pieux Fénelon. Mais si la conjonction et réunit des adjectifs qui s'appliquent en réalité à des choses différentes, il faut bien répéter l'article : le premier et le second étage, le deuxième et le troisième chapitre, la bonne et la mauvaise fortune, tandis qu'on pourrait dire la bonne ou mauvaise fortune, parce qu'il y a opposition et non addition.

Si le nom précède les adjectifs, la répétition de l'article entraîne aujourd'hui celle du nom : la loi humaine et la loi divine, la langue grecque et la langue latine. On dira donc, sans rien répéter, l'histoire ancienne et moderne, si on veut parler de l'histoire en général, comme on dirait l'histoire ancienne ou moderne ; mais si on tient à distinguer les deux, on dira l'histoire ancienne et l'histoire moderne, car on ne dit plus l'histoire ancienne et la moderne, et moins encore la loi humaine et la divine (2).

Si le nom est au pluriel, cette répétition ne s'impose pas, et on peut dire dans tous les cas les historiens anciens et modernes, les lois divines et hu-

1. On dit généralement, pour dater, le 5 et le 6 mai, mais rien n'empêche de dire les 5 et 6 mai, et plus encore aux 5 et 6 mai, suivant les cas ; on met le pluriel surtout avec plus de deux dates. Avec ou la question ne se pose pas, à moins qu'il ne s'agisse d'une seule et même chose : la ville ou bourg de...

2. Peut-être est-ce à cause des équivoques qui pouvaient se produire, comme dans les arbres domestiques et les sauvages.

maines, comme s'il y avait *ou*. On dit même, pour la brièveté de l'expression, *les histoires ancienne et moderne*, *les langues grecque et latine*, avec deux adjectifs singuliers (1).

II. — Omission de l'article.

L'emploi de l'article, défini ou indéfini, était beaucoup moins large autrefois qu'aujourd'hui, car on le réservait aux mots concrets, et encore à condition qu'ils fussent pris dans un sens bien déterminé. Il nous est demeuré des restes nombreux de l'ancien usage.

Ce sont d'abord les **proverbes**, qui sont généralement fort anciens, et qui n'ont été modernisés dans la forme que là où c'était indispensable pour le sens. On y trouve sans article même les sujets, ce qui est si rare aujourd'hui. Pour les noms abstraits, cela va sans dire : *Noblesse oblige*, *Pauvreté n'est pas vice*, *Abondance de biens ne nuit pas* ; mais les noms concrets ont été laissés tels quels tout aussi bien : *Pierre qui roule n'amasse pas mousse*, *Chien qui aboie ne mord pas*, *Ventre affamé n'a point d'oreilles*, *Charbonnier est maître chez lui*. Les prépositions n'y font point obstacle : *A menteur menteur et demi*, *A bon vin pas d'enseigne*.

En dehors des proverbes, le **sujet** ne se passe guère de l'article (2). On omet cependant assez souvent l'article *indéfini* aussi bien devant le sujet que devant le complément, surtout le complément direct, dans les **propositions négatives** ou **interrogatives** de sens général : *jamais homme ne fut mieux à sa place*, *a-t-on jamais vu femme plus entêtée ?*

1. Quoiqu'on ne dise pas *les langue et littérature françaises* (Voir plus haut. p. 40, note 1).

2. Ou d'un mot qui en tient la place : *ce livre, mon père, quelques hommes*.

On omet souvent l'article dans les énumérations, surtout quand il n'y a pas de coordination :

Femmes, moine, vieillard, tout était descendu.

On l'omet toujours après *ou*, quand il y a équivalence : *le lynx ou loup-cervier, les principes ou éléments des choses.*

On l'omet régulièrement dans les apostrophes : *Soldats, du haut de ces pyramides... ;* et ce n'est qu'en style très familier qu'on dit *hé ! l'ami, hé ! l'homme,*

Passez votre chemin, la fille, et m'en croyez.

On l'omet également devant un nom mis en apposition : *Louis XIV, roi de France et de Navarre ; Attila, fléau de Dieu* : si on dit parfois *le fléau*, c'est pour rappeler que c'était son surnom, et ce n'est plus une simple apposition, de même que quand on dit *Lycurgue, le législateur de Sparte*, on veut dire *le législateur bien connu.*

Devant un nom employé comme attribut, on ne met pas non plus d'article, parce qu'il y a indétermination absolue : *il est roi, qui t'a fait roi ? on l'a vu ou il a été nommé, élu, créé, fait, etc., député, président, général, etc.* (1). De même *il parle en roi, on l'a pris pour roi* ; car *on l'a pris pour le roi* aurait un tout autre sens, et *roi*, parfaitement déterminé, n'y serait pas attribut. Cela n'empêche pas qu'on ne puisse dire *c'est toi qui seras le roi*, mais avec un sens déterminé, le équivalant par exemple à *notre*. De même, on dit régulièrement *il a passé pour fils du roi* ; mais si l'on veut donner à entendre que le roi n'avait qu'un fils et qu'il y a eu confusion, on dit *il a passé pour le fils du roi*, car *fils* est ici déterminé. C'est ainsi qu'on dit de préférence *l'homme est le roi des animaux*, où la détermination de l'attribut est amenée assez naturellement par celle de son complément.

1. En opposition à *on a fait de lui un député, un général, etc., or député, général* sont des compléments directs, et non des appositions.

D'autre part, on emploie assez souvent l'article indéfini pour insister ou pour désigner une espèce : *tu es un voleur, cet homme est un tyran, la rose est une fleur*, et, à plus forte raison, *un cruel tyran ou une belle fleur*. Cette syntaxe est d'ailleurs inusitée après un pronom de la troisième personne ; mais elle s'impose après *c'est* : *c'est un voleur*. On dit néanmoins, impersonnellement, *c'est hasard si, c'est dommage que*, et même *c'est grand hasard ou grand dommage, c'est merveille, c'est pain bénit*. Au surplus, si, après *c'est*, on a l'habitude d'exprimer l'article partitif, on l'omet souvent devant les noms abstraits, surtout quand il y a une négation : *ce n'est pas mauvaise volonté de sa part, mais (ou c'est) simplement sottise* (1).

Le complément direct, surtout si c'est un nom abstrait, se passe encore d'article dans une foule d'expressions indéterminées, qui ont survécu à beaucoup d'autres, et où le lien est souvent très étroit entre le nom et le verbe. Cela est particulièrement fréquent avec certains verbes, comme *avoir* ou *faire*, *donner* ou *prendre*, et *rendre*, etc. (2).

1. On notera en outre l'emploi de l'article défini devant les titres, apparemment à cause de l'ellipse du complément : *monsieur le duc, monsieur le ministre* (cf. *citoyen ministre*), et aussi devant les surnoms, où il joue un rôle de démonstratif : *Louis le Grand, Robert le Diable*. En revanche, nous ne dirions pas, comme on aurait fait au grand siècle, et comme faisait É. Faguet, *Coquelin l'aîné* ou *Coquelin le cadet*, mais, suivant l'usage commercial, *Coquelin aîné* et *Coquelin cadet*, quoiqu'ils ne fussent que deux. Pourtant, on dit encore *Racine le fils, Racine fils* étant purement commercial.

2. *Avoir faim* ou *soif*, *chaud* ou *froid*, *avoir besoin*, *coutume*, *envie*, *peur*, *honte* ou *pitié* (à côté de *avoir de l'espérance* ou du *souçon*), *avoir raison* ou *tort*, *avoir mauvaise mine*, *bon espoir*, *bon courage* (à côté de *avoir du courage*), *n'ayez crainte*, etc. ; *faire peur* ou *pitié*, *faire raison* ou *tort*, *honneur* ou *grâce* (mais *faire l'honneur* ou *la grâce* de...), *faire faillite* ou *banqueroute*, *faire face* ou *front*, *faire route*, *faire profession* ou *métier*, *faire offre* ou *don*, *faire dépense*, *faire plaisir*, *faire justice*, *faire preuve*, *faire vœu* ou *serment*, *faire fortune*, *faire usage*, *faire part*, *faire attention*, *faire saillie*, *faire défaut*, etc., sans parler de *faire gras* ; *donner tort* ou *raison*, *lieu* ou *matière*, *donner prise*, *donner asile*, *audience* ou *congé*, *donner confiance*, *donner carrière* ou *donner cours*, *donner ordre* ou

Ces expressions toutes faites servent parfois à marquer des nuances de sens très précises, à côté d'expressions pareilles où le nom est déterminé par l'article défini : *demandeur raison d'une chose* n'est point *en demander la raison* ; *faire preuve de courage*, c'est prouver qu'on en a, mais on fait *la preuve* d'un fait ou d'une opération ; *faire part d'un événement* est tout autre chose que *faire la part de quelqu'un* ou *de quelque chose*, *faire choix* et *faire un choix* ne sont pas identiques, non plus que *donner congé* et *donner un congé*, *rendre visite* et *rendre une visite*.

D'autre part, l'article indéfini s'ajoute naturellement à ces expressions pour désigner une espèce : *avoir une soif ardente*, *faire une grande fortune*, etc. ; et pourtant il y a des cas où cet article *peut* encore être omis, l'adjectif faisant corps en quelque sorte avec le nom : *fournir (une) ample matière*, *prêter (une) grande attention*, *faire (un) bon accueil*, sans parler des locutions particulières, comme *faire amende honorable*.

En outre, il y a des noms qui, pris isolément, n'admettraient pas l'omission de l'article, et qui l'admettent parfaitement en cas de coordination : *promettre monts et merveilles*, *remuer ciel et terre* (1).

avis, etc. ; *prendre femme*, *prendre médecine*, *prendre haleine*, *pitié*, *plaisir*, *patience*, *prendre feu*, *prendre garde*, *prendre fin*, *prendre jour* ou *date*, *prendre parti*, *prendre possession*, *prendre pied*, *prendre part*, *prendre occasion* ou *prétexte*, etc. ; *porter bonheur* ou *malheur*, *porter envie*, *mettre ordre*, *mettre chapeau bas*, *mettre pied à terre*, *rendre raison*, *honneur*, *compte*, *hommage*, *justice*, *témoignage*, *service*, *grâce*, *confiance*, *rendre gorge*, *rendre amour pour amour* et autres expressions semblables ; *prêter serment*, *attention*, *silence*, *prêter* ou *fournir matière* ; *demandeur justice*, *raison*, *compte* ou *satisfaction*, *demandeur pardon*, *grâce* ou *quartier* ; *perdre courage*, *haleine*, *patience* ou *connaissance*, *trouver moyen*, *chercher querelle*, *crier grâce*, *entendre raillerie* ou *raison*, *tenir parole*, *tenir tête* ou *lâcher pied*, *baisser pavillon*, *rebrousser chemin*, *plier bagage*, *sans bourse délier*, etc., etc. On continue même d'employer quelques vieilles expressions comme *fermer boutique*. C'est encore le complément direct apparent qui se passe d'article dans *il y a eu erreure* ou *il n'y a pas grande différence*.

1. Cf. *travailler jour et nuit*, où le complément est circonstanciel.

Le complément indirect se construit souvent aussi sans article à la suite des principales prépositions, toujours avec un sens indéterminé.

C'est le cas surtout avec la préposition *de*. Cette préposition joue, en effet, très souvent un rôle partitif, qui, évidemment, ne saurait s'accommoder de l'article. Ainsi quand elle sert à marquer la substance ou l'espèce, à défaut d'adjectif correspondant : *chapeau de paille, robe de soie, table de marbre, vase d'or* et même *d'or pur, pain de seigle* (1).

Même rôle partitif dans toutes les expressions qui marquent la quantité, et où le nom qui suit *de* serait sans cela précédé de l'article partitif : *troupeau de bœufs, corps d'infanterie, bouteille de vin, tasse de café*, c'est-à-dire contenant *des bœufs, du café*, etc., et, à fortiori, *beaucoup* ou *peu de pain, plus* ou *moins de pain que de viande* ; ou quand *de* marque la matière à la suite d'un verbe : *se nourrir de viande, remplir de vin, habiller de pourpre, couvrir de boue* (2).

Avec la préposition *à*, cette omission de l'article est moins fréquente, mais n'est pas rare non plus. Elle s'impose, comme après *de*, devant un mot qui

1. C'est ainsi qu'on dit *robe de couleur, homme de cœur* (et aussi *d'esprit*), *adverbe de lieu, accès de folie, fluxion de poitrine, faute d'adjectifs usités*, au moins dans le sens voulu. Mais on dira nécessairement *un vase de l'or le plus pur, une robe d'une belle couleur*.

2. On dit pareillement *remplir de joie, accabler de douleur, user de ruse, altéré de sang* ou *avide de gloire, s'armer de courage*. On ne met pas non plus l'article dans beaucoup d'expressions où *de* marque l'origine ou le point de départ : *sortir de table* ou *de prison, pluie d'orage, eau de source* ou *eau de mer, pomme de terre, billets de banque* ; l'objet ou la destination : *ordonnance de police, plan de bataille, traité de chimie, poème d'amour, contrat de vente, société de bienfaisance, maison de jeu* ; l'instrument ou la manière : *coup d'épée, trait de plume, cri de joie, mouvement de colère, mourir de faim, trembler de joie, pleurer de rage, de bonne grâce, de bonne foi, de main de maître*, etc. On dit même encore *le premier* ou *le second dimanche de carême*, et non *du carême* (à côté des *dimanches de l'aveugle*), et le *sacrement de baptême, de pénitence, de confirmation, de mariage* (à côté des *sacrements de l'eucharistie, de l'ordre, de l'extrême-onction*), expressions conservées par la tradition ecclésiastique.

désigne une espèce, et qui ailleurs prendrait l'article indéfini ou partitif, le premier nom étant lui-même généralement précédé de l'article indéfini : *verre à bière, char à bancs, machine à vapeur* (qui marche avec *de la vapeur*, quoiqu'on dise *marcher à la vapeur*), *moulin à vent* (qui marche avec *du vent*), *pot à eau* ou *pot à tabac*, en opposition avec *boîte aux lettres, pot au lait, bouteille à l'encre*, qui sont plus généralement précédés de l'article défini, et qui désignent des objets où l'on met *les lettres, le lait, l'encre* (1). On dit de même *la femme à barbe* (qui a *de la barbe*), mais *un vieillard à barbe* ou *à la barbe blanche* ; *un veau à deux têtes*, en opposition à *la ville aux sept collines*, qui possède *les sept fameuses collines* (2). De même *chapeau à plumes, manche à gigot, robe à volants*, et tous les noms analogues de vêtements, qui sont généralement précédés de l'article indéfini (3).

On omet également l'article avec un nom répété pour marquer la succession, la distribution ou même la simple juxtaposition : *goutte à goutte, feuille à feuille, pierre à pierre, corps à corps, tête-à-tête, dos à dos* ; pour marquer la manière : *à tort* (4), *à genoux, à pieds*, et même avec un adjectif : *à grosses gouttes, à petites journées, à cœur ouvert, à petit feu, à vil prix, à gros intérêts, à toutes jambes* (5).

1. Il est vrai qu'on dit *pot à beurre*, qui paraît singulier à côté de *pot au lait*.

2. Cf. *l'homme aux quarante écus, au petit manteau bleu, au masque de fer, la dame aux camélias* : une *dame à camélias* serait une espèce particulière de dame.

3. Il est curieux qu'au contraire, dans les noms de plats, on mette régulièrement cet article devant le second mot : *macaroni au gratin, sauce aux câpres, riz au lait, cuisine au beurre* et même *soupe à l'oignon*, sans doute parce que le cuisinier se sert plus souvent de l'article défini que de l'autre : *donnez-moi le beurre, le lait*, etc.

4. Et aussi *à tort ou à raison*, quoiqu'on dise avec *raison*.

5. Citons encore *arriver à terme, donner à bail, mettre à profit, prendre à témoin, prendre ou avoir à cœur, charger à mitraille, acheter à crédit, bâtir à chaux et à sable, se mettre à table, tomber à terre*, etc. — On dit aux gens que l'on quitte au *revoir* (pour *just-qu'au revoir*) et non à *revoir*, expression réservée aux choses qui

La préposition *en* a particulièrement cette caractéristique de se construire presque toujours avec un nom indéterminé, et par conséquent sans article, dans les cas les plus variés : *être ou aller en France, en prison, en voiture, en mer, en ville, etc., être en bonnes mains ou en bons termes, aller de ville en ville ou de mal en pis, etc., etc.* (1).

La préposition *sans*, vu son caractère négatif, se construit non moins régulièrement sans article, à moins bien entendu que le nom ne soit déterminé : *sans argent, sans pain, sans honneur, sans beauté, sans façon, sans crainte, etc.* (2).

La préposition *par* se passe encore assez aisément de l'article : *par terre, par cœur, par monts et par vaux, par prudence*. Au sens distributif notamment, elle ne l'admet jamais : *par an, par jour, par personne* ; et elle n'admet pas davantage l'emploi de *chaque*, car on peut bien dire *tant pour chaque personne*, mais *par chaque personne* est un pléonasme très incorrect. Il y a pourtant ici un phénomène curieux, qui est la suppression de *par* et le rétablissement de l'article pour désigner le prix des choses, habitude commerciale qui est passée dans la langue courante. Ainsi on dit bien *diminuer trois sous par livre*, mais on ne dit pas qu'une marchandise coûte *trois francs par livre* : elle coûte ou vaut *trois francs*

doivent être corrigées ; et on dit encore aujourd'hui, malgré le pléonasme, *au fur et à mesure*, et non à *fur et à mesure* ou à *fur et mesure*.

1. Citons encore *être en miettes, en loques ou en lambeaux, en tas, en armes, en couches, en chemise, en laisse* (et non à *la laisse*), *en prière, en larmes, en affaires, en marche ou en train, en hiver ou en juillet, en vacances, en vers ou en prose, en or ou en marbre, en colère, ou en peine, en forme ou en apparence, en principe ou en règle, en paix ou en guerre, en fleur, etc., etc.* La syntaxe de *en* et ses rapports avec *dans* et *à* seront étudiés au chapitre des prépositions.

2. On dit pourtant *sans le sou*, parce qu'on dit *je n'ai pas le sou*. On dit aussi très correctement, avec le sens conditionnel de *à défaut de* : *sans le travail, le génie même ne fait rien de durable*.

la livre ou trois sous la botte ou cinq sous les deux (1). De même on dit fort bien *deux fois l'an*, à côté de *deux fois par an*.

Après *avec*, on omet volontiers l'article partitif devant les noms abstraits : *avec courage, avec zèle, avec ruse, patience, intelligence*, etc. On dit également *sur pied, sur table, sur parole, sur gages, sur bois, entasser écus sur écus, sous presse, sous clef, sous cape, sous serment, hors classe, hors concours*, etc., etc.

Dans les comparaisons par *comme*, tantôt l'omission de l'article est facultative, par exemple dans *blanc comme neige, doux comme miel, dur comme fer, dru comme grêle, briser comme verre*, tantôt elle est indispensable, par exemple dans *amis comme cochons, amer comme chicotin, battre comme plâtre, s'entendre comme larrons en foire*, etc.

Enfin on omet également l'article devant les noms des jours de la semaine, comme si c'étaient des adverbes, quand on prend pour point de départ le jour où l'on est : *j'irai demain ou lundi*, et de même *jeudi dernier, jeudi prochain, jeudi en huit ou jeudi de la semaine prochaine*. Mais on dit, en prenant un autre point de départ, *le jeudi, le vendredi se passèrent*; de même, pour préciser une date : *le jeudi 15 juillet, le mardi de la semaine de Pâques, le premier lundi du mois prochain, le mardi gras, le jeudi saint*; ou pour marquer une répétition régulière : *j'irai le lundi* signifie *j'irai chaque lundi ou tous les lundis*.

III. — L'article et les noms propres.

En principe, les noms propres ne prennent pas d'article (2).

1. Le peuple dit volontiers *les deux de cinq sous*.

2. Et non seulement les noms propres, mais tous les mots qui peuvent être assimilés d'une manière quelconque aux noms propres : ainsi on dit *le mois de juillet n'a pas été beau*, et sans article, *juillet n'a pas été beau*; de même *homme est un nom, manger est un verbe*.

Les noms de personnes d'abord (ou les prénoms) s'en passent régulièrement, à moins qu'on ne les mette au pluriel, pour désigner tous ceux qui portent le même nom : *les Bourbons, les Bonapartes, les Montmorencys, les Carnots*, et, par extension, *les Virgiles*, c'est-à-dire les poètes tels que Virgile, sans parler du pluriel emphatique, *les Bossuets, les Molières, les Condés* (1).

Toute détermination amène aussi nécessairement l'emploi de l'article singulier : *le grand Corneille, le Corneille du Cid, le Sophocle français, la Vénus de Milo, le Polyeucte de Corneille* (2).

Il y a exception pour les saints : *saint Pierre, saint Paul*, dont les noms sont restés tels qu'au moyen âge, et où le mot *saint* fait en quelque sorte partie du nom.

Nous nous servons aussi quelquefois de l'article indéfini pour faire une assimilation, ou par emphase : *c'est un nouveau Cicéron, un Tacite, un Basile* (avec un sens méprisant),

Un Auguste aisément peut faire des Virgiles.

Nous employons même l'article partitif : *c'est de Corneille, il y a du Corneille là-dedans*, c'est-à-dire des vers de Corneille ou même des vers dignes de Corneille.

D'autre part nous avons emprunté à l'italien l'usage de l'article pour un certain nombre de noms (et plus souvent de surnoms) de peintres fameux : *le Pérugin, le Corrège, le Parmesan, le Véronèse, le Caravage*, sont ainsi appelés du lieu de leur nais-

1. On dit de même *les si, les car, les mais*. — On dit aussi quelquefois *le Corneille est beau*, pour les vers de Corneille.

2. Et de même *l'Astrée de Messire Honoré d'Urfé* : c'est ainsi que s'imprimaient autrefois les titres des livres ; mais c'est par erreur qu'on a dit ensuite et qu'on dit encore *l'Astrée*, sans complément, car on ne dit pas *le Polyeucte est beau*. (Le peuple dit aussi *la Dupont*, pour la femme Dupont). — On dit de même *le que qui est dans cette phrase ou il y a un que de trop*, comme *le Pierre que j'ai connu*, ou *il n'y a qu'un Pierre dans cette famille*.

sance ; le *Pinturicchio*, le *Sodoma*, le *Tintoret*, le *Guerchin* sont des surnoms particuliers ; l'article s'est joint au nom même dans *le Primatice*, *l'Albane*, et aussi *le Bernin*. On dit même, par erreur, *le Guide*, pour *Guido Reni*, et aussi *le Giorgione*, qui est le beau *Giorgio*, mais en principe cet article ne se met pas devant un prénom, et on doit dire *Dominiquin* ou *Titien*, et non *le Dominiquin* ou *le Titien*. Le long séjour de Poussin en Italie l'a aussi fait appeler *le Poussin* (1).

Cet usage italien est admis également pour quelques noms d'écrivains ; mais, en dehors de l'érudition, il n'est répandu que pour *le Tasse* et *l'Arioste*, qui sont des noms, et *l'Arétin*, qui est un surnom. Beaucoup de gens y ajoutent encore *le Dante* : c'est une erreur, qui d'ailleurs tend à disparaître, car *Dante* est un prénom ; tout au plus pourrait-on dire *l'Alighieri*, qui n'est point usité.

Nous mettons de même l'article devant quelques noms d'actrices italiennes, *l'Alboni*, *la Pasta*, *la Patti*, *la Duse*. On y joint, par analogie, *la Malibran*, *la Krauss* et quelques autres, surtout des cantatrices (2).

Les noms de villes ne prennent pas l'article, à moins qu'on ne les détermine, comme les noms de personnes : *le Paris du XVIII^e siècle* ; ou qu'ils ne soient en réalité un nom commun : *le Havre*, *aller au Havre* ou à *La Rochelle* ; ou qu'ils ne soient doubles, comme les *Andelys*.

Les noms d'îles sont traités comme les noms de villes, sauf *l'Australie*, qui est un continent, et

1. C'est pourquoi on dit *l'œuvre du Poussin*, comme *du Pérugin* ou *du Tintoret* : cf. plus haut, page 40 et note 2.

2. Autrefois on disait également *la Champmeslé*, *la Du Parc*, *la de Brie*, *la Bérart*, etc., pour désigner des actrices quelconques, puis, par analogie, des modistes ou des coiffeuses en renom, et enfin toute sorte de femmes très connues, dont la réputation n'était pas fondée sur leur vertu, *la Brinvilliers* ou *la Voisin*, *la Pompadour* ou *la du Barry*.

quelques grandes îles d'Europe qui, depuis l'antiquité, ont toujours été traitées comme des pays : *la Corse* et *la Sardaigne*, *la Sicile*, *la Crète* et *l'Eubée*, *l'Irlande* et *l'Islande*. Par suite, nous nommons sans article non seulement *Chypre* ou *Rhodes*, mais les plus grandes îles extra-européennes, *Cuba*, *Sumatra*, *Bornéo*, *Madagascar*, etc., et même *Terre-Neuve*, parce que l'adjectif est placé après le nom ; car on dit nécessairement *la Nouvelle-Zélande* ou *les Nouvelles-Hébrides*, comme on dit d'ailleurs *les Carolines*. Nous disons donc *en Corse*, comme *en France*, et, le cas échéant, *dans la Corse*, mais à *Madagascar* ou à *Terre-Neuve*, comme à *Paris* ; *en* (ou *dans la*) *Nouvelle-Zélande*, parce que la Zélande est un pays, mais *aux Nouvelles-Hébrides*, et aussi à *La Martinique* ou à *La Réunion*, comme *aux Andelys* ou à *La Rochelle*. On dit aussi à *Libéria*, comme si c'était une ville.

En revanche, les noms de rivières ou de montagnes prennent aujourd'hui régulièrement l'article : *la Seine*, *le Danube*, *le Sinaï*, *l'Oural*, *l'Himalaya*, et aussi *le mont Sinaï*, *les monts Oural* ou *Himalaya*. Les noms composés de villes font exception, parce qu'ils sont restés tels qu'à l'époque où l'article était peu employé : *Chalon-sur-Saône* et *Châlons-sur-Marne*, *Bar-sur-Seine* et *Bar-sur-Aube*, et même *Pont-d'Ain*, comme *Boulogne-sur-Mer*, tandis qu'on met l'article dans un nom étranger, comme *Francfort-sur-le-Mein* (1). On a également continué à dire à Paris *la rue de Seine* et aussi *l'eau de Seine*, mais seulement par opposition à *l'eau de source*.

Pour les noms de pays, c'est beaucoup moins

1. Qui d'ailleurs est traduit littéralement. Il n'y a donc point là de caprice, comme le croient les grammairiens allemands; et si l'on voit parfois l'article dans le nom de certaines villes ou bourgades françaises, c'est que le nom est récent, ou tout au moins sa finale. Quant aux expressions comme *le fleuve du Rhin*, *la rivière de Marne*, *la montagne d'Athos*, elles sont à peu près inusitées.

simple. Construits sans préposition, ils prennent toujours l'article (1). Mais l'emploi des prépositions complique singulièrement la syntaxe, non seulement parce que *en*, qui exclut l'article, entre en concurrence avec *dans*, mais surtout parce que l'emploi de la préposition *de* amène des distinctions assez complexes, et ce n'est point assez de distinguer les masculins des féminins comme on pourrait être tenté de le faire.

Avec la préposition *de*, comme avec les autres, sauf *en*, la règle générale est bien d'employer l'article : *les habitants de la France, les soldats ou les vaisseaux de l'Angleterre, les montagnes de la Suisse, les divisions de l'Allemagne, les climats de l'Amérique, les îles du Japon, la géographie de la Chine ou du Brésil*. Mais les exceptions sont très importantes. Elles tiennent simplement à ce que le vieux français se passait volontiers de l'article, et toutes les fois qu'il y a, entre un nom de pays et le nom qui précède, un lien particulièrement étroit, la syntaxe du vieux français a pu se conserver sans changement.

C'est après un titre de souveraineté, actuelle ou historique, *roi ou empereur, duc, comte ou baron, sultan* et autres, comme après *royaume, empire, duché, comté, province*, etc., que le phénomène est le plus frappant, car on omet toujours l'article, suivant l'habitude du vieux français, devant les noms de pays qui appartiennent à l'histoire de l'Europe ou à celle de l'antiquité classique, même quand ils sont masculins, ce qui n'est pas fréquent : *le roi ou le royaume de France ou de Portugal, l'empereur ou l'empire d'Autriche ou de Russie, le duc ou le duché de Bourgogne ou de Berry, le comte ou le comté de Provence ou d'Artois, le grand-duc de Bade ou de Meck-*

1. On dit même *le Hanovre* ou *l'Oldenbourg*, malgré l'identité des noms du pays et de la capitale ; si la capitale est plus connue que le pays, on dit *le royaume de Naples* ou *le grand-duché de Bade*, qui a gardé le nom de la capitale ancienne.

embourg, le sultan de Turquie, et aussi les pharaons ou le khédivé d'Égypte, les rois d'Éthiopie ou le shah de Perse, les rois de Bactriane ou d'Assyrie et même de Pont (1).

Hors de l'histoire ancienne ou européenne, c'est-à-dire parmi les noms d'usage plus récent, les noms féminins se sont accommodés à peu près ou peu à peu de l'usage des autres, même ceux qui n'étaient pas en *ie*, et qui subissaient moins facilement l'analogie : les empereurs de Chine (ou de la Chine), les rois de Corée (ou de la Corée) ; mais les masculins ont pris tout de suite et gardé l'article : le sultan du Maroc (2), l'empereur du Japon ou du Brésil, les rois du Mexique, du Pérou, du Cambodge, et de même la république du Brésil ou du Chili. On dit pourtant, depuis la fameuse ambassade, le roi et le royaume de Siam (3).

Après le nom d'une production spéciale d'un pays, l'article est aussi omis le plus souvent devant tous les noms féminins : on dit donc les productions de la France ou de la Chine, comme les cultures de l'Amérique ou de la Russie, mais les vins de France, de Bourgogne, d'Espagne ou d'Algérie, le fromage de Brie, une poularde de Bresse, les blés de Roumanie, la porcelaine de Chine ou les tapis de Perse. L'article s'emploie au contraire devant les noms masculins, sauf ceux des deux royaumes européens : les chevaux

1. On dit pourtant le duc ou le duché du Maine, à cause de la rivière qui a donné son nom à la province et au duché, et les comtes de la Marche, parce que *marche* est en réalité un nom commun, et encore les comtes du Perche et quelquefois du Vexin, pour désigner de très petits pays du genre masculin.

2. On a dit autrefois de Maroc, mais c'était le nom de la ville et non celui du pays.

3. Ceci tient à ce qu'on a donné à l'origine le nom du pays à la capitale, qui était *Ayuthia*. C'est pour la même raison qu'on dit encore le royaume de Cambodge et aussi la république de Venezuela (petite Venise, nom donné à l'origine aux villes du lac Maracaïbo). On dit naturellement la république de Panama, de Honduras (à cause du cap), de Guatemala, de Nicaragua, et même de Costa-Rica (et de Libéria), mais du Salvador.

de Danemark, les vins de Portugal, mais les truffes du Périgord, le miel du Gâtinais, les chevaux du Mecklembourg, les vins du Piémont ou du Roussillon, l'or du Pérou, le guano du Chili, le café du Brésil ou du Venezuela, le caoutchouc du Congo ou du Soudan.

En dehors des titres de souveraineté et des productions spéciales, le phénomène est moins régulier, mais il suffit qu'on ait établi un rapport plus ou moins étroit entre les mots liés par *de*, pour qu'on omette encore l'article devant les noms féminins : *les femmes de France* ou *le soldat de France*, *l'Institut de France*, *l'histoire de France* (à côté de *la géographie de la France*, où le lien est moins étroit ou moins ancien), *la côte de France* ou *de Normandie*, *les monts d'Auvergne* (1), *la ligue de Bretagne*, *la noblesse de Prusse*, *la diète de Bohême*, *le parlement d'Angleterre*, et naturellement *la république de Colombie* ou *de Bolivie* (2). On dit aussi *revenir d'Italie* ou *d'Allemagne*, à son retour *d'Espagne* ou *de Suède*.

Il va sans dire qu'entre ces mots et ceux qui sont suivis régulièrement de l'article, il y a une zone intermédiaire, c'est-à-dire des cas nombreux où on peut hésiter ou choisir, notamment après un pluriel : *l'histoire d'Europe* ou *de l'Europe*, *les princes d'Allemagne* ou *de l'Allemagne*, *les peuples d'Afrique* ou *de l'Afrique*, *les villes d'Asie* ou *de l'Asie*, *les côtes de France* ou *de la France*, *une carte d'Italie* ou *de l'Italie*, *revenir de Chine* ou *de la Chine* (3).

1. Et non *les monts de Suisse* ou *d'Amérique*, qui n'existent pas comme expressions géographiques ; on pourrait dire cependant *les Alpes de Suisse*.

2. Mais non *de France*, parce qu'on dit uniquement *la république française*, comme *la république romaine*, ou comme on a dit au siècle dernier : *empereur des Français* par opposition à *roi de France*.

3. Mais on ne dit plus *d'Inde*, à cause de *dinde* (qui d'ailleurs est le même mot : voir page 17), sauf dans *marrons d'Inde*, qui est ancien ; et on dit naturellement *des Indes*, *des Antilles*, *des Philippines*, comme avec tous les noms géographiques pluriels.

Il arrive même parfois qu'une différence de sens s'est établie tout naturellement : aux *guerres d'Italie*, qui sont celles que nous avons faites en Italie au xv^e siècle, expression historique pareille à *la campagne de France* ou *d'Italie*, nous opposons *les guerres de l'Italie*, qui sont celles que l'Italie a faites, parce qu'il n'y a pas là d'expression historique traditionnelle ; et de même *la guerre d'Italie* est celle de 1859.

Devant les noms masculins, l'article s'impose presque toujours en dehors des cas examinés plus haut. On a pourtant le choix entre *les peuples d'Orient* ou *de l'Orient*, *d'Occident* ou *de l'Occident*, sans doute à cause de la voyelle initiale, comme on dit *les vents d'est* ou *d'ouest*, mais on dit toujours *les peuples* (ou *les vents*) *du Nord* ou *du Midi*, et toujours aussi *les côtes du Brésil* ou *du Pérou*, *les monts du Lyonnais*, *les plaines de l'Artois*, *la ligne du Bourbonnais*, *les villes* ou *les peuples du Mexique*, *la carte du Maroc* ou *du Dauphiné*, *revenir du Japon* ou *du Chili*. On peut cependant *revenir de Danemark* ou *de Portugal*, États européens (1).

Ajoutons qu'en cas de coordination de deux noms de pays, si l'un d'eux a l'article, l'autre le prend nécessairement : *les poulardes de la Bresse et du Maine*, *les porcelaines de la Chine et du Japon*, à moins qu'on ne dise *les porcelaines de Chine et celles du Japon*. Au surplus, la moindre détermination suffit à imposer l'article suivant la règle générale : *les vins de la France méridionale*, *la noblesse de la Prusse orientale*.

Les noms de nos départements, qui sont récents, sont soumis à une règle uniforme et prennent constamment l'article : *de la Seine*, *du Rhône*, et même

1. On dit *le golfe de Siam*, comme *le royaume de Siam*, et en diverses villes *la rue de Siam*, vieille tradition ; mais partout ailleurs on dit *du Siam*, comme *du Venezuela*, *du Guatemala*, *du Costa-Rica*, etc.

du *Loir-et-Cher*. Toutefois on est un peu embarrassé devant les noms composés de deux noms dont le premier est du féminin ; on accepte encore l'article devant une voyelle, sans se l'imposer : *les communes de l'Ille-et-Vilaine* ; mais devant une consonne, *Saône-et-Loire*, *Seine-et-Marne*, *Seine-et-Oise*, on a renoncé à articuler *de la* et on supprime généralement l'article. *Vaucluse* ne prend pas non plus d'article après *de*, parce que son nom vient de la *fontaine de Vaucluse* (1).

La concurrence entre les prépositions *en* et *dans* donne des résultats moins complexes que l'emploi de la préposition *de*.

La préposition *dans* exige l'article et la préposition *en* l'exclut ; aussi est-ce *en* qu'on met devant les noms féminins, qu'il y ait mouvement ou non : *je suis ou je vais en France* ou *en Amérique*, *en Suisse* ou *en Chine*, *en Bourgogne*, *en Australie* ou *en Laponie*, mais naturellement *dans l'Amérique centrale* ou *dans la Chine du Nord* (2).

Les noms masculins de royaumes européens ou de pays français s'accommodent assez souvent de *en* : *en Portugal* ou *en Danemark*, *en Artois*, *en Anjou*, *en Poitou*, et même *en Piémont* ; mais ici l'emploi de *dans le* est assez général : *dans le Lyonnais*, *le Berry*, *le Dauphiné*, *le Valois*, *le Roussillon* (3). On dit de même par préférence *dans le Hanovre*, *dans le Palatinat*, *dans le Valais*.

Dans est régulier devant les noms de nos départements : *dans l'Ardèche*, *le Calvados*, *la Haute-Saône* et même *dans le Loir-et-Cher* et *dans l'Ille-et-Vilaine* ;

1. A défaut de préposition, on se résigne parfois à *la*, mais on aime encore mieux dire *le département de Seine-et-Oise*, comme *le département de Vaucluse*.

2. On dit de préférence *dans l'Inde*, comme on dit *de l'Inde*, et par analogie avec *dans les Indes*.

3. On dit toujours *dans le Maine*, *le Perche* ou *la Marche* ; voir la note 1 de la page 55.

mais on préfère *en Saône-et-Loire, en Seine-et-Marne, en Seine-et-Oise* (1).

Quant aux noms masculins de pays non européens, ils n'ont pu en général s'accommoder de *en*, parce qu'ils exigeaient l'article, mais on ne les a pas pour cela construits régulièrement avec *dans*. On verra ailleurs que *en le*, qui avait donné à l'origine un article composé, disparu depuis longtemps, a été remplacé dans certains cas, devant une consonne, par un autre article composé, qui est *au* (2). C'est *au* qu'on leur a attribué dès longtemps, et on continue pour les noms nouveaux, devant une consonne, bien entendu : *être ou aller au Maroc, au Sénégal, au Dahomey ou au Congo, au Japon, au Thibet ou au Tonkin, au Brésil, au Chili ou au Pérou*. Les noms qui commencent par une voyelle acceptent *en* : *en Hindoustan, en Uruguay, en Afghanistan*. D'ailleurs les uns et les autres s'accommodent fort bien de *dans*, surtout dans les expressions les moins courantes et quand les noms sont d'usage moins répandu : *dans le Bélouchistan*. On dit également, avec *aux* pour *en les*, *aux Antilles, aux Indes, aux Philippines*, sans préjudice de *dans les*.

On dit aussi *au nord, au sud*, et même à *l'est* ou à *l'orient*, à *l'ouest* ou à *l'occident*, mais cela seulement pour orienter ; quand on veut désigner des régions géographiques, on dit *dans le Nord, dans le Sud, dans l'Est, dans l'Ouest*, et, de préférence, *en Occident*, et surtout *en Orient*, comme *en Portugal*, pourvu que ces mots ne soient pas déterminés (3).

Les autres prépositions n'offrent rien de parti-

1. Cf. page 56. Il en résulte que *en Savoie* désigne sûrement la province, tandis que *dans la Savoie* peut désigner et désigne plutôt le département.

2. Par exemple, *au printemps* : voir au chapitre des prépositions.

3. On dit même *en Haïti*, quoique ce soit un nom d'île, mais uniquement pour éviter la cacophonie de *à Haïti*, comme on disait autrefois *en Alger*.

culier. On dit naturellement *jusqu'en France* ou *jusqu'en Asie*, et *jusqu'au Japon* ou *jusqu'au Brésil*. *Hors de* prend généralement l'article, mais s'en passe très couramment avec les noms féminins : *hors de France* ou *d'Europe*. *Pour* prend toujours l'article, quoique l'Algérie et les colonies françaises aient conservé la vieille expression *partir pour France*, dans tous les sens (1).

Les noms de fêtes sont toujours précédés de l'article féminin, soit parce que ce sont des noms communs, *l'Ascension*, *l'Assomption*, soit par ellipse : *la Toussaint*, *la Saint-Jean*, *la Saint-Martin*, *la Saint-Sylvestre*, et aussi *la Noël*, quoiqu'on dise plus régulièrement *Noël*. *Pâques* seul ne prend jamais d'article, quand il désigne la fête chrétienne ; mais on dit *faire ses Pâques*.

IV. — L'article partitif.

On a vu plus haut que la préposition *de*, tout en conservant son rôle normal devant l'article dans *la mort du roi*, *je me défie des hommes*, *je suis loin de la table*, avait formé avec ce même article un article spécial, qui donne un pluriel à *un*, et qui est non seulement *indéfini*, mais *partitif* : *du pain*, *de l'eau*, *des fruits* (2). La préposition *de* sert ainsi à modifier la nature de l'article : elle en restreint d'abord la détermination, ce qui fait que le pluriel *des* peut cor-

1. Mieux vaudrait dire *partir pour la France* en parlant d'un départ définitif, et *aller en France* en parlant d'un simple voyage ; mais *partir pour France* est encore moins incorrect ou moins déplaisant que *partir en France*, *partir à Paris* ou *partir à la campagne*, car on *part pour*, et non *à*, ni *en*, tandis qu'on peut *aller à*, ou *en*, et même *dans*. On dit cependant fort bien *partir en guerre*, et au besoin *partir en voyage*.

2. C'est une déviation curieuse du sens partitif, qui est un des sens de la préposition *de*. On a dit d'abord, à l'époque où l'article n'était pas nécessaire devant les noms, *manger de pain*, ou *de légumes*, puis en déterminant le nom, *manger des légumes qu'on avait cultivés*, et enfin *manger des légumes* ou *du pain*.

respondre au singulier *un* dans son rôle d'article indéfini ; et surtout elle sert à marquer qu'on ne considère qu'une partie d'un tout. Il en résulte que l'article partitif ne peut pas s'employer avec toute espèce de mots (1).

Le nom construit ainsi avec l'article partitif est devenu naturellement complément direct, la préposition perdant sa nature propre : *manger du pain*. Rien n'empêchait dès lors d'en faire aussi un sujet : *du pain est resté sur la table*. Mais cette syntaxe a le plus souvent un air assez gauche, de sorte que pour faire jouer au nom le rôle de sujet, on recourt le plus souvent à l'inversion, qui lui donne au moins l'apparence d'un complément : *il est resté du pain sur la table, il tombe de la neige*. On la construit aussi avec quelques prépositions : *mettre du beurre sur du pain, mélanger du beurre avec du miel, cela ressemble à de la graisse ou à des haricots*.

Toutefois l'article partitif ne saurait être précédé de la préposition *de*, qui serait ainsi doublée. Aussi a-t-on vu plus haut cette préposition construite isolément devant beaucoup de noms qui ailleurs auraient pris l'article partitif : on dit *il mange de la viande, il se nourrit avec de la viande ou des noix, mais il se nourrit de viande ou de noix, il a du pain en petite ou en grande quantité, mais il a beaucoup ou peu de pain*. C'est pourquoi les expressions de quantité, qui sont essentiellement partitives, et qui pour ce motif se construisent avec *de* (excepté *force*), n'admettent pas l'article : *combien d'élèves avez-vous ou combien avez-vous d'élèves ? plus, moins, autant de cerises ou de pain, une douzaine d'œufs, deux mètres de drap*. L'article reparait bien entendu quand le nom est déterminé, et c'est ordinairement l'article défini : *trois mètres de drap* deviennent

1. Nous ne dirions guère aujourd'hui *de l'outrage, de l'obstacle, du salaire* : ces mots ne s'accrochent plus que de l'article *un*.

trois mètres du drap que vous m'avez donné, une multitude de blessés devient la multitude des blessés qui sont venus ici; mais ce peut être aussi l'article indéfini : j'ai quelques bouteilles d'un vin délicieux.

Avec une négation, l'article partitif complément se réduit également à la préposition *de*, et l'article indéfini lui-même est remplacé ordinairement par *de* : on dit *j'ai de l'argent, avez-vous de l'argent ? mais je n'ai pas ou plus d'argent, je n'ai jamais eu d'argent, personne n'a d'argent, n'avez-vous pas d'argent ?* et même, avec ellipse de *pas* ou *plus*, *vous n'avez d'argent que celui que je vous ai donné ; de même, il a donné une raison, mais il n'a pas donné de raison* (1).

L'article partitif peut redevenir complet ou l'article indéfini peut reparaître, quand l'idée qu'on exprime est plus ou moins déterminée ou restreinte, ou plutôt quand la négation, ne portant que sur une partie de l'idée exprimée, contient implicitement une affirmation : *je ne vous ferai pas de reproches, mais je ne vous ferai pas de ou des reproches inutiles ; on ne fait pas d'omelettes ou d'omelette sans œufs, mais on ne fait pas des omelettes ou une omelette avec des coquilles d'œufs, c'est-à-dire ce n'est pas avec des coquilles d'œufs qu'on fait des omelettes ou une omelette ; je ne demande pas du pain ou des noix, mais du gâteau, car je demande quelque chose, mais ce n'est pas du pain ou des noix. De même n'avez-vous pas de l'argent et des amis ? parce qu'ici l'interrogation négative équivaut à une affirmation ; on n'a vu personne lui donner de l'argent, la négation ne portant pas sur donner de l'argent, et on n'a jamais vu son père lui*

1. On dit toutefois *il n'a pas donné une seule raison, il n'a pas donné de raison qui soit bonne ou une raison qui soit bonne ; mais on peut dire qu'en ce cas un est plutôt adjectif numéral, car c'est sur lui surtout que porte la négation.*

donnant de l'argent, et non d'argent, pour le même motif.

Toutefois cet emploi de l'article partitif après une négation donne facilement à la phrase une allure un peu gauche, à cause du caractère anormal de ce rapprochement. Il y a une certaine maladresse à dire *je n'ai pas de l'argent pour le gaspiller*, et on dit beaucoup mieux *si j'ai de l'argent, ce n'est pas pour le gaspiller* ; il est vrai qu'on pourrait dire aussi *je n'ai pas d'argent à gaspiller*, mais ceci peut impliquer qu'on n'a pas beaucoup d'argent et le sens n'est plus tout à fait le même. Il est également assez maladroit de dire *je ne mange pas du pain*, si *pain* ne s'oppose à rien, et on dit mieux *ce n'est pas du pain que je mange*, car ici *du pain* est en réalité sujet et non complément, et la négation n'a rien à y changer (1).

On supprime également l'article après *de* à la suite d'un infinitif précédé de *sans* ou d'un subjonctif précédé de *sans que* ; comme on dit *il est parti sans argent* ou *sans raison*, on dit aussi *il est parti sans prendre d'argent, sans faire de bruit, sans donner de raison* ; on dit de même, à l'occasion, *sans qu'il ait pris d'argent, sans qu'il ait fait de bruit* ou *donné de raison* ; mais on dit naturellement, suivant les cas, *sans prendre* ou *sans qu'il ait pris l'argent que je lui avais donné, sans donner la raison nécessaire*. Si la proposition principale est négative devant *sans*, on conserve généralement l'article partitif complet, parce que les deux négations impliquent une affirmation : *il ne peut parler sans faire des fautes, il n'est pas parti sans prendre d'argent ou de l'argent, sans donner de raison ou une raison ou*

1. On distinguera pour le sens entre *je ne veux pas manger de pain ni boire d'eau*, qui s'applique à un fait particulier, et *je ne veux pas manger du pain et boire de l'eau*, qui signifie : je ne veux pas être réduit, d'une manière générale, à vivre de pain et d'eau.

des raisons, sans faire des préparatifs et nécessairement sans faire des préparatifs sérieux.

Il reste à examiner un cas plus curieux et plus délicat.

Devant un adjectif, c'est-à-dire généralement quand un adjectif s'intercale entre l'article et le nom, l'article partitif se réduit encore à la préposition *de*, même sans négation : *j'ai mangé de bonnes cerises, de bonne casse est bonne*. Mais ici l'usage traditionnel a cessé d'être aussi absolu que dans les cas précédents.

Pourtant, si le nom est au pluriel, la question n'est guère discutable : *des larmes amères, de grosses larmes ; des brises tièdes, de tièdes brises ; des pertes importantes, de grandes pertes ; des auteurs excellents, d'excellents auteurs ; des accidents pareils, de pareils accidents*, et plus encore *de tels accidents* ou *d'autres accidents* (1).

On en excepte bien entendu les cas où l'adjectif fait avec le nom une sorte de mot composé qui prend un sens particulier. La règle était si stricte au XVII^e siècle qu'on ne faisait même pas cette distinction, et qu'on disait par exemple *de bons mots* ou *de jeunes gens* : on dit aujourd'hui *des bons mots*, et *des jeunes gens*, comme *des belles-mères* et même *des petits jeunes gens*, et de même *des petites filles* *des grands hommes*, *des bons points*, *des faux pas*, *des faux cheveux*, *des petits verres* (qui sont autre chose que *de petits verres*), voire au besoin *des grandes manœuvres*, ce qui a un sens plus particulier que *de grandes manœuvres* ; toutefois il vaut mieux éviter cette syntaxe quand les mots ne sont pas fréquemment rapprochés. Familièrement on va plus

1. On ne pourrait même pas dire en français *les pareils* ni surtout *les tels accidents*, comme on dit *les bons auteurs* ou *les tièdes brises*. On dit aussi *des choses certaines* et quelquefois *de certaines choses*, pour *certaines choses*, mais dans un sens très différent : voir plus loin, à la place de l'épithète.

loin, et on dit parfois *des grosses larmes, des bons livres*, mais il ne faut pas se dissimuler que ceci est contraire au génie de la langue, toutes les fois que les mots ainsi rapprochés ne prennent pas un sens un peu particulier : *j'ai mangé des bonnes cerises* est du parler enfantin, qu'on peut imiter en parlant aux enfants, mais qui ne saurait encore passer pour français (1).

Si le nom est représenté par *en*, la réduction de *des* à *de* devant l'adjectif est toujours plus correcte : quoiqu'on dise plus communément *il y en avait des petits et des grands*, on dit uniquement *abolir les anciennes coutumes et en créer de nouvelles*. *De* est plus élégant, même si l'adjectif est de ceux qui ne se mettent plus devant le nom : quoiqu'on ne puisse pas dire *il y avait de bleues mouches, de vertes mouches*, les adjectifs de couleur ne se transposant pas, on dit *il y en avait de bleues et de vertes* bien plus élégamment que *il y en avait des bleues et des vertes* ; on dit même nécessairement *il y en avait de très bleues et de très vertes*. Et si au lieu d'adjectifs on a des participes, quoique les participes ne se mettent presque jamais avant le nom, *de* s'impose absolument : *il y en avait d'argentées et de dorées*, et non *des argentées et des dorées*, qui est fort mal dit ; de même *il y en avait d'instruits, de fort instruits*, comme *il y en avait de fort remarquables* (2).

Si le nom est au singulier, il faut avouer que l'usage général a beaucoup fléchi. La règle au fond est la même exactement : *manger de bon pain ou de bonne viande, boire de très bon vin, faire de bon*

1. M^{me} de Sévigné employait volontiers ces expressions familières, que condamnaient déjà les grammairiens, ce qui a fait croire que la règle était mal établie en son temps, mais c'est une erreur, et les grammairiens ne sont pour rien dans son établissement. On relève aussi dans Malherbe *des tièdes hivers*, mais c'est simplement une faute de texte, car le texte de Malherbe est fort mal établi, et Malherbe était si loin de parler ainsi qu'il disait au contraire *de jeunes gens*.

2. En l'absence de *en*, le nom ne peut pas être sous-entendu ; on ne dit pas *abolir les anciennes coutumes et créer de nouvelles* ;

ouvrage, ce boulanger fait de bien meilleur pain que l'autre, et c'est la pure tradition française. Il y a même lieu de distinguer très nettement entre en voici de meilleur, qui est un comparatif, et en voici du meilleur, qui est correctement un superlatif. Mais l'usage familial ou enfantin s'est répandu assez universellement, et on n'est point surpris d'entendre dire à don César de Bazan : C'est bien bon, du bon vin ! C'est le langage qui lui convient, et de bon vin détonnerait. Est-ce parce qu'il ne s'agit plus de choses qui se comptent ? On ne sait. D'ailleurs, avec les mots abstraits féminins, l'article partitif est souvent nécessaire : ceci est de la grande éloquence ou de la haute philosophie, de la vraie reconnaissance. On dit aussi uniquement avoir de la bonne ou de la mauvaise volonté, de la bonne ou de la mauvaise humeur, se faire du mauvais sang. Enfin on peut opposer du faux marbre à du vrai marbre, du gros papier à du papier fin, parce que l'adjectif fait plus ou moins corps avec le substantif, comme dans du haut allemand. Mais on ne saurait tenir du beau marbre pour aussi élégant que de beau marbre : tout ce qu'on peut dire, c'est que du beau marbre est beaucoup plus répandu et par suite moins choquant que des beaux marbres. Beaucoup de gens, même instruits, conservent encore la tournure correcte au pluriel, au moins dans certains cas, qui au singulier ne la connaissent plus du tout : ils n'iraient pas jusqu'à dire des excellents auteurs, mais ils disent fort bien de la bonne viande ou de la bonne prose, comme le peuple dit de la belle ouvrage (1). C'est une finesse de la langue qui se perd.

on ne peut donc pas dire l'abolition des anciennes coutumes et la création de nouvelles, et comme de nouvelles coutumes ferait une répétition désagréable, on dit, en donnant au second adjectif une place différente, l'abolition des anciennes coutumes et la création de coutumes nouvelles.

1. A condition, bien entendu, qu'il n'y ait pas de négation, car on dit nécessairement il n'y a pas de bon vin ici ou je n'ai pas mangé de bonne viande.

Si le nom est représenté par *en*, *de* se maintient un peu mieux : *il y en avait de bonne, j'en ai vu de beau, de très beau*, mais on ne se gêne pas pour dire *du* et *de la*. Après *un* on peut supprimer *de*, pourvu qu'il n'y ait pas de négation : *il y en avait un beau ou un de beau, une verte ou une de verte*, et nécessairement *je n'en ai pas vu un de beau, il n'y en avait pas une de verte*.

Il va sans dire que, si le substantif précédé d'un adjectif est déterminé par la suite, l'article reparaît : *j'ai mangé des bonnes cerises ou de la bonne viande que vous m'avez donnée hier* ; mais ici c'est à l'article défini qu'on a affaire. Et encore en pareil cas on dit mieux *de ces* ou *de cette*, que *des* ou *de la*, parce que la langue répugne à ce rapprochement, même justifié.

On dit aussi *je veux du bon*, parce que l'adjectif est pris substantivement.

Quand *de* est suivi de deux adjectifs, on n'a pas l'habitude de le répéter, qu'il soit partitif ou non : *j'ai vu de braves et honnêtes gens*, et à plus forte raison *j'ai parlé à de braves et honnêtes gens* ; à moins bien entendu qu'il n'y ait opposition entre les adjectifs : *il a de bonnes et de mauvaises pensées*.

L'ADJECTIF QUALIFICATIF

I. — Observations sur le genre et le nombre.

Au moyen âge, le féminin de beaucoup d'adjectifs était pareil au masculin, et il en est resté des traces dans l'usage que nous faisons encore du mot *grand*.

Il y a d'abord deux substantifs avec lesquels *grand* n'a jamais connu d'autre féminin : *mère* et *messe*. On dit donc *une grand'mère* ou *des grand'messes*, aussi bien que *ma grand'mère* et *la grand'messe*. On y joint naturellement *grand'tante* (1).

Dans un sens plus particulier, nous avons conservé *la grand'rue*, pour désigner la rue principale d'un bourg, et nous écrivons *Grand'rue*, n^o 4, mais on dit uniquement *une grande rue*. On dit parfois aussi *sur la grand'route*, mais toujours *une grande route*. On peut y joindre *la grand'croix* et *un grand-croix*, expressions réservées aux ordres de chevalerie. Les militaires disent encore *une grand'garde*, pour un poste avancé, et c'est tout autre chose qu'*une grande garde* (2).

Il reste deux expressions très courantes et toujours très correctes, que rien ne remplace : à *grand-peine* et *pas grand'chose*. On voit que *grand'chose* exige une négation quoiqu'elle ne soit pas toujours énoncée explicitement, car on dit fort bien *pensez-vous que vous y ferez grand'chose*, la pensée étant au

1. Je ne parle pas, bien entendu, de telle expression littéraire, comme *Cornélie, la grande mère des Gracques*, qu'on fera d'ailleurs bien d'éviter.

2. *Grand'chambre* et *grand'salle* appartiennent à l'histoire.

fond négative. On a même fait de *pas grand'chose* un substantif familier :

C'est un' pas grand'chose avec un rien du tout.

D'autres expressions subsistent encore, mais appartiennent à la langue écrite plutôt qu'à la langue parlée. Ce sont surtout *avoir grand'faim, grand'soif, grand'peur*. Dans l'usage courant on dit *une grande faim* ou on emploie un autre adjectif ou un adverbe : *j'ai bien faim, j'ai eu bien peur* (1).

D'autre part, il y a quelques adjectifs qui ont pris au masculin une forme différente de celle du féminin, et qui retrouvent leur forme primitive devant une voyelle, quand ils précèdent le nom qu'ils qualifient.

Ce sont d'abord et surtout *beau* et *nouveau* qui restent régulièrement *bel* et *nouvel* devant un nom commençant par une voyelle ou un *h* muet : *bel homme, bel habit, bel esprit, mon bel ami, le nouvel an, nouvel hôte, nouvel époux, nouvel essai*. Cette forme s'est maintenue dans ce cas par suite du lien étroit qui unit les mots ; dès que le lien n'est plus étroit, la forme moderne apparaît, même devant une voyelle : *un beau et bon livre, un livre nouveau et intéressant*. Pourtant on dit encore familièrement *c'est bel et bien un chef-d'œuvre*, mais on voit qu'ici *bel* est adverbe : c'est une locution toute faite, qui a pu survivre à *bel et bon* (2).

Il y a ensuite *fou* et *mou*, mais les formes *fol* et surtout *mol* commencent à appartenir plutôt à la

1. Sans parler de *très* ou *rudement*. On trouverait encore chez quelques écrivains *avoir grand'hâte, c'est grand'honte* ou *grand'pitié*, mais ce sont de véritables archaïsmes, empruntés au XVII^e siècle. La Fontaine écrit encore *en grand'pompe, en grand'cérémonie, faire grand'chère*, et même *la grand'sœur*. Je ne parle pas de *grand merci*, puisqu'il est devenu masculin : voir page 26. C'est aussi par un archaïsme singulier que l'on continue à dire *elle se fait fort de*, ce qui oblige à dire au pluriel *ils* ou *elles se font fort* : l'accord serait bien plus naturel.

2. L'histoire a naturellement conservé des noms anciens, comme celui de *Philippe le Bel*, qui se distingue ainsi d'un personnage moins ancien, *Philippe le Beau*.

langue écrite qu'à la langue parlée, d'autant plus que dans l'usage ordinaire ces adjectifs se mettent généralement après le nom ; on écrit donc plutôt qu'on ne dit *fol amour*, *un mol édreton*, *un mol oreiller* (1).

Il reste *vieux*, dont la forme primitive *vieil* s'est maintenue jusqu'au xvii^e siècle, même devant une consonne. Aujourd'hui *vieil* paraît tendre à céder la place à *vieux*, même devant un nom commençant par une voyelle, mais *vieil* résiste beaucoup mieux que *fol*, même dans l'usage courant : *mon vieil ami*, *un vieil habit*, *un vieil avare*. Devant *homme*, il y a quelque hésitation au sens propre, car l'expression figurée et biblique *le vieil homme* est toujours intacte. Peut-être pourrait-on distinguer parfois des sens différents : *un vieux avocat* est un avocat âgé, mais *un vieil avocat* est plutôt un homme qui a toujours été avocat, *vieil* prenant alors un sens adverbial comme dans *mon vieil ami*. En somme, il est peu de noms à voyelle initiale devant lesquels on ne puisse garder *vieil*. Il est bien entendu qu'on ne dit plus que *vieux et cassé* (2).

Pour le pluriel, je ne dirai qu'un mot des adjectifs en *al*. Leur pluriel naturel est en *aux*, et plus le mot est ancien et usité, moins il y a d'hésitation. Les mots plus récents, plus savants, moins employés au pluriel, le font en *als*, grâce surtout aux grammairiens, mais ce n'a pas été sans résistance, car le xvii^e siècle employait fort bien *fataux*, *nataux*, *navaux*, qui ont

1. *Fol* se maintient encore dans quelques proverbes comme *Qui fol envoie fol attend*, ou en vers, pour éviter un hiatus :

*Souvent femme varié,
Bien fol est qui s'y fie.*

Enfin le droit, qui cultive toujours l'archaïsme, a conservé aussi *fol appel* et *fol enchérisseur*, à côté de *folle enchère*.

2. Faut-il ajouter que le féminin de *perclus* est *percluse* et non *perclue*, qu'on entend parfois, et qui est d'ailleurs bien excusable, à côté d'*exclue* !

depuis cédé la place. Aujourd'hui encore les grammairiens hésitent entre *sons nasals* et *sons nasaux*, qui est bien plus naturel; mais les musiciens disent généralement les *accords finals*. *Banal* fait *banals*, mais ce qui prouve bien que c'est une nouveauté grammaticale, c'est la vieille expression *jours banaux*, qui s'est maintenue.

Le mieux est d'éviter le pluriel masculin, quand il n'est pas d'usage courant, d'autant plus qu'on peut le remplacer parfois par le féminin : *l'océan glacial* peut devenir *les mers glaciales*.

II. — Sur la place de l'épithète.

L'adjectif qualificatif peut être employé comme *épithète*, comme *attribut* ou comme *apposition*, mais la place de l'épithète exige quelques observations. L'attribut peut bien se mettre en tête, mais seulement en cas d'inversion : *longue est la route*, ce qui appartient plutôt à la langue écrite. L'apposition aussi se met parfois devant le sujet : *longue et souple sa main...*; cela tient à ce qu'elle fait alors fonction de proposition circonstancielle et que son lien avec le substantif n'est pas très étroit; mais on dit toujours *avoir les dents longues*, *les yeux grands*, *la main petite*, *marcher la tête haute*, etc. Il n'en est pas toujours de même de l'épithète.

Dans la vieille langue, l'épithète se plaçait fort librement, et même de préférence avant le nom. Mais la tendance régulière du français a été longtemps de la rejeter après, parce qu'en général le déterminant se met après le déterminé (1). On peut même dire que la place normale de l'adjectif est aujourd'hui après le nom, si bien que la plupart des adjectifs, notamment ceux qui ne sont que des participes

1. Aussi l'anglicisme qui nous donne, surtout pour les enseignes, les *modern style*, *modern hôtel*, *select dessert*, sans parler des *auto-garages*, *terminus hôtel*, etc., est-il contraire au génie de la langue, et même passablement ridicule.

passés, ne se mettent jamais ailleurs, et qu'il en est peu parmi les autres qui ne puissent s'y mettre assez facilement.

Pourtant l'évolution ne s'est point achevée : elle s'est arrêtée et comme figée il y a quelques siècles, si bien qu'il y a toujours un certain nombre d'adjectifs dont la place ordinaire est encore devant le nom, souvent même au comparatif ou au superlatif. Ce sont le plus souvent des adjectifs très courts, mais la brièveté n'est ici qu'un élément tout à fait secondaire, car il y a une foule d'adjectifs monosyllabiques, tels que *dur, doux, gras, rond, sec, laid, neuf, etc.*, sans parler des adjectifs de couleur, qui ne se mettent jamais devant le nom, ou ne le font que dans certains sens abstraits, ou spéciaux (*dormir la grasse matinée, sculpter en ronde bosse*). Ce n'est guère qu'en poésie qu'on dit encore *une douce voix* ou *une douce chaleur*, parce que la poésie est essentiellement conservatrice et assez amoureuse d'archaïsme. Au surplus les poètes ne reculent même pas devant *la romaine avarice*, quoique les adjectifs ethniques ne se mettent jamais devant le nom, ni même devant *le vert manteau* ou *le rouge incendie*, quoiqu'on ne dise jamais qu'*un chapeau vert* ou *un habit rouge*, ce qui déroute souvent les étrangers (1).

Ce n'est donc pas la forme qui a maintenu certains adjectifs devant le nom, mais le sens (2). Ce sont en effet des adjectifs de sens très général, qui désignent moins des qualités *accidentelles* et réellement *déterminantes* que des qualités extrêmement fréquentes et pour ainsi dire *naturelles* (3) ; qui de

1. Aussi une locution proverbiale telle que *c'est bonnet blanc et blanc bonnet* remonte-t-elle manifestement à la vieille langue, aussi bien que *blanc-bec, blanc-manger, rouge-gorge, etc.*

2. Les raisons véritables ont été aperçues partiellement par Laveaux, mais n'ont été pleinement développées que par Clédat (*Rev. de philol. franç.*, 1901) ; nous lui avons emprunté un certain nombre d'exemples.

3. Clédat dit *essentielles*, qu'il oppose à *circonstanciellés*.

plus, et pour ce motif même, s'emploient très fréquemment et devant toute sorte de mots, et qui même souvent divisent les objets innombrables qu'ils qualifient en deux catégories opposées. Le lien étroit que leur retour constant avait établi entre eux et le nom qui suivait a dû contribuer beaucoup à leur conserver leur place primitive (1).

C'est le cas d'abord pour les adjectifs *grand* et *petit*, qui peuvent qualifier tant de choses avec des nuances de sens si variées. Et il se produit même ce phénomène curieux que d'autres adjectifs, dont la place normale est après le nom, parce que ce sont des qualificatifs ordinaires, employés généralement avec un sens précis, pour exprimer une qualité *accidentelle*, acquièrent la faculté de se mettre avant le nom, quand ils prennent un sens plus vague et plus général, qui les rapproche plus ou moins de *grand* et de *petit*, pris dans leur sens le plus général. C'est ainsi qu'on dit *une forte* ou *une faible partie*, *une forte* ou *une furieuse* ou *une médiocre envie*, *une riche moisson* ou *une grasse sinécure*, ou au contraire *une maigre chère* ou *un maigre repas* (qui n'est pas *un repas maigre*), *de menus objets*, *un plein sac* ou *la pleine mer*, *une honnête aisance*, etc.

Un second couple d'adjectifs que l'étendue de leur sens et la fréquence de leur emploi a maintenus devant le nom, c'est *bon* et *mauvais*, et même *méchant*. Et ici de même, par analogie, on dit toujours *un rude ouvrier*, *un digne* ou *un saint homme*, et de préférence *une fameuse* ou *une heureuse idée*, ou même *une excellente affaire*, et d'autre part *un pauvre écrivain*, *une triste affaire*, *un triste sire*, *un abominable gredin* (2).

1. Comme ce même lien étroit a conservé à la fois leur place et leur forme ancienne à *bel*, *nouvel* ou *vieil*, et même *fol* et *mol*, dans la langue écrite, et la forme féminine à quelques adjectifs placés devant *gens* : voir plus haut, page 18.

2. La langue populaire ou très familière a ici des péjoratifs

L'adjectif *beau* se met aussi régulièrement devant le nom, mais sans former un couple régulier avec *laid*.

Voici d'autres couples encore, mais d'un usage un peu moins étendu et par suite un peu moins fréquent, qui néanmoins ont généralement gardé leur place dans beaucoup de cas : *jeune* et *vieux*, *ancien* et *nouveau*, *vrai* (ou *véritable*) et *faux*, *joli* et *vilain*, auxquels on peut joindre encore *haut* et *bas*, *gros* et *long*, avec *brave* ou *pauvre*, sans parler de *seul* et des adjectifs ordinaires, y compris *premier* et *dernier*.

Il s'en faut bien d'ailleurs que tous ces adjectifs soient toujours devant le nom. Précisément parce que devant le nom ils ont un sens très général, on les rejette souvent après pour leur donner un sens non pas précisément différent, mais moins vague, plus fort, plus souligné, et qui caractérise l'objet qualifié avec plus de précision, le déplacement de l'adjectif étant de nature à attirer l'attention.

L'exemple le plus remarquable ou le plus complexe est sans doute fourni par l'adjectif *faux*. Placé devant le nom, il veut dire en général que l'objet n'est pas conforme à la réalité, qu'il n'est pas à la place qui lui convient ou ne porte pas le nom qu'il devrait avoir : *fausse nouvelle*, *faux témoignage*, *fausse joie*, *faux pli*, *faux mouvement*, *faux jour*, *fausse modestie*, *faux poids*, *fausse monnaie*, *faux nom*, *faux cheveux*, etc. Placé après, il souligne fortement l'idée de mensonge ou d'erreur. C'est ainsi qu'on dit *un genre faux*, *une couleur fausse*, *un vers faux*, *un accord faux*, et par suite *une note fausse*, qui n'est pas dans le ton, ou qui est à côté de la note juste, tandis qu'une *fausse note* peut être juste en

variés, comme dans *un fichu métier* ou *un sacré imbécile* ; elle emploie particulièrement le mot *sale* devant toute espèce de noms, en guise d'injure pure et simple. C'est même l'usage qu'elle fait du mot *sacré*, en guise de juron tenu pour grossier, qui a fait rejeter cet adjectif après le nom dans l'usage correct et dans la langue littéraire, car les classiques le mettaient encore avant le nom.

elle-même, mais n'est pas la vraie (1). De même on peut faire *de faux calculs* au sens figuré, mais au sens précis on fait *des calculs faux*. On dit de même, au sens abstrait, *un esprit faux, un cœur faux, un homme faux, un regard ou un air faux*, tandis qu'*un faux air* n'est qu'un air apparent, et demande un complément qui indique de quoi. De plus, il est naturel que dans certains cas on hésite ou on ait le choix : on dit toujours *un faux nez* et *de ou des faux cheveux*, mais pas toujours *de fausses dents* ; inversement on dit toujours au sens propre *des bijoux faux*, mais on dit encore parfois *de faux diamants, de fausses perles*, c'est-à-dire des imitations de diamants ou de perles (2).

Heureusement, il est rare que la question soit si complexe, parce qu'ordinairement la différence des sens est plus nette. Plusieurs des adjectifs qui se mettent régulièrement avant le nom ne sont rejetés après que pour prendre un sens nettement différent ou tout à fait spécial. Ainsi *nouveau*, qui, devant le nom, a le sens général de *autre que ceux qui ont précédé*, prend après le nom le sens spécial de *récemment inventé, publié, récolté, etc.* (*habit nouveau, livre nouveau, vin nouveau*). *Un homme petit* peut prendre un sens abstrait que ne prend jamais *un petit homme*. *Une femme grosse* est uniquement une femme enceinte. *L'année dernière* est uniquement celle qui précède l'année en cours, tandis que *la dernière année* se trouve à la fin d'une série quelconque, ce qui est le sens normal (3).

1. Ainsi une *carte fausse* est une carte falsifiée, tandis qu'une *fausse carte* simplement n'est pas celle qu'il faudrait ou qu'on souhaiterait. *Un billet faux, une pièce fausse* sont également falsifiés, tandis qu'*un faux billet ou une fausse pièce* sont des imitations qui ne trompent guère.

2. Il y a une nuance délicate de sens entre *fausses louanges* et *louanges fausses*, entre *faux rapports* et *rapports faux*, entre *fausse position* et *position fausse*, et l'hésitation est permise.

3. Voir, plus loin, à l'article des adjectifs-ordinaux.

Seul et unique, dans le sens qu'ils ont en commun, se mettent régulièrement devant le nom, même ensemble, malgré le pléonasmé : *la seule et unique récompense que j'attende. Une œuvre unique* est autre chose : c'est une œuvre qui n'a pas de pareille. De même *le poète seul* n'est plus un poète opposé à deux ou à plusieurs ou à tous les autres poètes, mais le poète en général opposé aux autres catégories d'hommes. C'est ainsi que *le seul honneur* s'oppose à d'autres honneurs, et *l'honneur seul* à tout ce qui n'est pas l'honneur (1). La différence est plus sensible encore après *un* : dans *un seul homme*, *seul* ne fait que renforcer *un* (2) ; tandis qu'*un homme seul* est un homme qui n'est pas accompagné ou aidé (3). De même *il est seul, il est venu seul, il mange seul, il l'a fait tout seul* ou à *lui seul* signifient qu'il n'y a ou qu'il n'y avait personne avec lui, tandis que *seul il est venu* ou *lui seul est venu* signifie qu'il est le seul homme qui soit venu, sans idée d'accompagnement. Avec une négation, la différence est encore plus marquée : on dit *les premiers ne seront pas seuls récompensés*, si l'on veut dire que d'autres le seront aussi avec eux ; si l'on disait *les premiers seuls ne seront pas récompensés*, cela signifierait que tous seront récompensés, sauf les premiers (4).

1. *Seul* est même en ce sens plutôt une apposition, et peut se déplacer : *seul, le poète est capable* ou *le poète seul est capable de*, aussi bien que *le poète seul* ; mais ce n'est qu'en poésie qu'on dit *le seul honneur pour l'honneur seul*.

2. Même sens dans *mon seul ami* ou *son seul défaut*, où *seul* signifie *unique*.

3. Comme ce mot *seul* ou ce défaut *seul*. Aussi peut-on dire *un homme tout seul* et non *un tout seul homme*.

4. Il faut signaler ici une difficulté particulière : *je n'ai pas vu un seul homme* ou *je n'en ai pas vu un seul* signifie difficilement j'en ai vu plus d'un, mais généralement je n'en ai même pas vu un, et le *ton seul* peut marquer l'autre sens. Comment faire si on veut dire plus clairement et sans équivoque qu'on en a vu plus d'un ? Si l'on dit *je n'ai pas vu seulement un homme* ou *je n'en ai pas vu seulement un*, il y a encore équivoque ; on dit donc *je n'en ai pas vu qu'un*, mais on ne peut guère l'écrire, vu l'incorrection de la

Il arrive aussi que des adjectifs dont la place normale est avant le nom ont pris, devant certains noms, un sens abstrait, ou restreint, ou anormal, si bien que pour leur rendre avec ces noms leur sens concret, général ou normal, on est obligé de leur donner une place normale en les mettant après le nom.

C'est un phénomène qui se produit particulièrement avec le mot *homme* : *un grand homme, un bon homme, un bel homme, un vilain homme, un brave homme, un pauvre homme, voire un jeune homme* (et aussi *un plaisant homme* ou *un plaisant personnage, un cruel homme, un galant homme, un honnête homme*), ont pris généralement un sens particulier qui nous oblige à dire *un homme grand, un homme bon, pauvre, jeune, etc.*, pour restituer à ces adjectifs leur sens normal (1).

Le sens particulier de *méchant* dans *un méchant livre, de méchants vers, un méchant écrivain*, nous oblige à dire au sens propre *un écrivain* ou *un livre méchant, des vers méchants*, comme *pauvre* doit être placé après *homme* ou *écrivain* pour retrouver son

tournure : voir plus loin, à l'article de la négation, *ne employé seul*. — On notera en outre que, dans la langue écrite, *le seul homme qui, à qui, par qui, etc.*, peut devenir *l'homme qui seul*, et même à *qui seul, par qui seul, etc.* D'autre part, on remplace souvent *le seul, le seul qui*, par *un des seuls*, quand il y a pluralité, et cette expression est bien maladroite ; on dit pourtant très correctement *ce sont les seuls qui*, mais là au moins on connaît qui sont *les seuls* et combien ils sont, tandis que dans *un des seuls*, il n'y a pas de raison pour que *les seuls* ne soient pas fort nombreux, et l'expression est en quelque sorte contradictoire. L'idée s'exprimerait mieux par *un des rares hommes qui* ; on pourrait dire aussi, avec moins de précision, *un des hommes qui seuls*.

1. Ce qui n'empêche pas de dire par exemple *un grand homme brun*, parce que le sens normal n'est pas douteux, de même que le sens est évidemment abstrait dans *un homme grand dans ses projets* ou *ses conceptions*. La même distinction se retrouve parfois avec le mot *femme*, mais beaucoup moins marquée ou moins générale : *une belle femme* est plutôt une femme grande et bien faite ; *une grande femme* a toujours le sens concret, sans doute parce qu'il n'y a pas suffisamment de *grandes femmes* au sens abstrait, mais il reste la faculté de dire par exemple *une grande reine, comme un grand roi*.

sens normal. De même *un grand air* ou *un mauvais air* ont obligé à dire *un air grand* ou *un air mauvais* au sens normal. *La haute mer* n'est plus que celle qui paraît haute, parce qu'elle est loin du rivage, et il faut dire *la mer haute* pour celle dont la marée a réellement élevé le niveau. *Du vieux vin* a un sens péjoratif qui s'oppose à celui de *vin vieux*, que l'âge a amélioré.

En dehors des adjectifs que nous venons d'étudier, la place normale de l'épithète est après le nom. Mais il y a encore bien des cas où d'autres adjectifs peuvent se placer avant. On a déjà vu plus haut un certain nombre d'adjectifs prendre un sens général qui les rapprochait de *grand* et *petit*, de *bon* et *mauvais*, et pour ce motif se construire comme eux. On peut expliquer de même la place que nous donnons toujours ou le plus souvent à *soi-disant* et à *prétendu*, qui se rapprochent de *faux*, comme *agréable* ou *charmant* semblent se rapprocher de *beau* ou de *joli*, comme *juste* ou *franc* semblent se rapprocher de *vrai* dans des expressions telles que *le juste prix* ou *un franc original*.

D'autres fois l'adjectif est traité comme un adjectif, dont il semble tenir la place, et qui se mettrait naturellement devant le mot dont il modifie le sens. De même que *un nouveau-né* est un enfant *nouvellement* né, que *il est grand temps* signifie il est *grandement* temps, de même *un libre penseur* est un homme qui pense *librement* (1); *un simple soldat* est un homme qui est *simple*ment ou uniquement soldat (2).

Quelquefois l'adjectif qualificatif prend un sens qui le rapproche des adjectifs déterminatifs, lesquels se mettent toujours avant le nom. Ainsi *propre* accom-

1. D'ailleurs *libre* est resté devant le nom dans certaines expressions abstraites, *libre arbitre*, *libre accès*, *libre cours*.

2. Clédat explique ainsi l'usage que la langue écrite fait souvent d'expressions telles que *de secrètes pensées* ou *de continuelles terreurs*.

pagne l'adjectif possessif, dans le sens de *qui appartient en propre* ; même en l'absence du possessif, on dit indifféremment *remettre en propres mains* ou *en mains propres*, l'équivoque étant d'ailleurs peu probable dans le second cas. De même *pareil* et *semblable* peuvent se construire comme *tel*, *commun* comme *même* (1). Mais il y a surtout trois adjectifs dont la place normale est après le nom, et qui, placés devant, deviennent des adjectifs déterminatifs de sens plus ou moins indéfini.

C'est d'abord et surtout *certain*. On dit *c'est un fait certain*, *il a un mérite certain*, c'est-à-dire indiscutable ; mais il a *un certain mérite* ou *un certain âge*, c'est-à-dire un mérite ou un âge qu'on ne détermine pas avec précision, mais qui ne sont pas non plus quelconques, et, sans être très élevés, montent pourtant à un degré ou à un chiffre appréciables. De même *un certain renard* ou *certain renard*, *certains hommes* sont un renard ou des hommes qu'on ne désigne pas davantage, mais qui ne sont pas non plus quelconques, et qu'on pourrait au besoin désigner avec plus de précision (2). En ce sens, *certain* au pluriel s'emploie quelquefois tout seul, comme *plusieurs*, pour *certaines personnes*, ou *certaines personnes* : *certaines prétendent que...* On dit aussi, en parlant de gens peu connus, *un certain Durand* ou *Dupont*, avec une nuance de dédain.

Les deux autres sont différent et divers, mais seulement au pluriel : *des formes différentes* ou *diverses* sont des formes dont la différence est expressément soulignée ; *différentes personnes*, *diverses nations*

1. De même *nombreux* et *innombrables* ou *rare*s peuvent se construire comme *beaucoup* ou *peu de*. Clédat assimile aussi *la présente lettre* à *cette lettre*.

2. On dit encore parfois de *certaines personnes*, de *certaines gens*, en de *certaines circonstances*, malgré le sens particulier du mot, mais cette expression tend à disparaître, comme a disparu de *différentes personnes*.

indiquent simplement une pluralité de choses ou de personnes qui évidemment ne sont pas semblables.

En outre, il y a encore ce qu'on peut appeler des épithètes de style, qui font en quelque sorte partie intégrante du nom, et n'ont plus la force ou la précision d'un qualificatif qui détermine : *une faible femme, un fort gaillard, un pieux évêque, une basse intrigue, un pâle voyou, un plat valet, un savant professeur, un adroit opérateur, un éminent économiste, notre distingué ou éminent collaborateur, notre dévoué ou respecté président, notre regretté camarade*, sans parler des adjectifs qui accompagnent les vocatifs, *cher enfant, cher monsieur*, etc.; mais tout ceci appartient plutôt à la langue écrite ou oratoire (1).

Nous mettons aussi quelquefois devant le nom des adjectifs abstraits exprimant des qualités propres aux personnes et que nous prêtons aux choses : *un triste anniversaire, de tristes circonstances*; ou bien nous rejetons après un adjectif polysyllabique un nom monosyllabique, afin de mettre plus fortement en relief l'un et l'autre, à la condition pourtant que le nom commence par une consonne : *un misérable gueux, un abominable drôle*. Mais c'est ici surtout que la langue écrite se donne carrière (2).

1. C'est l'épithète de nature de la poésie homérique : *le prudent Ulysse, le sage Nestor, le bouillant Achille*; ainsi *la blanche hermine, la pâle mort* et toutes les expressions où *saint* a gardé sa place primitive, *la ou les Saintes Écritures, la sainte Vierge, le saint Esprit, la sainte croix, la sainte table, les saintes huiles, le Saint-Siège* et en général les noms de saints employés sans article, sans parler de *Sacré-Cœur*.

2. L'archaïsme même de la tournure fait que beaucoup d'écrivains s'imaginent qu'il y a plus d'élégance ou de distinction dans des tournures telles que *un audacieux projet, de criminelles pensées, une émouvante histoire, de terribles aventures*, etc., tournures tout à fait inusitées dans le langage ordinaire. Et ici l'oreille intervient naturellement : les adjectifs polysyllabiques se mettent moins facilement que les autres devant le nom, mais plus facilement après l'article défini qu'après l'article indéfini, ou avec une finale féminine qu'avec une masculine ; plus facilement aussi devant un nom qui n'est pas court lui-même, ou devant une expression composée, car si le nom est très court, l'équilibre est rompu, à moins d'inten-

Quand deux adjectifs coordonnés sont de ceux qui se mettent d'ordinaire l'un et l'autre devant le substantif, on peut les y laisser ou les mettre tous les deux après : *une grande et belle femme, une femme grande et belle*. Si l'un d'eux seulement peut se mettre devant, on les met tous les deux après : *un homme petit et roux, une étude intéressante et approfondie*, et non *une intéressante et approfondie étude*. Toutefois on peut les laisser chacun à sa place si le second ou les deux sont modifiés par un adverbe : *une intéressante étude et très ou assez approfondie*. On les laisse encore mieux à leur place sans les coordonner, si le premier peut en quelque sorte faire corps avec le nom : *un petit homme roux, un grand vieillard vert*. Cette syntaxe est même nécessaire quand les adjectifs sont de ceux qui, par la nature de leur sens, se coordonnent mal : *une belle femme brune, un grand œil noir, apportez-moi le petit livre bleu qui est dans ma chambre*, et non *le livre petit et bleu*, ce qui serait donner trop d'importance à *petit*.

Si un substantif fait plus ou moins corps avec l'adjectif qui suit, on peut mettre à la suite un autre adjectif sans coordination : *un château fort impre-*

tion spéciale, et l'oreille mal satisfaite. Peut-être même pourrait-on formuler une règle assez précise concernant les noms monosyllabes avec ou sans finale féminine ; car l'adjectif se met très bien devant ces noms, mais à condition que son accent ne précède pas immédiatement celui du nom, l'oreille étant choquée par deux accents consécutifs. Ainsi on peut dire *une admirable loi*, comme *un admirable ami*, *ble* s'insérant entre les deux accents ; en revanche, quoiqu'on dise fort bien *grand homme, excellent homme*, voire même *heureux homme*, parce que cette place est naturelle pour ces adjectifs, on ne dit pourtant pas *abominable homme, rare homme, élégant homme*, pas plus que *abominable ordre, audacieux mot* ou *criminel acte* ; on ne dit même pas *d'inutiles mots* (quoiqu'on dise *d'inutiles paroles*), parce que l'*e*, n'étant pas prononcé, ne sépare pas les deux accents.

Ajoutons que l'adjectif ne s'intercale jamais dans une expression composée comme *ville de Paris, roi de France*, etc. : c'est affaire à Huysmans d'écrire *un chapeau pointu de paille* ! A-t-il craint que dans *chapeau de paille pointu* on ne rapportât *pointu* à *paille* ?

nable, un conseiller général incorruptible, une étude historique remarquable (ou une remarquable étude historique). Inversement, si le substantif fait corps avec l'adjectif qui le précède, on peut en mettre un autre devant, toujours sans coordination : un vrai ou un parfait honnête homme, un petit jeune homme, un bon jeune homme, un bon petit garçon, et même un bon petit jeune homme, ce qui fait trois adjectifs de suite sans préjudice de ceux qui peuvent venir après : un bon petit jeune homme blond et rose ; on dit de même une jolie petite main, de belles petites dents, et non de petites belles dents, petit se liant beaucoup mieux que beau avec le nom qui suit.

Il va sans dire que deux adjectifs peuvent être coordonnés par *ou* aussi bien que par *et*. On peut même exprimer *ou* devant les deux, ce qu'on ne fait guère pour *et* (1).

On peut ajouter ici que si l'adjectif, au lieu d'être l'épithète d'un nom, se rapporte à un pronom neutre ou indéfini, non seulement il se met toujours après, mais il en est même séparé par la préposition *de*, ce qui le transforme en un complément partitif, qui peut même être précédé de divers adverbes de quantité, *assez* ou *trop*, *si* ou *aussi*, *bien*, *très*, *fort*, *plus*, *moins* (comparatif et superlatif) : *quoi de nouveau* ou *que savez-vous de nouveau ? y a-t-il quelque chose de nouveau ? rien d'intéressant* ou *de très intéressant ; il me faudrait quelqu'un d'intelligent* ou *quelque chose de riche* ou *de plus riche, je ne connais personne* ou *aucun homme d'assez fort, tout ce qu'il y a de beau* ou *de meilleur, il y a cela de bon dans l'affaire* ou *ce que je vois de bon dans l'affaire* (2).

1. Sauf dans la langue écrite ou poétique, qui a beaucoup abusé de cette répétition de *et*, et ne doit l'employer qu'avec une grande réserve.

2. On dit même *rien que ça d'argent* ou *qu'a-t-il d'argent* ou *ce qu'il a d'argent*, c'est-à-dire *en fait d'argent*.

III. — Sur l'accord de l'adjectif.

L'adjectif s'accorde avec le nom en genre et en nombre (1).

Si l'adjectif se rapporte à des noms de genre différent, coordonnés ou non par *et*, il se met en principe au masculin pluriel, surtout s'il est attribut ou apposition : *son père et sa mère sont bien indulgents pour lui, ses bas et sa robe, entièrement verts* ou *verts entièrement, la cuvette, le savon, l'eau chaude, sont prêts; les vieillards, les femmes, les jeunes filles y étaient compris, et même il a un frère et une sœur plus intelligents que lui.*

Toutefois, si l'épithète est intimement liée avec les noms qui la précèdent, il peut y avoir quelque difficulté. On dit bien *il avait les yeux et la bouche ouverts*, et encore préfère-t-on *il avait la bouche et les yeux ouverts*, pour rapprocher le nom masculin de l'adjectif (2) ; mais on ne dit pas *des bas et une robe verts*, qui serait ridicule, ni même *une robe et des bas verts*, qui prête à équivoque, et moins encore *le sceptre et la couronne royaux*, ni même *la couronne et le sceptre royaux*. Il faut donc en ce cas ou bien répéter l'adjectif, ce qui n'est pas choquant, parce qu'il n'y a pas identité : *une robe verte et des bas verts, une cuisinière anglaise et un cocher anglais* ; ou bien accorder l'adjectif avec le dernier nom, quand la clarté n'en souffre pas : *la couronne et le sceptre*

1. On a conservé pourtant l'orthographe *nu-pieds* ou *demi-heure*, sans parler de *feu la reine*, aujourd'hui inusité ; on notera cependant que si on disait *la jeune reine*, c'était par opposition à la reine vivante, et que par suite on n'a jamais dit correctement *ma jeune mère*, mais uniquement *feu ma mère*. Inversement on écrit *minuit* et *demi*. Quant à *elle se fait fort*, on pourrait très bien le remplacer par *elle se fait forte*, et par suite *elles se font fortes*, et même *elles se sont fait fortes*. Voir aussi plus haut, deux (ou plusieurs) adjectifs singuliers avec un nom pluriel.

2. On écrit de même *il avait la tête et les pieds nus*, et non *les pieds et la tête nus* ou *nus*.

royal, parce qu'on pense bien que la couronne est également royale. Ce dernier accord se fait surtout avec les noms abstraits : *il a montré un sang-froid et une présence d'esprit étonnante*, et il s'impose particulièrement quand les noms, non réunis par *et*, sont de sens très voisins. Au surplus, même quand les noms sont de même genre, il arrive que l'adjectif ne se rapporte qu'au dernier : *sa taille et sa démarche majestueuse*.

Si les noms sont coordonnés par *ou*, c'est une question de logique : *on peut faire cet objet en pierre ou en bois très dur ; ce peuple se nourrit de poisson ou de viande sèche*, si le poisson n'est pas toujours sec, *de poisson ou de viande secs*, si les deux le sont, *car de viande ou de poissons secs* prête à équivoque pour l'oreille ; *on demande un homme ou une femme bien portants ; car bien portante* prêterait à équivoque (1).

C'est également la logique qui détermine l'accord après le complément d'un nom : *des manteaux de soie trainants, des manteaux de soie légère, des manteaux de soie verts ou verte, de la viande de mouton sèche, une table de noyer massif, ou massive, une multitude de moutons prodigieuse*.

C'est encore au nom de la logique qu'on dit à une femme *quand on est élégante comme vous*, quoique *on* soit neutre, par la même raison qu'on écrit *vous êtes élégante* au singulier, et qu'une femme peut se dire à elle-même *soyons élégante*.

De même encore, avoir l'air ayant pris peu à peu le sens de *paraître*, on a dit indifféremment au sens moral ou au sens physique, et même avec des choses,

1. Si l'adjectif précède les noms, on le répète presque toujours : *un bon bifeck et une bonne côtelette ; certificat de bonne vie et mœurs* est une locution archaïque, que l'on a gardée telle quelle. On peut dire cependant à la rigueur, avec des mots abstraits indéfinis, de sens voisins, *en pleine liberté et indépendance*, mais c'est tout juste.

elle a l'air toute surprise, elle a l'air sourde, ces prunes ont l'air bonnes ; et sans doute paraître ou avoir l'air d'être vaudraient mieux, mais l'usage est universel, si bien qu'on dit aussi par analogie *elle a l'air douce*, aussi bien que *elle a l'air doux*, sans qu'il y ait aucune différence de sens. Si même on tient à caractériser *l'air*, on emploie de préférence l'article indéfini : *elle a un air majestueux* ; et si on dit *elle a l'air grognon*, c'est parce que *grognon* est invariable (1).

L'adjectif est souvent pris adverbialement et devient alors invariable : *cette fleur sent bon, cette femme est restée court, elle s'est fâchée tout rouge, elle a parlé bas, crié fort, marché droit ou filé doux* (2). On dit de même *j'en ai plein ma poche* aussi bien que *la poche pleine, haut la main* aussi bien que *la main haute*, et *envoyer franc de port* des objets quelconques, aussi bien qu'*une lettre franche de port* (3). De même, en composition, *légère et court vêtue, une nouveau-née* (4).

Il est vrai qu'à côté d'*une nouveau-née*, on dit *la nouvelle mariée, les nouvelles venues, les nouveaux arrivés* (avec liaison). Cela tient à ce que le participe qui suit l'adjectif est traité ici comme un nom, dont l'adjectif est l'épithète. Cela tient aussi à une ancienne tendance que le français avait à accorder l'adjectif, même pris adverbialement ; et nous

1. Le mot *espèce* (ou *sorte*) appelle une observation, à cause de l'usage qu'on en fait familièrement pour assimiler un objet à d'autres, avec un complément qui est en réalité le mot principal : *une espèce de manteau, une espèce de table* ; or on dit bien *cette espèce de table était assez grande*, mais il y a quelque chose de choquant dans *cette espèce de parc était assez grand*, et comme *grande* serait un contresens, mieux vaut s'abstenir.

2. Cf. *Gagner gros, dire vrai, faire gras, boire sec*, etc., où l'adjectif est moins un adverbe qu'un complément neutre sans préposition, comme dans *avoir froid ou chaud*.

3. *Franc de port* pris comme adverbe paraît céder la place à *franco*.

4. On écrit cependant *les premiers-nés*.

avons conservé de cette tendance archaïque quelques expressions très usitées et très françaises, comme *avoir les yeux grands ouverts* (1), *une porte grande ouverte*, *une fleur fraîche éclos*e, *je suis toute malade* (2) : façons de parler peut-être peu logiques, mais qui n'ont jamais varié, et devant lesquelles les grammairiens ont bien été obligés de s'incliner.

Il arrive quelquefois que les règles d'accord paraissent en défaut par suite de l'ellipse d'un nom : *fin courant*, abréviation commerciale, est mis pour *à la fin du mois courant* (3). C'est aussi par suite d'une ellipse que quelques adjectifs, notamment *beau* et *bon*, s'emploient familièrement au féminin dans certaines locutions toutes faites : *je l'ai échappé belle*, *il a recommencé de plus belle*, *vous me la baillez belle ou bonne*, *j'en ai appris de belles* ou *il m'en a conté de bonnes*, *en voici une bien bonne*. De même *s'attendre à la pareille*, *faire des siennes*, *en voici bien d'une autre* (4). On dit surtout, avec les noms de peuples, *à la française*, *à l'anglaise*, *à la russe*, etc., *comme à la diable*.

L'ellipse est particulièrement fréquente avec les adjectifs qui désignent les couleurs. Cela tient à ce que le nombre des adjectifs véritables est manifestement insuffisant : lorsqu'à *blanc*, *noir* et *gris*, *bleu*, *vert*, *jaune* et *rouge*, on a ajouté *violet*, *rose*, et *mauve*, avec *beige*, *bis* et *blond*, et encore *châtain*, dont le féminin commence seulement à se répandre, on a tout dit. Il est clair que ce n'est pas assez pour la mode, ni même pour l'usage courant, si l'on veut

1. Avec liaison, d'où l'orthographe *ouvrir les yeux tout grands*, 2. On reviendra plus loin sur *tout* dans un article spécial.

3. C'est ainsi qu'on écrit *les maux les plus grands possible* ou *le moins de fautes possible* c'est-à-dire les plus grands ou le moins qu'il est possible, de supposer ou de faire, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que *les plus grands maux possibles* ou *toutes les fautes possibles*.

4. Cf. au masculin (ou au neutre) : *c'est tout un*, *le plus court*, *le plus sûr*, etc., *il fait beau*, *il fait noir*, etc.

préciser une nuance. On dit donc, avec ellipse, *une robe vert tendre*, ou *vert d'eau*, comme *une capote bleu clair* ou *bleu foncé*, c'est-à-dire de la couleur qui s'appelle *vert tendre*, *vert d'eau*, etc. De même des cheveux sont *châtain clair* et une barbe *blond cendré*. On a même une double ellipse dans *une robe bleu marine*, *gris perle*, *gris ardoise*, *vert amande*, *vert Nil* ou *vert bouteille*, etc. Et cela ne suffit pas encore, ainsi qu'on va voir.

IV. — Sur les substituts de l'adjectif.

On n'a pas toujours un adjectif sous la main pour qualifier, et souvent même il n'y en a pas qui corresponde exactement à la qualification qu'on veut énoncer. Il y a bien les participes, présents ou passés, qui se prennent souvent comme adjectifs : *un séjour charmant* ou *enchanté*, *un accueil décourageant* ou *découragé*; mais eux non plus ne suffisent pas à toutes les nuances de la pensée. Il faut donc recourir à d'autres procédés.

On a d'abord l'ellipse, qu'on vient de voir employer si largement avec les adjectifs qui désignent les couleurs, et qui permet d'employer pour le même objet de simples noms, naturellement invariables. Déjà *violet*, *rose*, *mauve*, ne sont que des noms de fleur devenus des adjectifs variables, et *châtain* n'est que le masculin primitif de *châtaigne*, nom de fruit. *Marron* aussi se prend adjectivement, quoiqu'il soit demeuré jusqu'ici invariable, et de même *pourpre*, dont on a fait l'adjectif *pourpré*. Mais il y a une foule de noms de fleurs ou de fruits qui remplacent ainsi des adjectifs absents pour marquer une nuance plus ou moins précise de couleur : ainsi *lilas*, *réséda*, *bouton d'or*, *tabac*, *jonquille* ou *indigo*, *prune*, *cerise*, *framboise*, *citron* ou *orange*, dont on a fait aussi l'adjectif *orangé*. Puis, comme cela ne suffit encore pas aux caprices de la mode, on a emprunté des noms de toute catégo-

rie, et on a eu des étoffes *grenat, turquoise, chaudron, des gants paille, crème ou mastic*. Ces noms eux-mêmes peuvent être à leur tour accompagnés d'adjectifs singuliers qui s'accordent avec eux : *des rubans vieil or, vieil argent*, ou même *vieux rose*, et certains ne sont jamais sans adjectif, comme *feuille morte* ou *beurre frais*. On en voit bien d'autres, et les noms propres n'y échappent pas.

Même en dehors de la couleur, on dit aussi bien *un salon Louis XV* ou *Empire, une robe princesse*, etc.

Au surplus beaucoup de noms se prennent adjectivement même sans ellipse, mais ceux-là prennent l'accord, quand ils peuvent : *une expression rêveuse* (1) ; et ils peuvent même se mettre avant le nom qualifié : *une maîtresse femme, c'est la plus maîtresse femme que je connaisse*.

Cette inversion du nom principal et de celui qui sert de qualificatif s'emploie surtout dans des tournures comme *le bonhomme de père que vous avez*, où l'on a affaire en réalité à une apposition qui sert aussi de substitut à l'adjectif, mais qui, ainsi renversée, est toujours suivie de la préposition *de*, si bien que le substantif principal paraît devenir le complément de son apposition : *bonhomme de père* est en réalité pour *père bonhomme* (2). On notera que dans cette tournure il y a une nuance de raillerie. Et, en effet, elle s'emploie presque uniquement dans des expressions péjoratives ou même injurieuses : *un fripon d'enfant*, dit La Fontaine ; et Molière : *cette coquine de Toinette, sa chienne de face*. De même *un chien de temps*, qui est au fond la même chose que *un temps de chien*, mais qui n'a pas exactement le

1. Beaucoup de noms masculins en *eur* sont autant adjectifs que noms.

2. On peut rapprocher cet emploi de la préposition *de* de celui qu'on a vu dans l'apposition ordinaire : *le nom de père, la ville de Paris* : voir page 34 ; mais là il n'y avait pas inversion, et c'est bien le second substantif qui déterminait le premier.

même sens, car dans *un chien de temps* c'est le temps lui-même qui est traité de *chien*. De même encore *ce diable d'homme* (1), *un drôle d'homme*, *un drôle de corps* (2), sans parler du juron méridional *coquin de sort* !

Il y a là un gallicisme extrêmement fréquent, que le peuple emploie couramment avec les termes les plus familiers et les plus injurieux. Et ce qui prouve bien que ces noms sont grammaticalement des appositions, c'est l'emploi qu'on fait de l'adjectif lui-même à côté du nom déplacé : *un saint homme de chat*, *aller tout droit son petit bonhomme de chemin*, *ce gros malin d'Antoine* ; et toutes ces appositions renversées servent en réalité à qualifier, ni plus ni moins que des adjectifs, et sont bien aussi des substituts de l'adjectif.

Toutefois le procédé le plus ordinaire pour remplacer l'adjectif absent, ou pour exprimer un autre sens ou une autre nuance qu'avec celui qu'on possède, consiste à donner au nom qu'on veut qualifier un complément construit avec *de sans article*, comme on en a vu plus haut de nombreux exemples : *une robe de couleur* est une robe qui n'est *ni blanche, ni noire, ni grise*, et ne peut se désigner autrement, *coloré* et *colorié* ayant des sens plus restreints.

On marque ainsi avant tout la nature ou la qualité : *une personne de qualité* ou *un homme d'honneur, honorable* ayant un autre sens ; *un homme de cœur* et par suite *un homme d'esprit*, quoiqu'on dise *spirituel* ; *un homme de rien*, *un homme ou une affaire d'importance*, avec un sens intermédiaire entre *important* et *très important* ; *un écrivain de talent* ou *un homme de génie, génial* ayant un sens moins géné-

1. Cf. *Quelle diable de cérémonie est-ce là ?* et non *diabliesse*, parce qu'on pourrait dire cette cérémonie, c'est le *diable*.

2. Et même, par extension, *une drôle d'idée*, *une drôle de figure*, comme si *drôle* était adjectif, et parce que *drôlesse* a un sens trop spécial.

ral et s'employant de préférence avec des noms de choses ; *une tenue* ou *un terme de rigueur*, car *rigoureux* s'applique à l'exigence et non à la chose exigée ; familièrement *un froid de loup* comme *un temps de chien*. On marque également ainsi la matière ou la substance : *une table de marbre* ou *un bracelet d'or*, et au figuré *un cœur de pierre* ; la destination : *une robe de bal* ou *une maison de jeu* ; l'origine : *pluie d'orage*, *eau de source* ; la profession : *homme de guerre* ou *femme de ménage* ; la quantité, la dimension ou la valeur : *une troupe de cinquante hommes*, *un homme de six pieds* ou *une robe de cent francs* ; et même le temps : *une guerre de vingt ans* ou *un lièvre de trois jours*.

Certains noms, pour se construire ainsi, exigent un adjectif qui s'accorde avec eux, et ceci est un pur latinisme : *un homme de bon caractère*, *de bonne composition*, *de bon conseil*, *de mauvaises manières* ou *de mauvaise mine*, *d'illustre origine*, etc. ; *une dentelle d'une finesse extrême*, plus fort que *extrêmement fine*, et, avec ellipse de l'adjectif : *ce travail est d'une finesse !* *ce portrait est d'une vérité !* comme si aucun adjectif ne suffisait pour exprimer l'idée (1).

Dans le langage commercial, qui est toujours aussi rapide et elliptique que possible, on économise volontiers le *de* pour marquer la matière ou la nature, pourvu qu'il y ait deux mots : *un tissu laine et coton*, *une étoffe pure laine*, *des confitures pur sucre*, *un mobilier vieux style*. Cela n'est certes pas d'une fort bonne langue. Cependant on dit très bien, dans la langue familière, *un rire bon enfant*, mais *de* n'y est point sous-entendu, *bon enfant* faisant fonction d'adjectif.

Les autres prépositions sont d'emploi beaucoup plus rare pour former des substituts de l'adjectif. Voici d'abord à : *une jupe à volants* ou *une manche à*

1. Au surplus on dit également *d'un fini*, *d'un vrai* ! voir page 41, note 1.

gigot; une robe à cent francs, c'est-à-dire de la série à cent francs, parfois avec une nuance péjorative qu'on trouve moins dans *une robe de cent francs* (cf. *les pêches à quarante-cinq sous*); du *macaroni à l'italienne* ou du *bœuf à la mode* (1). On dit également avec *en*, *une table en marbre*, ou *une tabatière en or*, *une ville en flammes*, *une femme en larmes*, *une dévote en extase*, et de même *un homme sans fortune*, etc.

Dans tous les exemples qu'on a vus jusqu'ici il y avait au moins un nom pour servir de substitut à l'adjectif. Le langage familier ne recule pas devant l'adverbe : *des gens bien* et surtout *des gens très bien*, où il peut y avoir ellipse. Il va même jusqu'à une proposition entière : *un homme comme il faut*, prononcé *comifau*, et il en fait si bien un adjectif qu'il lui prête tous les degrés de comparaison, *assez*, *plus*, *moins*, *très comme il faut* (2).

V. — Du comparatif.

Les degrés dans la qualité prise en elle-même se marquent en français par une assez grande variété d'adverbes, comme *peu* ou *un peu*, *assez* ou *trop*, *médiocrement* ou *passablement*, *presque* ou *à peu près*, *très*, *fort*, *bien*, etc.

D'autre part on peut faire une comparaison, soit entre une qualité et une autre, soit entre les états différents d'une même qualité, entre les individus ou les groupes qui la possèdent, entre la réalité et l'apparence ou l'opinion, etc.

1. Ce qui devient, avec l'ellipse commerciale, *du bœuf mode*, comme on dit *une sole Marguery*, pour *à la Marguery*, *à la manière de Marguery*. De même *un objet bon marché* pour *à bon marché*, *ceci est très bon marché*, *bon marché* devenant une sorte d'adjectif composé.

2. Au surplus, même dans la langue la plus correcte, il y a telle proposition relative, qui à un temps quelconque remplace en réalité un qualificatif : voilà l'homme *qui convient*, il nous faut ici un homme *qui soit à sa place*, un homme *qui serait à sa place* aurait mieux compris son devoir.

avoir *faim* ou *soif*, avoir *mal* ou *peur*, avoir *envie* ou *raison* : *j'ai plus faim que soif*, *j'ai très soif*, *j'ai eu très peur*, *j'ai moins envie de travailler que d'aller me coucher*, *j'ai si faim ou tellement faim que...* (1). On dit de même *il m'a fait très mal*, *assez*, *trop*, *plus* ou *moins mal*, *il faut faire plus* ou *bien attention*, et même *il est très en colère* ou *plus en colère que je ne pensais*, *il est très au courant*, *il a bien raison*, et même *il a raison*, *très raison*. Toutes ces façons de parler ne sont pas également de mise partout, mais elles sont trop universellement répandues pour qu'on puisse les interdire dans la langue parlée.

Après un comparatif on emploie *de* pour marquer la différence de quantité : *cette table est plus* (ou *moins*) *longue que l'autre de trois mètres*, *il est plus grand* ou *plus petit de beaucoup*. On dit de même *d'autant plus* (ou *d'autant moins*) avec toute espèce de mots (2).

L'ancienne langue avait retenu du latin des formes spéciales de comparatifs de supériorité, formées sans adverbes, et terminées généralement en *ieur*. C'est à ces formes que se rattachent les adjectifs *supérieur*, *inférieur*, *antérieur*, etc., qui se construisent avec *à*, et les adjectifs *majeur* et *mineur*, qui s'emploient sans comparaison. Il nous en est resté aussi trois comparatifs proprement dits, qui se construisent avec *que*, *moindre*, *meilleur* et *pire*, trop employés pour pouvoir disparaître aisément, et qui, de plus, avaient l'avantage de la brièveté.

Moindre est bien un comparatif de *petit*, mais en réalité il signifie plutôt *moins grand* que *plus petit*, et d'ailleurs il n'est pas fort usité dans la langue courante. Au sens concret on dit toujours *plus petit*. Même au sens abstrait, on emploie rarement *moindre*

1. Boileau lui-même a écrit *il a si peur qu'on ne les méconnaisse que...* On voit que cette syntaxe ne date pas d'aujourd'hui.

2. Cf. *C'est trop de la moitié* ; voir plus loin au chapitre de l'adverbe.

en concurrence avec *plus petit* : on ne dit guère *une taille moindre* à côté de *une taille plus petite*. On l'emploie donc le plus souvent dans les cas où *plus petit* conviendrait mal : *une faute moindre*, c'est-à-dire moins grave, ou *ceci est de moindre importance*. On peut dire qu'il appartient surtout à la langue littéraire. Il peut d'ailleurs se construire avec l'article et devenir par suite superlatif relatif, mais alors même il est d'usage tout aussi restreint.

Le cas de meilleur est fort différent, car c'est en réalité le seul comparatif de *bon*, le français répugnant à mettre *plus* devant *bon* (1). Cette répugnance va si loin qu'on ne pourrait même pas dire aisément *il est plus bon que sage*, comme on dit *il est plus heureux que sage* ; et comme on ne saurait dire non plus *il est meilleur que sage* (2), il faudrait donc changer *plus* en *plutôt*, ou mettre *plus* après *bon* : *il est bon plus qu'il n'est sage*. On peut être plus embarrassé encore, car on ne dit ni *de plus en plus bon*, ni *de meilleur en meilleur*, quoiqu'on dise *de mieux en mieux*, et il faut changer la tournure (3).

On peut dire cependant *il est bon plus que vous ne pensez*, et on dit fort bien *plus ou moins bon*, et aussi *plus il est bon, plus on le hait* ou *moins on l'aime*, simplement parce que *plus* n'est pas à côté de *bon*.

Il en résulte aussi que *bon* pris adverbialement

1. Sauf dans la négation composée de *plus* : *il n'est plus bon à rien*, parce que *plus* n'y est pas lié avec *bon*.

2. Ni, comme je l'ai rencontré *meilleur administrateur que souple courtisan*.

3. On ne dit pas davantage *vous êtes bien bon de parler tant, et moi je suis encore meilleur de vous écouter* ; quant à dire *je suis encore bien plus bon*, cela ne peut guère s'admettre que par plaisanterie, autrement on se contentera de *je le suis encore bien davantage*. Pourtant, dans une discussion un peu vive, il est certain qu'à la proposition *vous êtes bon, vous*, où *bon* prend manifestement un sens un peu péjoratif, on peut se laisser entraîner sur le même ton : *Vous êtes encore bien plus bon, vous, de vous imaginer que...* ; mais il vaudrait mieux dire plus simplement : *C'est vous qui êtes bon de...* En revanche, à *vous en avez de bonnes* on peut fort bien répondre *vous en avez de meilleures*.

ne peut point avoir de comparatif, et qu'une fleur ne peut sentir ni *meilleur* ni *plus bon* qu'une autre : elle a une *meilleure odeur*.

Le cas de *pire* est plus complexe. C'est le comparatif de *mauvais*, mais *plus mauvais* existe aussi, comme *plus petit*, et il est également plus employé que *pire* dans l'usage courant, si bien que *pire*, comme *moindre*, a pris un caractère un peu littéraire, en dehors des proverbes comme *il n'est pire eau que l'eau qui dort*.

On emploie volontiers *pire* pour l'opposer à *meilleur* : *les femmes sont meilleures ou pires que les hommes*, dit La Bruyère. Ou bien on l'oppose à *mauvais* pour ne pas répéter le même mot : *il faut distinguer le mauvais du pire*, ou *si le premier est mauvais, le second est pire* ; ou on l'oppose au substantif *mal* à côté duquel *plus mauvais* irait moins bien : *c'est un remède qui est pire que le mal* ;

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un *pire*,

entendez dans un *mal pire*. De même une *misère* ne peut pas être *plus mauvaise*, mais elle peut être *pire*. Ce sens de *fâcheux* peut même s'opposer à celui de *mauvais* ; ainsi on dit volontiers *le café est pire que le thé*, c'est-à-dire plus fâcheux pour la santé, et au contraire *ce café est plus mauvais que l'autre*, c'est-à-dire a plus mauvais goût (et non *pire goût*). Il est certain néanmoins que dans beaucoup de cas on a le choix, mais il ne faut employer *pire* qu'avec une certaine circonspection (1). Ajoutons que *mauvais* pris adverbiallement n'a pas d'autre comparatif que *plus mauvais* : *cela sent plus mauvais qu'hier*.

Ce n'est pas tout, car à côté de *pire* il y a *pis*, et il faut éviter de les confondre. *Pis* a servi longtemps de neutre à *pire*, qui ne s'emploie bien qu'avec un

1. Le peuple dit volontiers *plus pire*, qui est encore plus choquant que autrement *plus*.

nom masculin ou féminin, et c'est ce neutre qu'on trouve encore dans les expressions où *pis* est employé adjectivement, avec des noms ou des pronoms indéterminés ou indéfinis : *c'est bien pis* (et non *pire*), *qui pis est* (pour *ce qui*), *quelque chose de pis*, *il n'a jamais rien fait de pis*, de préférence à *rien de pire*, *c'est tant pis*, et aussi *tant pis*, tout court, et non *tant pire*, qui est purement populaire.

Mais d'autre part, *pis* est aussi un adverbe, qui sert de comparatif à l'adverbe *mal*, comme *mieux* est le comparatif de *bien*, et la distinction entre *pis* adjectif et *pis* adverbe peut sembler délicate. Heureusement elle n'a pas beaucoup d'importance, d'autant plus que l'emploi de *pis* adverbe est fort restreint par celui de *plus mauvais*. En réalité, le mot *pis*, qu'il soit adjectif ou adverbe, ne s'emploie guère qu'avec les verbes *faire* et *être* (ou *il y a*) et c'est tout ce qui nous importe. On ne peut donc pas dire *agir pis*, *parler pis*, *se conduire pis*, *ils agissent de même et pis encore*, ni qu'un malade *va pis*, ou même *est pis que la veille*, à cause du sens particulier de *être*, ni que deux personnes *sont pis que jamais ensemble*, ni qu'une chose est *pis faite* ou *faite pis*. Mais on dit fort bien, avec opposition, *il ne fera pas jamais ni pis ni mieux*, et même *il a fait pis* ou *pis que cela*, ou *pis que vous* ou *il fera pis encore* et non *pire encore* ; de même *il y a pis* ou *bien pis* (1) ; on dit aussi, à cause de l'opposition, *cela va de mal en pis* et non *en pire*, pas plus qu'on ne peut dire *c'est mieux ou pire* (2).

De plus *pis* adjectif neutre peut se prendre subs-

1. Comme on dit *il y a mieux*, et aussi *il y a plus mal*. Très familièrement, tous les comparatifs peuvent se construire ainsi au neutre avec *il y a* : *il y a* ou *il n'y a pas plus sot* ou *plus intelligent* (que lui).

2. On dit quelquefois *de pis en pis*, mais mieux *de plus en plus mal*. On peut même dire, à côté de *celui-ci est mauvais, mais l'autre pire, celui-ci est mal, mais l'autre est pis*.

tantivement : *je m'attendais à pis, crainte de pis, et non pire*, qui ne se rapporterait à rien. Mais *pis* en ce cas est généralement construit avec l'article, ce qui en fait un superlatif relatif, qu'il faut encore éviter de confondre avec *le pire*. Ce n'est pas qu'on ne prenne parfois *le pire* substantivement au moins en apparence par exemple pour l'opposer au *médiocre* :

Il n'est pas de degré du *médiocre* au *pire* ;

mais à défaut d'opposition, on dit *le pis qu'on puisse faire* ou *qui puisse arriver, mettre les choses au pis, au pis aller* (dont on a fait un nom), *le pis de l'affaire* ou *le pis de tout*, et non *le pire de tout*, qui est très incorrect. On dit aussi au superlatif *ce qu'il y a de pire*, mais *ce qu'il y a de pis* est plus correct.

VI. — Du superlatif.

Le plus haut degré de la qualité, en dehors de toute comparaison, se marque par l'emploi de divers adverbes : *bien* (qui signifie *beaucoup*), *fort*, et surtout très, et c'est ce qu'on appelle le superlatif absolu (1). Dans la langue courante, on emploie bien d'autres adverbes : ce sont naturellement des adverbes en *ment*, qui ont varié suivant les époques, et on sait l'usage que les Précieuses faisaient d'adverbes tels que *furieusement, terriblement* ou *effroyablement* ; ces hyperboles n'ont pas entièrement disparu ; toutefois on s'en tient généralement aujourd'hui à des adverbes plus simples, comme *extrêmement, infiniment*, et même *excessivement*. Celui-ci n'est pas fort logique

1. On dit même, malgré la contradiction apparente, *il est fort affaibli*, mais on ne va pas jusqu'à *il est fort faible*, quoiqu'on dise *il est rudement faible*. D'autre part *très* se met aussi familièrement devant un certain nombre de noms construits avec *avoir* ou *faire* sans préposition ; voir plus haut, page 63. En tout cas il ne saurait s'employer seul, comme ç'a été un moment la mode : *Est-il grand ? — Très. — Avez-vous faim ? — Pas très.*

car l'*excès* est autre chose que la *supériorité*; aussi est-il très familier, de même que *joliment*, qui conduit à *joliment beau*, voire *joliment joli*. Au surplus, on dit, familièrement, *cet enfant est trop joli*, pour en dire plus que n'en dirait *très* (1).

Le *xvi^e* siècle avait essayé aussi, à l'imitation de l'italien, les superlatifs d'un seul mot à suffixe *issime*, tirés du latin, comme les comparatifs en *ieur*, mais cela était également contraire au génie de la langue. Nous en avons gardé quelques titres honorifiques, *sérénissime* et *révérendissime*, parfois *illustrissime*, ou *éminentissime*, ou *excellentissime*, sans parler des substantifs *généralissime* et *amiralissime*. Familièrement, on emploie encore *rarissime*, *grandissime*, *richissime*, *savantissime*, *ignorantissime*, et on peut en forger à son gré comme Molière a forgé *fourbissime*.

Nous nous servons aussi des préfixes latins *extra* et *ultra*, dont nous avons même fait des substantifs, et le jargon du commerce culinaire les varie volontiers, avec la hiérarchie complexe de ses denrées *finés*, *surfinés*, *superfinés*, *extrafinés*, etc. On peut y ajouter le préfixe grec *archi*, détourné de son sens propre pour prendre une nuance péjorative : *archifou*, *archipatelin* (2).

La langue familière connaît encore d'autres formes de superlatif, comme *c'est tout ce qu'il y a de beau*, sans parler des innombrables comparaisons faites à l'aide de *comme* : *il est sourd comme un pot*, *bête comme une oie*, etc., etc., et ceci a conduit à dire, par exemple, *c'est beau comme tout*, ce qui n'a pas grand sens.

1. Autrefois on disait *trop plus* ou *trop mieux* pour *beaucoup plus* ou *beaucoup mieux*, mais ce n'était encore qu'un comparatif.

2. On met aussi familièrement ce préfixe devant un participe ; mais si l'on peut dire d'une chose qu'elle est *archiconnue*, on ne peut cependant pas dire qu'on l'a *archiconnue*, *archi* ne se construisant pas avec un verbe.

Enfin l'emploi de l'adverbe *si* et des formes *pas tant*, *pas tellement*, avec ellipses de la subordonnée, peut être regardé parfois comme équivalent à un superlatif : *La reine est si bonne ! Cet homme est fort intelligent.* — *Oh ! pas tant ou pas tellement.*

Le superlatif relatif n'est autre chose que le comparatif précédé de l'article : *le plus grand*, *le moins grand*, *le plus fort*, *le moindre*, *le meilleur* et *le pire*. Il diffère du comparatif en ce que, au lieu de marquer la supériorité (ou l'infériorité) d'un ou de plusieurs objets par rapport avec d'autres, il la marque par rapport avec tous les objets de la même espèce. Il en résulte qu'on se tromperait tout à fait si l'on croyait que le superlatif relatif en dit moins que le superlatif absolu, *absolu* étant quelque chose de plus que *relatif* : ici c'est le contraire, car on peut être *très fort*, et en craindre néanmoins de plus forts ; mais, quand on est *le plus fort*, on ne craint personne.

Cette forme du superlatif relatif l'a fait longtemps confondre avec le comparatif, dont il a eu de la peine à se dégager. Aujourd'hui même, le comparatif, pouvant se construire à l'occasion avec l'article, peut encore se confondre avec le superlatif : *donnez-moi le plus beau* présente en réalité un comparatif, s'il s'agit de deux objets, un superlatif, s'il s'agit de plusieurs. De même, au neutre, *le plus sûr est de...* peut être un comparatif s'il n'y a que deux partis à prendre. — Les langues qui ont des formes différentes pour le comparatif et le superlatif ne s'y trompent pas ; mais il est vrai qu'en revanche elles ne distinguent pas toujours le superlatif relatif du superlatif absolu, et c'est un inconvénient beaucoup plus sensible.

C'est quand le superlatif relatif suit le nom qu'il se distingue le plus nettement du comparatif, car en ce cas on s'est décidé depuis longtemps à répéter en toute circonstance l'article défini déjà énoncé

nécessairement devant le nom : *le livre le plus intéressant, l'homme le plus remarquable* (1).

On a vu que les adjectifs qui s'intercalent d'habitude entre l'article et le nom peuvent garder cette place au superlatif, aussi bien qu'au comparatif, mais alors l'article est nécessairement unique : *le plus beau livre*. Ce sont alors les circonstances seules qui peuvent déterminer si l'on n'a pas par hasard affaire à un comparatif ; mais la distinction est d'ordre purement grammatical, et il est bien rare que la confusion puisse présenter des inconvénients.

Dans les deux cas, l'article et *plus* se répètent ensemble, s'il y a un second superlatif : *le livre le plus rare et le plus curieux, la plus rare et la plus belle victoire*. Si un des adjectifs seulement s'intercale d'habitude entre l'article et le nom, on les met d'ordinaire tous les deux après le nom : *la popularité la plus grande et la plus justifiée* ; mais on dit fort élégamment *la plus grande popularité et la plus justifiée* ; jamais on ne doit dire *la plus grande et la plus justifiée popularité* ; et il en serait de même pour le superlatif absolu (2).

L'adjectif possessif peut toujours remplacer l'article dans le superlatif relatif : *mon élève le plus remarquable, mon plus beau livre* ; et on voit que dans le second exemple il n'y a plus d'article du tout.

La construction partitive du nom après le superlatif, dont il devient ainsi le complément, est d'usage courant : *le plus remarquable des hommes, la meil-*

1. A l'origine on ne distinguait pas entre *le plus beau livre et le livre plus beau* ; l'article qu'on a ajouté dans *le livre le plus beau* joue en réalité un rôle de démonstratif. — Ajoutons qu'on ne combinerait plus aujourd'hui le superlatif relatif avec l'article indéfini, comme dans cet exemple de Molière : *Vous avez fait une sottise la plus grande du monde* ; cette tournure était pourtant élégante, mais aujourd'hui on emploie l'article défini, à moins qu'on ne se contente du superlatif absolu, ou qu'on ne dédouble la proposition *vous avez fait une sottise qui est la plus grande qu'on puisse faire*.

2. Cette syntaxe rappelle celle de l'adjectif simple : voir plus haut, pages 71 & 82.

leure des femmes, le plus beau des livres ; et en ce cas on peut aussi avoir affaire à un comparatif, s'il n'y a que deux objets. Mais il est bien clair que cette construction ne saurait être possible qu'avec des noms qui puissent se mettre au pluriel au sens où on les prend : on dit très correctement *vous avez commis la plus grave des maladresses*, parce qu'on peut en effet en commettre plusieurs, mais c'est pur jargon que de dire *il a montré dans cette affaire la plus grande des maladresses* ou *le plus incroyable des génies*, parce que *maladresse* et *génie* ont ici un sens purement abstrait, qui exclut le pluriel (1). La vérité est qu'il ne faut user de cette syntaxe qu'avec discrétion : quoiqu'elle souligne mieux que les deux autres la valeur du superlatif relatif, en opposant plus nettement l'objet comparé à l'espèce tout entière, ce sont pourtant les deux autres qui conviennent le mieux dans la plupart des cas (2).

D'autres fois, c'est le superlatif lui-même qui devient complément partitif : *un des plus grands, quelques-unes des plus belles, c'est un homme des plus remarquables* (3). De même *il me faut quelque chose de très beau* (4).

A côté et au-dessus du *superlatif relatif*, qui marque

1. Voir pages 64 à 67. C'est un des exemples des élégances prétendues qu'on trouve assez souvent dans les journaux, comme si *la plus grande maladresse* ne suffisait pas.

2. Il va sans dire que, dans cette construction, le complément du superlatif doit contenir l'objet comparé en même temps que les autres : il est absurde de dire *c'est le plus intelligent de tous ses camarades* pour *il est plus intelligent que tous ses camarades* ; on peut bien dire *ce fut la plus sanglante des batailles livrées jusque-là*, car celle dont on parle peut y être comprise, mais non *des batailles antérieures*.

3. Il va sans dire encore que *des plus* implique un pluriel possible, et que cette construction ne saurait convenir à un adjectif : *travailler des plus attentivement, participer des plus efficacement à quelque chose* n'a pas de sens.

4. Voir plus haut, page 82. Mais ici il faut éviter de confondre le superlatif relatif avec le comparatif, dont la construction est pareille. C'est ainsi qu'on dit, avec un comparatif, *je ne connais*

le plus haut degré dans la réalité, on peut avoir encore à marquer le plus haut degré dans la possibilité. On ajoute alors au superlatif l'adjectif possible, qui ne se met jamais avant le substantif : *apportez-moi le verre le plus grand possible ou le plus grand verre possible, les livres les meilleurs possible ou les meilleurs livres possible* (1).

Il va sans dire que le superlatif relatif se rapporte toujours à un substantif, exprimé ou sous-entendu, avec lequel s'accorde naturellement l'article. Les grammairiens ont fait sur ce point des distinctions bien subtiles que l'usage n'a jamais ratifiées. Littré distingue encore entre *les opinions les plus* ou *le plus généralement suivies*, *les arbres les plus* ou *le plus exposés à la tempête*, *les parures les plus* ou *le plus à la mode*, *les nations les plus* ou *le plus anciennement policées*. Sans doute il peut y avoir une nuance, mais si on tient à la marquer, le mieux est de dédoubler la proposition : *on a abattu les arbres qui étaient le plus exposés à la tempête*, c'est-à-dire exposés à la tempête au plus haut degré, sans comparaison entre les arbres. Mais cela même est encore bien subtil et l'usage universel s'embarrasse peu de ces distinctions, l'attraction naturelle amenant fatalement l'accord, surtout quand il y a coordination : *les modes les plus ridicules et les plus sottement imaginées : le plus sottement*, employé parfois ici par des écrivains

rien de plus nouveau, je voudrais quelque chose de plus beau (ou de meilleur), ou *quelqu'un de plus intelligent, dans cette affaire il y a ceci de plus remarquable encore que...*, etc. Mais quand au lieu d'un pronom, on a l'adjectif démonstratif ce séparé de la préposition de par une proposition relative : *ce que je sais de plus nouveau*, c'est alors au superlatif qu'on a affaire, malgré l'absence nécessaire de l'article, le sens étant ici *la chose la plus nouvelle que je sache* ; de même *ce que j'ai vu de plus beau, ce qui est arrivé de plus curieux ou de pis, ce que j'ai mangé de meilleur*, etc. On voit combien est mince la cloison qui sépare le comparatif du superlatif relatif.

1. On a vu que ce mot est invariable ici, son emploi étant le résultat d'une ellipse : voir page 86, note 3. On peut rapprocher de cette tournure la tournure familière *on ne peut plus*, qui ne s'applique logiquement qu'aux personnes : *elle est on ne peut plus aimable*.

trop scrupuleux, fait très mauvais effet. L'usage courant va plus loin et dit fort bien *c'est une des pièces qui ont été les plus applaudies, c'est celui dont la lecture a été la plus intéressante, c'est à telle date que la mode a été la plus ridicule* ; et sans doute le *plus* est ici plus logique et plus élégant, mais en somme on peut toujours apercevoir dans ces exemples une comparaison entre des objets divers, même dans le dernier, où la mode a peut-être été *la plus ridicule des modes*, et cela peut justifier cette syntaxe dans la langue parlée, sinon dans la langue écrite (1).

En revanche, s'il est évident qu'il n'y a pas comparaison entre des objets divers, mais plutôt entre les divers états d'un même objet, ce qui ne permet plus de sous-entendre un substantif à côté du superlatif, l'attraction devient beaucoup moins justifiée : *c'est au moment où vous paraissez être le plus éloignés* (cf. le plus loin) *de la vérité que vous en êtes parfois le plus rapprochés* (cf. le plus près), car on ne peut rien sous-entendre à côté de ces superlatifs. Mieux encore : *c'est pendant le mois de mars qu'elle a été le plus malade, ou que sa maladie a été le plus dangereuse*, car *la plus malade* serait *la plus malade des femmes*, et *la plus dangereuse* serait *la plus dangereuse des maladies*, ce qui ferait ici contresens. Il y a donc des cas où, sans la moindre affectation de purisme, les gens qui veulent parler correctement doivent se sentir tenus d'employer *le plus* invariable, même si l'accord y est en fait assez fréquent.

Il y a des qualités qui ne sont pas susceptibles de degrés, ni, par conséquent, de comparaison.

C'est le cas d'abord pour les adjectifs qui désignent

1. Au surplus on est bien obligé de dire *c'est là que la viande est la meilleure*, ce qui amène naturellement *la plus mauvaise*. Puis, on dit très correctement *la mieux faite, la mieux venue, la mieux réussie*, avec un substantif sous-entendu ; mais des expressions comme *voici la mieux, quelle est la mieux ?* d'ailleurs fort usitées, ne sauraient être tenues pour correctes, d'autant plus qu'il est facile de dire, suivant les cas, *la meilleure, la plus belle, la mieux faite*, etc.

des quantités déterminées : une chose n'est pas *plus*, *moins* ou *assez double*, et on ne peut pas être *plus* ou *très premier*, *second* ou *dernier* (1).

Il n'y a pas de degrés non plus pour les adjectifs qui désignent des figures géométriques : une chose est *carrée* ou ne l'est pas. Cependant on dit qu'une cour par exemple est *plus carrée* qu'une autre ou *très carrée*, c'est-à-dire *plus* ou *très voisine du carré parfait*. On conçoit que la rigueur scientifique appartienne à la science et non à la langue courante, sans quoi le terme *carré parfait* serait lui-même inadmissible.

Il reste un certain nombre d'adjectifs exprimant des qualités absolues, comme *mortel* ou *immortel*, *éternel*, *parfait* ou *divin*, *excellent*, ou *infime*, *extrême* ou *suprême*, *immense* ou *infini*, *universel*, *impossible*, *unique*, etc. En principe, ces qualités non plus ne sont pas susceptibles de degrés. Mais l'absolu peut être tenu parfois pour relatif, et si l'usage a très rarement admis pour ces mots l'emploi des divers comparatifs ou du superlatif absolu, il admet assez souvent celui du superlatif relatif. Seul le mot *parfait* admet toute sorte de degrés, la perfection étant chose très relative : on dit donc fort bien *plus* ou *moins* ou même *trop parfait*. On dit fort bien aussi, par comparaison avec une chose tenue pour impossible, qu'une autre est *plus impossible encore* ou qu'une chose est *plus universellement* répandue qu'une autre, ou *si universelle que...* Mais surtout nos meilleurs écrivains ont pu dire *l'auteur le plus divin*, *l'erreur la plus universelle*, *les maux les plus extrêmes*, *la confiance la plus entière*. C'est une question de mesure et de goût, et des expressions comme *très excellent*, ou *très infime* ne sont évidemment de mise que dans la langue familière.

1. On dit cependant être des tout premiers, parce que les premiers ne sont pas en nombre déterminé ; on dit même, par analogie, le tout premier rang, parce que le premier rang est souvent quelque chose d'assez large. On dit aussi arriver bon premier, c'est-à-dire premier sans difficulté.

LES ADJECTIFS DÉTERMINATIFS ET LES PRONOMS CORRESPONDANTS

I. — Des adjectifs et pronoms démonstratifs.

Des démonstratifs masculins et féminins.

Emploi de celui.

Un certain nombre d'adjectifs, qui ne servent pas proprement à qualifier, servent néanmoins à déterminer, et ont reçu des noms variés. Ce sont d'abord les adjectifs démonstratifs, dont l'article lui-même n'est, comme on l'a vu, qu'une forme atténuée, si bien qu'on a parfois le choix entre les deux, l'adjectif étant plus fort : cet homme remarquable qui...

Les adjectifs déterminatifs, à commencer par les démonstratifs, ont généralement des formes doubles, qui se sont peu à peu distinguées les unes des autres dans l'emploi qu'on en faisait, les unes étant toujours jointes aux noms, et gardant par suite leur nature d'adjectifs, tandis que les autres, plus complexes, ont fini par s'employer toujours seules, ce qui les a fait qualifier de pronoms.

C'est ainsi que les démonstratifs *ce* ou *cet*, *cette*, ces sont restés seuls adjectifs, tandis que *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*, sont devenus pronoms (1).

1. A l'origine, les uns et les autres avaient les deux rôles, mais les premiers désignaient les objets les plus rapprochés, et les autres les objets les plus éloignés. La distinction primitive a donc cédé la place à une autre. C'est tout au plus si on trouve encore *celle* adjectif dans l'expression juridique à *celle fin de* ou *que*, dont on paraît avoir tiré par confusion à *seule fin*, qui est parfaitement français. C'est donc pour retrouver l'ancienne distinction entre

Adjectifs et pronoms sont également renforcés à l'occasion par les particules *ci* et *là*, adverbes de lieu (*ci* = *ici*) qu'on retrouve également dans les prépositions *voici* et *voilà*. Mais ces particules se joignent directement aux pronoms pour former des pronoms nouveaux, *celui-ci*, *celle-là*, tandis que le nom s'intercale entre elles et l'adjectif : *ces jours-ci*, *cette femme-là*.

En principe, la particule *ci* sert à désigner des objets plus rapprochés, ou dont il va être question aussitôt, la particule *là* des objets plus éloignés ou dont il vient d'être question : *ce conte-là est intéressant, mais écoutez celui-ci*. Toutefois cette distinction ne se maintient guère dans l'usage ordinaire que si l'on tient à souligner une opposition, surtout dans la langue écrite. Il semble bien que *ci* cède peu à peu la place à *là*. Beaucoup de gens ne connaissent même que *là*, et vont jusqu'à le répéter en cas d'opposition, ceci n'est point à imiter; mais à défaut d'opposition, c'est *là* qu'on emploie le plus régulièrement (1). Au surplus, *ce* ou *cet* suffisent, même sans *ci*, pour annoncer ce qui va suivre, quand les deux membres de la phrase font corps : *l'affaire présente l'avantage ou cet avantage de, j'ai sur vous*.

les objets plus éloignés ou plus rapprochés qu'on a été amené à renforcer les démonstratifs avec *ci* et *là*. Ce renforcement des démonstratifs est d'ailleurs un phénomène constant, et les formes simples sont déjà elles mêmes des formes renforcées, puisqu'elles représentent à elles seules deux ou trois mots latins, si bien qu'une forme comme *celui-ci* en représentera cinq : *ecce illi hic ecce hic*.

Notons ici l'emploi que nous faisons du pluriel *ces*, dans une intention de courtoisie, dans des phrases telles que *où sont ces dames ou ces demoiselles ? Si ces messieurs le permettent*, etc. En réalité, on a ici le pluriel de *monsieur*, *madame* ou *mademoiselle*, avec cette différence que le singulier employé sans nom appartient plutôt au langage des domestiques, tandis que le pluriel avec *ces* est du langage de tout le monde. Autrefois on disait *messieurs* et non *ces messieurs*.

L. *Voilà* lui-même s'emploie couramment au lieu de *voici*, et Molière le fait déjà constamment ; la distinction ne se maintient assez bien qu'avec les adverbes *ici* et *là*, parce qu'on les oppose plus souvent.

cet avantage que..., vous me rendrez cette justice que... (1).

On peut remarquer que là prend facilement avec les personnes un sens péjoratif ou méprisant : on dit plutôt, sans là, *CETTE femme est fort remarquable*, et, avec là, *cette femme-là est insupportable*. Le pronom prend ce caractère d'une façon bien plus marquée encore que l'adjectif : *qu'est-ce que celui-là vient faire ici ?* ou *qu'est-ce qu'elle nous chante, celle-là ?* On dit aussi, familièrement, *je ne m'attendais pas à celle-là*, c'est-à-dire à pareille affaire, à cette action, à cette parole, généralement déplacée ou désagréable (2).

Le renforcement des pronoms démonstratifs *celui, celle, ceux, celles*, est en partie la conséquence de leur usure ; mais la réciproque n'est pas moins vraie : c'est l'emploi abusif des pronoms renforcés qui a amené ou achevé l'usure des formes simples, dont la syntaxe est fort réduite.

Les pronoms composés, *celui-ci, celles-là*, se suffisent à eux-mêmes : ils sont, sans la moindre difficulté, sujets ou compléments directs ou indirects, et leur syntaxe est large et facile, au moins dans la langue écrite, même si leur emploi est parfois un peu gauche. Il n'en va pas du tout de même du pronom simple : non seulement il ne suffit plus à lui seul pour déterminer, mais il a besoin lui-même de détermination.

1. Dans le cours d'un récit, on dit *ce jour-là* ; mais nos romanciers abusent singulièrement de cette expression, en l'employant *ex abrupto*, quand il n'a encore été question de rien : on est en droit de leur demander quel jour ? Dans la langue écrite, on emploie encore volontiers *celui-ci...*, *celui-là*, pour *l'un...*, *l'autre...* On emploie aussi *celui-ci, celle-ci*, pour s'épargner une répétition, en désignant une personne dont on vient de parler, mais c'est d'une élégance fort contestable ; encore cela vaut-il mieux que *ce dernier, cette dernière*, qui sont généralement d'une extrême gauche-rie, et qu'il vaudrait mieux ne jamais employer.

2. Il va sans dire qu'on renforce ainsi l'adjectif, mais non l'article ; on ne dit pas correctement *la femme-là* comme *cette femme-là* ; mais on peut dire familièrement *voyez la femme, là, qui vend des légumes*.

Aussi n'a-t-il plus correctement que deux constructions.

La première consiste à faire suivre celui représentant un nom exprimé antérieurement de la préposition de amenant un complément déterminatif : *mes livres et ceux de mon frère, cette opinion est celle de tous les grammairiens, voici le programme d'hier et celui d'aujourd'hui*. On dit aussi, avec un infinitif, quoique moins bien, *je n'ai pas le temps d'écrire, mais j'ai celui de parler* (1). Mais on ne peut rien intercaler entre *celui* et *de* : *sa ruine amènerait celle immédiate de son frère* est fort mal dit pour *amènerait immédiatement celle de son frère*.

D'autre part celui s'emploie comme antécédent d'un pronom relatif, qui doit aussi le suivre immédiatement : *celui qui vient, je pense à celle que j'ai vue* ; et en ce cas, quand il désigne des personnes, il n'a pas besoin de renvoyer à un nom exprimé antérieurement : *celui qui rend un service doit l'oublier, occupez-vous de ceux à qui vous avez affaire, dont vous êtes le représentant, pour qui vous avez été désigné, pensez à celle que vous aimez* (2).

Autrefois, ce voisinage immédiat des deux pronoms n'était pas nécessaire ; mais aujourd'hui un seul mot interposé suffit pour qu'on soit obligé de remplacer *celui* par *celui-là* : *celui-là seul qui aura fait..., celui-là même qui était déjà venu* (3).

1. Et non *tout celui*, qui ne se dit pas, quoiqu'on dise quelquefois *toute celle*.

2. On peut mettre cette construction à la suite de l'autre : *l'avis des gens qui ont vu est important, celui de ceux qui n'ont pas vu est sans intérêt* ; mais ceci n'est pas fort élégant et il vaut mieux répéter ou *l'avis* ou *des gens*.

3. Dans la langue écrite, grâce au même procédé, on achève la proposition principale avant d'énoncer la relative : *celui-là ne sait rien, qui ne sait pas qu'il ne sait rien*. Le procédé est particulièrement utile quand la principale est beaucoup plus courte que la relative ; autrement la phrase serait très mal équilibrée, à moins qu'on ne se résolve à allonger la principale : au lieu de *celui qui se croit battu avant d'avoir seulement commencé la bataille est battu*, on dit *celui-là est battu qui* ; autrefois on aurait dit simplement *celui*

Il y a pourtant un cas où le pronom démonstratif peut être séparé du relatif : c'est lorsque, au lieu de renvoyer à un nom exprimé antérieurement, il est suivi d'un complément partitif, qui détermine sa nature ; la présence de la préposition *de* suffit en ce cas pour conserver au pronom la forme simple : *celle de ses œuvres que je préfère, celles de vous et mieux celles d'entre vous à qui je m'adresse plus particulièrement*. Mais on ne dit pas très correctement *celles parmi vous qui* : on dit beaucoup mieux *celles qui parmi vous*.

Ces deux constructions sont les seules correctes pour *celui*. Malheureusement, on accepte un peu trop facilement dans la langue courante, et même écrite, les abréviations de la langue commerciale. Il y en a une ici, qui d'ailleurs remonte fort loin, et qui consiste à supprimer *qui* et le verbe *être* après *celui*, notamment devant un participe passé ou un adjectif suivi d'un complément : *mettez ces chapeaux à côté de ceux déjà faits, ces observations et celles relatives à (1)*.

On ne peut nier que cette construction fâcheuse, qu'on trouve parfois chez de bons écrivains, paraît souvent commode, et elle est aujourd'hui tellement générale qu'il est difficile de la condamner absolument, au moins dans la langue parlée. Mais quoi ! faut-il donc tant économiser ses mots ? Il importe de ne point oublier qu'elle est tout à fait contraire

est battu qui. Quant à *celui-ci*, il n'est de mise devant *qui* que si la relative est une proposition circonstancielle non complétive : *celui-ci, qui n'a rien vu, prétend que...*, ce qui est tout autre chose que *celui qui n'a rien vu*. Ajoutons que, dans le style oratoire, *celui qui* employé absolument prend aisément un sens emphatique : *Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires*.

Celui qui met un frein à la fureur des flots...

1. Il ne faut pas confondre cette tournure avec celle qui intercale un participe en apposition entre *celui* et *qui* : *à côté de ceux, déjà faits, qui sont là-bas* ; mais là-même, si *celles parmi vous* n'est déjà pas très heureux, cette apposition ne saurait l'être beaucoup plus, et il vaut encore mieux l'éviter, au moins quand on écrit.

au génie de la langue, et que les gens qui parlent correctement l'évitent avec soin. Il y a d'ailleurs des tournures voisines qui ne sont guère plus longues, et la plus simple est de répéter le nom, au moins s'il n'est pas long : *je préfère les ouvrages incomplets aux ouvrages mal faits*, et non à *ceux mal faits*. Ailleurs on peut recourir à *de*, qui abrège encore mieux que l'ellipse : au lieu d'une phrase comme *je joins à ma lettre celle écrite par ma mère*, n'est-il pas aisé de dire *celle de ma mère* (1) ?

Il n'est pas plus correct de dire, sous prétexte que *celui* est suivi de *de*, *j'ai dressé la liste de ceux de nos confrères morts cette année* ; on trouve que *qui sont* est trop long, et on maintient *ceux de*, qui est parfaitement inutile : *j'ai dressé la liste de nos confrères morts cette année* est aussi clair et d'une correction parfaite.

Si encore on s'en tenait là, il n'y aurait que demi-mal, mais l'emploi du participe présent après *celui* est bien plus inexcusable, parce qu'il est plus facile à corriger : que signifie *ceux désirant*, quand il n'est pas plus long de dire *ceux qui désirent* ? On est même passé de là à toute espèce de déterminations. Mais en vérité c'est bien mal parler que de dire, par exemple, *la première voiture ne part pas, prenez celle à gauche* : il n'est pas beaucoup plus long de dire *celle qui est à gauche*, et si l'on tient tant à économiser les mots, on dispose encore de *celle de gauche*, qui est aussi court, parfaitement correct, et même fort bien dit (2).

En résumé, il y a peu de cas où cette tournure maladroite soit réellement utile, et moins on l'em-

1. Devant un adjectif sans complément, la question se pose moins souvent, car on dispose de l'article dans beaucoup de cas : *les mauvaises herbes étouffent les bonnes*.

2. On tolérerait mieux *les voyageurs pour Lyon et ceux pour Marseille* ; mais ne peut-on écrire *les voyageurs pour Lyon ou pour Marseille* ?

ploiera, mieux on parlera. En tout cas, il ne semble pas que les écrivains qui ont le sens du français soient disposés à l'admettre d'ici longtemps.

Quelques observations encore sur l'emploi de *celui*. En cas de coordination, l'ellipse de *celui* devant le second terme est admissible si les choses qu'on rapproche sont tenues pour à peu près pareilles : *les monnaies d'Athènes et (celles) de Rome*.

Il faut même éviter d'employer *celui* sans nécessité. On dit par exemple *la peau du buffle est plus dure que celle du bœuf* ; mais si on se sert d'*avoir*, on dit naturellement *le buffle a la peau plus dure que le bœuf*, qui ne prête à aucune équivoque, et non *que celle du bœuf*, qui est gauche et lourd.

Celui peut très bien représenter un nom qui est à un autre nombre : *je préfère à vos tables celle que j'ai achetée hier, cette phrase et celles qui la suivent*. Toutefois *celui des matériaux* serait sans doute discutable, *matériaux* n'ayant pas de singulier.

Si *celui* est attribut d'un sujet à la première ou à la seconde personne, le verbe de la relative se met néanmoins à la troisième : *vous n'êtes pas celles qui sont venues hier*. Il est vrai qu'on dirait mieux ici, avec changement d'antécédent, *ce n'est pas vous qui êtes venues hier* (1).

Il va sans dire que *celui* ne saurait représenter un nom exprimé antérieurement qu'autant qu'il est pris exactement dans le même sens : *étudier la grammaire française dans celle de tel auteur* (qui est un livre et non une science), *prouver qu'on écoute la raison par celle qu'on donne de sa conduite* (qui est un motif et non une faculté), c'est à peu près comme si on comparait des *lames de couteau* avec *celles de la mer*. La même observation convient d'ailleurs à

1. Voir plus loin, à l'article du *pronom relatif sujet*. Quant à la phrase *je suis celui qui suis*, c'est un latinisme qui appartient à la littérature ou plutôt à la théologie.

tous les pronoms, et nous aurons l'occasion d'y revenir (1).

Du pronom démonstratif neutre :

Ce, ceci, cela, ça.

Aux pronoms simples *celui* et *celle* correspond le pronom neutre *ce*, dont la syntaxe est également fort réduite, et qui se renforce lui aussi des particules *ci* et *là*, pour donner les pronoms composés *ceci* et *cela*.

Il y a entre *ceci* et *cela* la même différence de principe qu'entre *celui-ci* et *celui-là*, et peut-être se maintient-elle un peu mieux : *vous ne voulez pas de cela ? aimez-vous mieux ceci ? Faites bien attention à ceci*, c'est-à-dire à ce que je vais dire, *je n'ai pas compris cela*, c'est-à-dire ce qui vient d'être dit. Parfois même on rapproche *ceci* et *cela* pour parler de choses absolument indéterminées, une chose quelconque et autre chose également quelconque : *c'était ceci, c'était cela, discuter sur ceci et sur cela* (2).

Toutefois l'emploi de *cela* est naturellement beaucoup plus étendu que celui de *ceci*, d'abord parce qu'on l'emploie de préférence quand il n'y a pas de raison particulière pour employer *ceci*, ensuite parce qu'on a bien plus souvent l'occasion de parler de

1. Il est aisé de voir que ces façons de parler conduisent tout droit au calembour, quand la différence de sens devient très forte, comme dans *mettre quelqu'un à la question par celles qu'on lui fait* ; la plaisanterie traditionnelle *viens de bonne heure, tu feras le mien* est la meilleure critique de cet emploi illogique des pronoms. Ajoutons ici que si le mot auquel renvoie *celui* fait partie d'une locution dans laquelle il perd plus ou moins de sa personnalité, le résultat est encore médiocrement heureux : on ne saurait goûter beaucoup une tournure telle que *ni à l'égard de vos parents, ni à celui de vos amis*.

2. L'expression *ceci et cela* ne s'emploie pas comme sujet ; il n'y a donc pas lieu de se demander s'il faut dire *ceci et cela me plaisent*, qui serait ridicule, ou *ceci et cela me plaît*, qui n'est pas plus usité.

choses dites ou faites que de choses à dire ou à faire. Par exemple, *c'est cela, c'est bien cela*, est une formule d'encouragement qui fait allusion à ce qui a été fait ; *comment cela ?* est une formule d'étonnement amenée par ce qui a été dit. On dit de même *il s'est fâché contre nous, et cela sans motif sérieux*. On emploie pourtant volontiers *ceci*, par allusion à ce qui vient d'être dit ou fait : *ceci ne me plaît pas, ceci n'est pas juste, ceci vient de ce que...* ; on marque ainsi le voisinage immédiat. Mais en revanche on préfère *cela* à *ceci* devant un complément partitif qui amène une explication : *l'affaire a ceci* et plus souvent *cela de particulier que..., vous avez cela de bon que...*

On pense bien que la langue familière et surtout populaire ne connaît guère la distinction entre *ceci* et *cela*. Non seulement le peuple ignore à peu près *ceci*, mais il n'emploie même pas *cela*, puisqu'il le réduit constamment à *ça* : *faites bien attention à ça* renvoie pour lui indifféremment à ce qui a été dit ou à ce qui va être dit. Il n'hésite même pas à dire *aimez-vous mieux ça ou ça ?* le geste lui suffisant pour distinguer les objets. Cette façon de marquer l'opposition ne saurait évidemment être admise dans un langage correct ; mais, hors ce cas, l'emploi familier de *ça* est universellement répandu et ne saurait être critiqué au moins dans la langue parlée, parfois même dans la langue écrite. Il y a telle expression familière, comme *ça y est*, qui est intangible ; et s'il est rare qu'on ne puisse employer *cela*, rien n'est plus naturel que de dire : *Ça se dit, ça ne se dit pas, c'est comme ça, donnez-moi ça, il n'y a pas de mal à ça, il ne manquait plus que ça, à part ça, pas tant que ça, je l'ai vu pas plus haut que ça, pour ça, j'y consens, je ne veux pas de ça, c'est toujours ça de gagné*, et, avec ellipse, *pas de ça* ou *c'est toujours ça*. La phrase classique *Comment allez-vous ?* devient familièrement *Comment ça va-t-il*, ou plus brièvement encore *Ça va ?* pour *allez-*

vous bien ? A quoi on répond : *Comme ça*, c'est-à-dire pas trop bien, ou, pour insister, *comme ci, comme ça*, et même *couci couça*, mais jamais *comme ceci, comme cela*, par la raison que ce qui est uniquement de l'usage familier doit rester de forme purement familière (1).

On a vu le caractère péjoratif que prenaient parfois les pronoms masculins et féminins composés avec *là*. Ce caractère ne peut que s'accroître si on les remplace par *cela*, ou plutôt *ça*, désignant ainsi des personnes à l'aide d'un pronom neutre. Ce n'est pas que ce caractère se marque fortement dans tous les cas, car on dira très bien en voyant des enfants sur une place : *ça joue, ça rit, ça s'amuse*, marquant ainsi simplement le peu d'importance des personnes ; mais en parlant de grandes personnes, l'expression prendrait facilement un sens méprisant. Ce sens est très manifeste quand on dit par exemple en parlant d'une femme : *Regardez-moi ça, on ne sait pas d'où ça sort et ça fait des manières*. On pense bien qu'ici *cela* irait assez mal (2).

Ceci et *cela*, ayant remplacé *ce* dans l'usage ordinaire, ont contribué à son usure, comme *celui-ci* et *celui-là* à l'usure de *celui* : le rapport est exactement le même. La syntaxe de *ce* est donc aussi réduite que celle de *celui*. Il ne peut plus, comme *cela*, être librement sujet devant un verbe, ni complément

1. Avec tout *ça* (ou *cela*) signifie régulièrement *malgré tout cela*. Mais avec *ça* tout court est bien plus curieux, car, en dehors du sens normal, c'est devenu dans la langue familière une formule de doute et même de négation, très elliptique, et fort difficile à expliquer, comme tant d'ellipses populaires. Elle se rattache peut-être à la tournure déjà elliptique *avec ça que*, au lieu de *et avec ça, et en outre : avec ça que je n'ai personne pour m'aider* (cf. *heureusement que*). La tournure a pu être employée d'abord ironiquement, puis se réduire à *avec ça*. Quoi qu'il en soit, à l'affirmation *je n'ai personne pour m'aider*, on répond ironiquement *avec ça !* c'est-à-dire je le conteste ; mais cette façon de parler est extrêmement familière.

2. Il est bien entendu que *ça*, pour *cela*, n'est pas le même que *ça* adverbe ou interjection : *ça et là, de ça, de là, ah ça, or ça, etc.*

direct isolé ; c'est à peine si nous avons conservé d'autrefois quelques archaïsmes assez peu employés, comme *ce semble* ou *ce me semble*, ou même assez peu élégants, comme *ce faisant* ou *pour ce faire* (1). Il ne peut pas davantage être employé, comme *cela*, après une préposition, à moins qu'il ne soit immédiatement suivi d'un pronom relatif, ou de la conjonction *que*, ce qui donne les conjonctions composées à *ce que*, *de ce que*, *parce que*, *en ce que* ; on ne peut donc plus dire, comme autrefois, *en ce*, *par ce*, *pour ce*, au lieu de *en cela* ou *pour ce motif*. On a conservé pourtant, dans la langue familière, la mauvaise expression sur *ce*, pour *après cela*, dont on ne s'explique guère la survivance. Est-ce par souvenir de la fameuse phrase, si fréquente jadis, *sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde* ? Si encore ce mot ne sortait pas de la langue parlée ! mais quelle est cette manie, chez quelques romanciers, d'écrire perpétuellement *sur ce*, alors qu'on ne dit même pas *sur cela*, et que d'ailleurs on a à sa disposition, dans tous les sens, *là-dessus*, qui est très français, et qui pourrait bien suffire (2). On dispose même de *sur quoi*, si *là-dessus* ne suffit pas ! Quel besoin a-t-on donc de *sur ce*, qui oblige malencontreusement à accentuer un *e* muet ?

En réalité, dans la langue moderne et correcte, le pronom *ce* est réduit, comme *celui*, à deux syntaxes ; mais ce ne sont pas les mêmes, car *ce* ne peut pas être suivi, comme *celui*, d'un complément déterminatif avec *de*, ni même d'un complément partitif, comme *cela*.

L'emploi le plus fréquent de *ce* consiste à le faire suivre immédiatement du verbe être. C'est le seul verbe avec lequel il puisse se construire ainsi régulièrement, mais cette construction est d'un emploi

1. Au moins ne faut-il pas dire *en ce faisant*, mais *en le faisant*.

2. De même on ne dit pas *sous cela*, mais *là-dessous*.

prodigieusement étendu et complexe, et sera l'objet d'un article spécial.

L'autre construction de *ce*, qui lui est commune avec *celui*, est celle qui en fait l'antécédent immédiat du pronom relatif. Il peut d'ailleurs en ce rôle être indifféremment sujet, attribut ou complément direct ou indirect : *ce qui est juste sera fait, il en sera ce que vous voudrez, il sera ce qu'il a toujours été, voici ce que j'ai vu, je me contente de ce que j'ai ou de ce qui m'appartient, je ne vous blâme pas pour ce qui est arrivé ou pour ce que vous avez fait* (1).

Cette tournure s'emploie aussi comme apposition à *ce* qui précède, et quelquefois à *ce* qui suit : *il n'en a rien fait, ce qui est regrettable, et, ce qui est plus regrettable encore, il a juré qu'il n'en ferait rien.*

Dans tous ces exemples, le relatif est sujet, attribut ou complément direct : *ce qui* ou *ce que*. Il peut aussi être complément indirect, surtout sous la forme *dont* : *ce dont vous vous préoccupez est sans importance, faites attention à ce dont vous parlez ; mais il y a déjà là un peu de gaucherie et cet emploi n'est pas fort étendu. On peut même dire, avec quelques prépositions très simples et d'usage fréquent, ce à quoi, ce en quoi, ce par quoi, mais cela n'est jamais très élégant. Dans tous ces cas, on remplace quand on le peut la tournure relative par la tournure interrogative indirecte : au lieu de *je veux savoir ce dont vous parlez*, on dit mieux *je veux savoir de quoi vous parlez*, et de même à *quoi, en quoi, par quoi*, en économisant *ce*. La syntaxe de *ce* est donc beaucoup moins libre ici que celle de *celui*.*

De même, on peut fort bien mettre une apposition à *ce qui*, comme à *celui qui* : *je prendrai tout ce qui, fait avec soin, pourra être accepté ; mais, outre que ce*

1. En poésie, on pourrait encore employer *ce que* pour les personnes, à la manière des classiques, comme Racine :

Épouser *ce qu'il hait* et perdre *ce qu'il aime*.

n'est pas fort élégant, comme *ce qui* est neutre, toutes les appositions ne lui conviennent pas également, et une phrase comme *ce qui seul troublait le silence* ou *ce qui troublait seul le silence* ne fait pas très bonne figure.

En revanche, la construction partitive, dont *celui que* s'accommode assez mal, convient parfaitement au neutre *ce que*, et même *ce qui*, après beaucoup de verbes : on ne dit plus *ce qui est de bon*, mais on le remplace par *ce qu'il y a de bon*, et on dit très bien *ce que vous avez de bon* ou *de meilleur*, *ce que j'ai vu de plus beau*, *ce qui s'est passé de remarquable*, *d'assez*, *de moins*, *de plus remarquable*, *ce qui vous reste d'argent*.

D'autre part, il ne faut pas confondre *ce qui* et *ce que* dans les tournures qui peuvent être ou n'être pas impersonnelles. Sous prétexte qu'on dit *ce qui est juste* ou *ce qui convient*, il ne manque pas de gens pour dire et même écrire *ce qui est juste* ou *ce qui convient de faire* ; pur jargon, car ici le relatif est nécessairement le complément de *faire* et non le sujet de *est* : *ce qu'il est juste de faire*. En revanche, quand la tournure impersonnelle ne s'impose pas, elle doit presque toujours céder la place à l'autre : on dit bien *dites-moi ce qu'il en reste*, pour éviter l'hiatus de *ce qui en reste*, mais on n'a que faire de *dites-moi ce qu'il vous reste d'argent*, et c'est fort mal parler que de dire *apprenez-moi ce qu'il s'est passé*.

Ajoutons que *ce qui*, *ce que*, suivis de verbes différents, se répètent presque toujours : *ce que tu dis* et *ce que tu fais*, *ce que tu dois* et *ce que tu veux être* ; cependant on dit fort bien *ce qui a été*, *est*, ou *sera*.

Emploi de *c'est*. *Est-ce que*.

Le pronom neutre, placé devant le verbe *être* (avec inversion dans l'interrogation), peut être personnellement sujet ou attribut. Il n'est le sujet

réel que dans le plus petit nombre des cas. Il est certainement sujet quand l'attribut est un adjectif, et dans ce cas il pourrait être remplacé par *cela*, mais, qu'il soit sujet ou attribut, la syntaxe ne change pas : *c'est mon père, c'est dommage, c'est bien, c'est cela, c'est ou c'est là une erreur, c'est ta faute et non la mienne (1), c'est très juste ou cela est juste ; de même c'était ou cela était juste, ce fut une erreur, ce sera ou ce serait justice, ce ou cela n'est pas fort beau (2)*. De même encore *qu'est-ce ou qu'est-ce là ? est-ce une erreur ou une vérité ? était-ce réel ou imaginaire ? que sera-ce demain ?*

A cette syntaxe se rattachent divers gallicismes, comme *c'est à faire à lui, c'est à savoir* (souvent réduit à *à savoir*, et même *savoir*), *c'est à qui arrivera le premier, c'est à mourir de rire*, et aussi *c'est-à-dire (3)*.

Devant un nom pluriel, le verbe se met de préférence au pluriel, par attraction : *ce sont ou ce sont là des erreurs* est plus correct que *c'est des erreurs* : on dit de même *c'est du vin ou ce sont des fruits, est-ce du vin ou sont-ce des fruits ?* On dit toutefois *quelles gens est-ce là* de préférence à *quelles gens sont-ce là*, et on dit aussi bien *ce n'est qu'erreurs et sottises* que *ce ne sont que festons*. On emploie même uniquement le singulier pour marquer le prix : *c'est trois francs (4)*.

1. Et non pas *c'est de ta faute*.

2. Par extension, on dit encore quelquefois *ce m'est*, au lieu de *c'est pour moi*, devant certains noms abstraits au singulier, servant d'attributs : *c'est pour moi ou ce m'est une grande joie* ; mais ceci est plutôt de la langue écrite.

3. Que la langue écrite décompose encore quelquefois : *c'est donc à dire que*, avec *qu'est-ce à dire* ou *est-ce à dire que... ?*

4. En revanche on dit *il est trois heures* ou *trois heures et demie*, et non *c'est trois heures*, quand rien ne suit ; mais on dit *c'est aujourd'hui le 24 (mai)* ou *nous sommes le 24 (mai)*. On dit de même *quelle heure est-il*, quoiqu'on dise aussi familièrement *quelle heure est-ce* qui n'est parfaitement correct que lorsqu'on pose la question en entendant sonner l'heure, auquel cas on peut répondre *c'est trois heures* (sous-entendu *qui sonnent*).

Devant un pronom, *c'est* reste au singulier et à la troisième personne : *c'est moi, c'est toi, c'est nous, c'est vous*, et même *c'est eux* ou *c'est elles*. Toutefois *ce sont eux* s'est maintenu depuis des siècles, et est encore la forme la plus correcte, au moins dans certains cas ; mais il semble destiné à disparaître, et on dit uniquement *c'est bien eux* ou *ce n'est pas eux, ce n'est pas lui, c'est eux* ou *c'est eux et moi, est-ce eux, est-ce bien eux*, quoiqu'on admette encore *sont-ce vos enfants*, plus correctement que *est-ce vos enfants* ? On dit de même *c'en est* et non pas *c'en sont* (1).

Devant deux noms singuliers, ou dont le premier est singulier, comme devant deux pronoms, *c'est* reste également au singulier : *c'est son père et son frère, c'était son père et ses frères, c'est du pain* ou *des fruits, est-ce le rire ou les larmes ?* à côté de *sont-ce les larmes ou le rire ?* Il y a toutefois un cas où on met le pluriel devant des noms singuliers ; c'est après un pluriel qu'on décompose par une énumération proprement dite. On ne dirait pas *il y a deux choses qui me manquent : ce sont du vin et des fruits*, parce qu'il n'y a pas proprement énumération, mais on dit bien *il y a trois genres : ce sont... ; il y a quatre pièces de Corneille qui... : ce sont...*

Si ce n'est *est* également invariable : *qui donc mérite la pitié, si ce n'est les orphelins et les veuves ?* Mais on peut dire aussi, en rendant aux mots toute leur force, *si ce ne sont pas les orphelins*.

Les formes composées du verbe *être* peuvent s'employer ici aussi bien que les autres, mais seulement au singulier : *ç'a été* ou *ç'aurait été* une erreur. On hésite parfois devant ces formes, mais c'est un tort, et *ç'aurait été* vaut toujours mieux que *ça aurait été* ou même *cela aurait été*, à moins que l'attribut ne

1. Toutefois on ne dit pas *c'en est les preuves*, mais on peut reculer aussi devant *c'en sont les preuves* : on change donc la tournure.

soit un adjectif. En revanche *ç'ont été* est absolument inusité, aussi bien que les formes composées interrogatives : *a-ce été, ont-ce été*, etc.

Si *ce* peut se mettre ainsi devant l'auxiliaire *avoir*, il peut se mettre mieux encore devant *être* servant d'auxiliaire au verbe passif : *c'est fait, quand ce fut fini* ; mais on y met une certaine réserve, et il faut au moins qu'il soit bien question d'un état et non d'une action, car on ne dirait pas *c'est aimé de beaucoup de gens*, mais *ceci* ou *cela est aimé*. On dit de même, avec les temps composés de quelques verbes intransitifs, *c'est arrivé comme je vous l'ai dit*, mais ceci avec plus de réserve encore. On dit même familièrement, en donnant un passif à un verbe intransitif, *c'est tout réfléchi*, c'est-à-dire *mon parti est pris, mon opinion est faite*.

Comme *ce* ne peut servir de sujet qu'au verbe *être*, il ne peut pas se sous-entendre devant un second verbe : on dit bien *ceci est un accident et ne se renouvellera pas*, mais on ne peut pas dire *c'est un accident et ne se renouvellera pas* ; il faudrait ici : *et cela, ou qui*.

Enfin *c'est* est une affirmation qui peut être parfois atténuée par l'emploi de verbes servant en quelque sorte d'auxiliaires, *devoir* ou *pouvoir* ; et ces verbes peuvent aussi se conjuguer : *ce doit* ou *ce devait être une erreur, ce pouvaient être des erreurs*, et même, au besoin, *ç'a dû être une erreur*. Toutefois on ne dit pas *qui doit-ce être ?* et on ne dirait plus *qui peut-ce être ?* mais *qui ce peut-il être ?* De plus *ce peut être* se remplace commodément par *c'est peut-être*.

Dans toutes les phrases précédentes, *ce*, sujet ou attribut, existait pour lui-même et ne représentait rien d'autre. Or une des principales fonctions de *ce* construit avec *être*, c'est de permettre ou de faciliter l'inversion du sujet ou de l'attribut, que le français ne pratique pas commodément. En ce cas, *ce* représente soit un nom déjà exprimé, soit au contraire un

nom qui ne viendra qu'ensuite ; le verbe *être* est alors suivi lui-même soit d'un nom, soit d'un verbe, qui sert d'attribut réel ou apparent.

Les tournures les plus simples sont celles où le pronom *ce* rappelle un nom déjà exprimé, attribut réel et sujet apparent. Prenons la phrase la plus simple, comme *l'orgueil était son principal défaut* : on n'y remplace guère *était* par *c'était*, parce que le sujet n'a qu'un mot ; mais avec un sujet plus complexe, on pourrait déjà le faire. En revanche, si l'on renverse les termes, afin de mettre le sujet en relief, on ne manque pas de dire de préférence *son principal défaut, c'était l'orgueil*, où *ce* représente l'attribut réel devenu sujet apparent. *Ce* est même à peu près indispensable aujourd'hui, quand il s'agit de rappeler un autre *ce* placé devant une relative :

Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement ;

et il l'est encore davantage, si le sujet rejeté à la fin est un pluriel ou un pronom personnel : *ce que j'aime le mieux, c'est vous* ou *ce sont mes enfants*, avec la même attraction que tout à l'heure (1).

Même syntaxe si le sujet réel est un infinitif : *boire était son plus grand défaut* devient *son plus grand défaut, c'était de boire*, plutôt que *était de boire*.

Le sujet rejeté peut même être une proposition introduite par *que* : *une chose excellente chez lui, c'est qu'il ne ment jamais*. De là l'emploi de *c'est que*, au sens de *c'est parce que*, pour amener une explication : *la raison pour laquelle vous ne comprenez pas* (ou plus simplement *si vous ne comprenez pas*), *ce n'est pas que je m'explique mal, c'est que vous n'écoutez*

1. Cette attraction est si bien dans le génie de la langue que les classiques la faisaient même sans *ce* : *Ce que je vous dis là ne sont pas des chansons ; de même qu'ils disaient à l'occasion vingt mille francs est une forte somme*. Toutefois nous dirions plutôt *ce qui me plaît en vous, c'est moins vos qualités de réserve et de prudence que...* De même, malgré la présence d'un pluriel devant *ce*, nous disons fort bien *ses deux plus grands défauts, c'est l'avarice et l'orgueil*.

pas. De là aussi l'interrogation par *est-ce que*, sur laquelle on reviendra.

Quand l'infinitif sujet reste en tête, on peut employer *c'est* suivant les cas, si l'attribut est un nom ; on l'emploie toujours si l'attribut est un autre infinitif (1) : *se conduire ainsi, c'est* (ou *est*) *pure ingratitude* ou *c'est montrer beaucoup d'ingratitude* (2).

Toutefois, si la proposition qui joint deux infinitifs est négative, on omet volontiers *ce* : *partir, c'est mourir un peu*, mais *souffler n'est pas jouer* ou *plaisanter n'est pas répondre* ; encore cette omission n'est-elle pas indispensable.

Quand le pronom *ce* est placé en tête de la phrase, au lieu de rappeler un mot déjà exprimé, il annonce le sujet qui ne viendra qu'ensuite, avec une syntaxe plus complexe, par la nécessité d'ajouter *que*. Considérons la proposition *l'avarice est un grand défaut* : si on renverse la proposition pour souligner l'attribut en le plaçant en tête, on a *c'est un grand défaut que l'avarice* (3). De même, avec l'attraction normale, *ce sont de grands défauts que l'avarice et l'orgueil, ce furent* ou *c'étaient* (mais non *ç'ont été*) *de grands rois que Henri IV et Louis XIV*.

De même, renversons la proposition *croire que les choses se sont passées ainsi est* (ou *c'est*) *une erreur*. Il faudra d'abord mettre la préposition *de* devant l'infinitif, et cela suffit dans certains cas : *c'est une erreur de croire que...* Mais l'addition de *de* n'empêche nullement celle de *que*, qui est régulière, même s'il y a ensuite un autre *que* : *c'est une étrange erreur que de s'imaginer que les hommes sont naturellement*

1. C'est rarement un adjectif, car on ne dit guère *mentir est honteux*.

2. Mais il faut se garder de coordonner deux attributs de nature différente : on ne dit pas en français *agir ainsi, ce serait ingratitude et avouer que...*, mais nécessairement *ce serait montrer beaucoup d'ingratitude et avouer que...*

3. *Que* représente *qu'est* : *ce [qu' (est) l'avarice] est un grand défaut ; ce que est donc un attribut, et ce devient le sujet grammatical.*

bons (1). Toutefois on dira fort bien : *c'est une bonne affaire que de...*, *c'en est une meilleure de...*

Même syntaxe si l'attribut réel est un adverbe de quantité, car avec ces adverbes on emploie également *ce* et non *il* : *c'est peu, c'est assez, trop, beaucoup, ce ne sera pas trop*, etc., *de* ou *que de vouloir, d'aimer* ou *que d'aimer*, mais ici on préfère *de* sans *que*. L'usage est même de réduire toujours l'expression à l'emploi de *de* après les locutions où *c'est* est suivi d'un mot sans article : *c'est bien dommage de laisser perdre toute cette marchandise, c'était merveille de voir comme il répondait* (2).

Si le sujet annoncé par *ce* est une proposition introduite par *que*, il est clair qu'on ne peut pas mettre deux *que* : *c'est une nécessité absolue que chacun soit prêt ; c'est dommage, c'est merveille que...*

Jusqu'ici l'attribut était un nom, un verbe, un adverbe, mais un infinitif peut aussi avoir pour attribut un adjectif, qu'on met généralement en tête par inversion. Or si l'attribut est un adjectif, ce n'est pas *ce* qui en principe représente le verbe rejeté : on a recours à la tournure impersonnelle qui a adopté *il* pour sujet, et l'infinitif *rejeté* est précédé de *de* sans *que*, comme après *il convient* ou *il importe*. Ainsi, comme on ne dit guère *mentir est honteux*, on le remplace par *il est honteux de mentir* (3). Cet emploi de *il* tient probablement en partie à ce qu'en pareil

1. Entendez *l'erreur qu'est de s'imaginer... est une étrange erreur*. Ce qui montre combien le *que* est naturel ici, c'est que les classiques l'employaient souvent seul, de préférence à *de*.

2. C'est ainsi qu'on dit *c'est à vous de parler*, ou *de jouer*, qui est devenu très fréquemment dans l'usage courant *c'est à vous à parler* ou *à jouer*, sans qu'il y ait aucune différence de sens à y chercher : il y a là une confusion de tournures, qui est trop générale pour qu'on puisse en discuter l'usage, encore que *de* soit beaucoup plus correct que *à*.

3. On conçoit que l'attribut *que* n'a rien à faire ici et c'est probablement la syntaxe de *il est honteux de mentir* qui a réagi sur celle de *c'est une erreur que croire* ou *que de croire*, ce qui a permis de dire *c'est une erreur de croire*.

cas on a affaire le plus souvent à des formules abstraites et générales pour lesquelles il a semblé qu'un pronom démonstratif était trop particulier : *il est bon, avantageux, utile, plus utile, très utile de faire, de dire, de savoir*, etc. Mais on dit aussi bien *il était naturel d'en venir là*. Et cette syntaxe s'est étendue aux cas où le sujet est une proposition introduite par *que* : *il est ou il sera bon que vous sachiez, il est remarquable que vous ayez pu...*, *il est possible ou est-il possible qu'il le fasse, il est vrai que je n'en sais rien* (1).

Dans tous ces cas, *ce* s'emploie peu ; mais que l'attribut change de nature, par exemple par l'introduction du mot *chose*, aussitôt *ce* reprend ses droits et s'impose, et avec lui le *que* reparaît devant l'infinitif : *c'est chose fort utile de savoir* et mieux *que de savoir...*, *c'est chose étrange que vous ayez pu...*

Il n'est même pas nécessaire que l'attribut devienne un nom. Si, au lieu d'avoir affaire à une formule plus ou moins générale et abstraite, on a affaire à un fait particulier, *ce* reparaît assez facilement devant l'adjectif. Cela se voit d'abord dans les incisives, où *ce* redevient le sujet propre, pour rappeler ce qu'on vient de dire au lieu d'annoncer ce qui va être dit : *il est exact que je n'en sais rien* devient *je n'en sais rien, c'est exact* (ou *cela est exact*). Il n'y a d'exception que pour *vrai*, avec lequel on a encore le choix : *il est vrai que je n'en sais rien* devient *je n'en sais rien, il est vrai*, et mieux *je n'en sais rien, c'est vrai* (ou *cela est vrai*). On dit de même, en réponse, *c'est juste, c'est faux, c'est possible, c'est bien possible, est-ce possible?* quoiqu'on dise aussi quelquefois *est-il possible!* Même sans cet isolement de l'adjectif, il y a beaucoup de phrases familières

1. On ne dit pas *il est dommage*, parce que *dommage* est un nom ; mais on dit *il est tard, il est bien tôt, il n'est jamais trop tard pour bien faire*, tandis qu'on ne saurait dire *il n'est pas trop de l'accord de tout le monde pour...*

relatives à un cas particulier, où *ce* est naturel et peut même s'imposer à l'occasion, quoi qu'en disent les grammairiens, à l'exclusion de *il*. On dit dans un sens général *il est utile de savoir l'histoire* ; mais que, dans une circonstance donnée, un homme ait montré l'avantage qu'il avait tiré de cette connaissance, on dira légitimement à cette occasion : *c'est utile, c'est bien utile de savoir l'histoire*. On dit, dans un cas déjà plus particulier, *il est vrai qu'il fait bien chaud pour sortir* ; mais s'il a déjà été question de la température, on dira, pour appuyer une opinion déjà exprimée : *c'est vrai, c'est tout de même vrai qu'il fait chaud*. Mieux encore : au cours d'une promenade nocturne, on dira *c'est amusant de se promener la nuit* : *il est amusant* serait prétentieux, en donnant mal à propos à la phrase une allure de formule générale et abstraite, lorsqu'en réalité on veut surtout constater le plaisir qu'on éprouve au moment où on parle. On dit de même *c'est bien aimable à vous de...* Et pour finir, le mot *bon* n'a pas le même sens dans *il est bon de boire du bon vin*, formule générale et abstraite, et *c'est bon, c'est bien bon de boire du bon vin*, qui fait allusion au plaisir particulier qu'on est en train d'éprouver.

Il nous reste à étudier *c'est* devant une proposition relative. Et, en effet, dans toutes les phrases que nous avons étudiées jusqu'ici, *ce* s'ajoutait à une proposition pour mieux attirer l'attention sur le sujet ou l'attribut, exprimé avant ou après, et la proposition restait unique au moins en apparence. Mais il y a des cas où cet emploi de *ce* avec le verbe *être* a pour effet de dédoubler manifestement la proposition. Ainsi *j'ai fait cela, nous n'avons pas fait cela* deviennent, si on veut opposer le sujet réel à d'autres sujets possibles, *c'est moi qui ai fait cela, ce n'est pas nous qui avons fait cela* (1), de même,

1. Pour l'accord du verbe, voir à l'article du *pronom relatif* sujet.

c'est eux ou ce sont eux, ce sont ses frères qui ont fait cela, c'est tous les deux qui sont venus, ce n'est pas eux qui sont partis, c'est ceux-là qui viendront (1). On voit que la proposition principale semble réduite à *c'est* accompagné du mot mis en relief, l'essentiel de l'idée passant grammaticalement au second plan dans une proposition relative, qui d'ailleurs peut être sous-entendue : *c'est moi, est-ce lui ?*

Dans les phrases de ce genre, le pronom *ce* met en relief soit le sujet, comme ici, soit un complément quelconque, plus rarement un attribut, comme dans *c'est roi qu'il veut ou voulait être, et non prince*.

Quand on a affaire à un complément direct, il n'y a pas plus de difficulté que pour un sujet : *c'est cela ou ce n'est pas cela que nous avons fait, c'est lui ou ce n'est pas eux que j'ai vus* (2), *est-elle que j'ai vue ? ce sont les dieux que j'en accuse, c'est trois francs que vous me devez, c'est ceux-là que je préfère, c'est la sagesse et la modération que j'admire en lui*.

Si le complément est indirect, il serait logique de dire *c'est vous à qui je parle, ce sont vos frères pour qui j'ai travaillé, est-ce lui devant qui le fait s'est passé* (3) ? Mais cette tournure, qu'on trouve quelquefois chez les auteurs, a disparu peu à peu et le complément mis en relief a accaparé la préposition, comme lui appartenant de droit (4). En même temps *c'est* est devenu invariable, n'ayant plus rien avec quoi s'accorder. On a pourtant accepté pendant

1. On dit *c'est trois heures qui sonnent*, mais *ce sont trois heures ou trois ans qui compteront dans ma vie*.

2. Quoiqu'on dise encore très bien *ce sont eux qui sont venus*, parce qu'on a affaire à un sujet, on dit moins bien *ce sont eux que j'ai vus*. On dit naturellement *c'est trois heures que j'entends et ce sont trois heures que je n'oublierai pas*.

3. C'est ce qu'on faisait à l'origine, quand le verbe s'accordait encore avec le sujet réel : *ce suis-je à qui, c'êtes vous pour qui*.

4. Quoiqu'on dise encore parfois *c'est cela dont j'ai peur*.

quelque temps deux prépositions, le nom et le pronom ayant chacun la sienne ; on l'a fait du moins pour certaines prépositions, et surtout à :

C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler,

ce qui faisait pléonasme. Quand on se contentait d'une préposition, on réduisait le pronom relatif à *que*, sans doute par analogie avec la construction du complément direct : *c'est vous que, c'est à vous que*. Les grammairiens s'opposèrent au pléonasme, et finirent par le faire disparaître, si bien que la construction par *que* s'impose partout, quoiqu'elle s'explique assez mal : *c'est à vous que je parle, ce n'est pas pour votre frère que j'ai travaillé, est-ce devant votre père que le fait s'est passé ? c'est de cela que j'ai peur*. Toutefois le pléonasme reparait aisément quand la proposition relative est déplacée et s'impose même, si les propositions ne sont pas très courtes : ainsi *c'est de votre faiblesse que j'ai peur* peut devenir *ce dont j'ai peur, c'est votre faiblesse* et aussi bien *c'est de votre faiblesse* ; mais on dit à peu près nécessairement *ce dont on a peine à se faire une idée, c'est de ce qui s'est passé le lendemain* (1).

L'adverbe relatif *où* a cédé aussi la place à *que*, tout comme le pronom relatif : *c'est Paris où je vais, d'où je viens*, est devenu d'abord *c'est à Paris où je vais*, pour devenir en définitive *c'est à Paris que je vais, c'est de Paris que je viens* ; et de même, par analogie, *c'est ici que je demeure, c'est là que je vais*, et non *où je demeure, où je vais, c'est par ici que je passe, est-ce par là qu'il faut passer ?* Mais on

1. On dit aussi *c'est par votre faute que...*, mais on dit mieux *c'est votre faute si...* (et non *c'est de votre faute*). Il va sans dire que la proposition relative demeure intacte, quand elle n'est pas complétive : *celui-ci, c'est votre frère, pour qui j'ai déjà travaillé*. Ajoutons que le peuple transforme volontiers en complément direct le complément indirect proprement dit, c'est-à-dire construit avec *de* ou *à*, et cela sans doute par confusion entre les verbes : *c'est ça que j'ai peur* ou *que j'ai besoin, c'est ça qu'il faut faire attention*.

peut dire encore *c'est où je l'attends*, à côté de *c'est là que je l'attends*.

Ajoutons qu'un complément circonstanciel quelconque peut ainsi être mis en relief et en opposition avec d'autres par l'emploi de *c'est*, pourvu qu'il ne soit pas trop long : *c'est demain qu'il viendra, est-ce ainsi que les choses se sont passées ? c'est méthodiquement ou avec méthode qu'il faut étudier, c'est bien malgré moi que je l'ai fait*, tournures qui évidemment rappellent *c'est un vilain défaut que l'avarice*, sans pouvoir s'expliquer aussi facilement. On peut même introduire une proposition entière entre *c'est* et *que* : *c'est parce que vous n'écoutez pas que vous ne comprenez pas* (1).

Enfin les formes telles que *ce doit être, ce peut être* sont également de mise ici : *ce ne peut pas être lui qui a fait cela, ce doit être ainsi que les choses se sont passées*.

Dans toutes les phrases où *c'est* se trouve devant une proposition introduite par *qui* ou *que*, on a pu voir qu'il demeurerait au présent, quel que fût le temps qui venait après, et c'est parfaitement logique : *c'est pour vous que j'ai travaillé* représente évidemment *vous êtes*, aujourd'hui encore, *celui pour qui j'ai travaillé* antérieurement. On dit pourtant volontiers, par une sorte d'attraction des temps, *c'était ou était-ce pour vous que je travaillais, ce sera lui qui viendra* ; mais cette syntaxe n'est jamais nécessaire (2) ; elle n'est même pas aussi correcte que l'autre, sauf tout au plus pour le passé simple, et de préférence devant un sujet : *ce fut le serpent qui creva* ; on dit donc mieux *c'est pour vous que je travaillais*, et *c'est lui qui viendra*. Ajoutons qu'on

1. On a vu plus haut, page 122, que si l'explication ne vient qu'après, *c'est parce que* se réduit ordinairement à *c'est que*, qui serait impossible ici.

2. Sauf dans certaines propositions conditionnelles, comme *si c'était moi qui avais* (ou *qui eusse*) *fait cela*.

ne peut plus ici laisser le verbe au singulier devant un pluriel : *ce furent les Romains qui...* et non *ce fut*. Au surplus cette conjugaison de *c'est* est fort réduite, car elle n'est possible qu'aux temps simples, et on n'a jamais dit *ç'a été lui qui est venu* (1). Même avec les temps simples, on n'interroge pas au pluriel avec *seront-ce*, sans parler de *furent-ce* ! On ne dit pas non plus *sera-ce vos parents qui vous aideront ?* mais *sont-ce* (ou *est-ce*) *vos frères qui viendront ?* Au surplus, on a toujours la ressource de *est-ce que ce furent* ou *est-ce que ce seront*, dont nous allons parler (2).

A la syntaxe de *c'est* se rattache directement l'interrogation par *est-ce que*, qui paraît parfois si bizarre aux étrangers, non sans raison.

Le français n'avait pas à l'origine de particule interrogative, et l'interrogation se marquait seulement par l'inversion du verbe et du sujet, qui en est encore la vraie forme correcte. Mais l'inversion répugne en général au français, au moins celle du nom, si bien que, même dans la forme classique de l'interrogation, le sujet reste à sa place, et c'est un faux sujet qui le remplace après le verbe : *votre frère est-il venu ?* et non *est votre frère venu* (3) ? Cette atténuation de l'inversion n'a pas suffi à la langue courante et familière, et surtout populaire. C'est pourquoi nous avons pris, parmi les inversions, la plus brève de toutes, celle qui a le moins l'air d'une inversion, *est-ce*, et en y joignant la conjonction *que*, pour introduire l'idée sur laquelle porte l'interrogation, nous avons eu une sorte de particule interro-

1. Tout au plus, pourrait-on dire *si ç'avait été* ou *si ç'eût été* *lui qui eût fait cela*, mais c'est bien pénible, et *si c'était* vaut beaucoup mieux.

2. On verra ailleurs l'emploi du conditionnel *fût-ce*, qui signifie *lors même que ce serait*.

3. Le français emploie encore bien d'autres inversions du sujet, mais c'est toujours le pronom qui la subit : voir plus loin, au *pronom personnel* sujet.

gative, qui s'est employée pour toute espèce d'interrogations, en supprimant toute autre inversion.

Est-ce que est en réalité l'inversion de *c'est que*, mais tandis que *c'est que* amène nécessairement une explication, *est-ce que*, qui a pu avoir le même but à l'origine, a pris un sens beaucoup plus général : *ceci est-il vrai, ceci existe-t-il, à savoir que...*, expression qui est toujours au présent. Ainsi les interrogations *est-il parti ? votre frère viendra-t-il ?* sont devenues *est-ce qu'il est parti ? est-ce que votre frère viendra ?* ou *est-ce qu'il viendra, votre frère ?* si bien qu'en réalité il y a deux propositions au lieu d'une.

Cette forme d'interrogation est absolument correcte. Toutefois elle fait assez mauvaise figure dans la langue écrite, au moins quand l'auteur parle pour son compte personnel ; même dans la langue parlée, elle ne s'impose pas du tout, et l'autre est certainement plus élégante.

D'ailleurs la langue parlée fait de cette forme d'interrogation un étrange abus. Elle l'emploie même avec des mots interrogatifs, qui se mettent en tête de la proposition, et qui sembleraient devoir exclure la particule : *où va-t-il, qu'y a-t-il, pourquoi viens-tu,* deviennent *où est-ce qu'il va ? qu'est-ce qu'il y a ? pourquoi est-ce que tu viens ? Qui est là lui-même, où il n'y a pourtant pas d'inversion, devient qui est-ce qui est là ?* où il y a deux fois *qui est* (1). Mieux

1. Et ceci n'est pas proprement populaire, car le peuple n'admet même pas l'inversion de *est-ce* après un mot interrogatif, ce qui ne l'empêche pas de conserver la périphrase ; il ne dit donc ni *où va-t-il*, ni *où est-ce qu'il va*, mais *où c'est qu'il va* ; j'entends quand il parle le mieux, car ceci s'abrège plus souvent encore en *où c'qu'il va* ou bien *où qu'il va* ; ou encore il se contente du mot interrogatif, et du ton, sans inversion : *où il va ?* De même le peuple dit, au mieux aller : *quoi c'est qu'y a* (altéré en *quoi qu'y a*), *pourquoi c'est que tu viens* (altéré en *pourquoi c'que tu viens, pourquoi que tu viens*), *qui c'est qui est là* (altéré en *qui qui est là* ou *qui qu'est là*). *Qui est-ce qui est là* n'est donc nullement populaire, ni probablement d'origine populaire, comme on pourrait le croire, et n'en est pas pour cela meilleur.

encore : la langue parlée emploie *est-ce que* même quand l'interrogation normale contient déjà *est-ce*, qui se trouve ainsi répété en réalité sous la forme *c'est* : *est-ce moi, est-ce ainsi qu'on répond* deviennent *est-ce que c'est moi ? est-ce que c'est ainsi qu'on répond ?* La langue la plus correcte elle-même recule aujourd'hui devant *qu'est-ce* ou *qu'était-ce*, qui deviennent *qu'est-ce que c'est ? qu'est-ce que c'était ?* Enfin, dernier degré, pour désigner un objet particulier, on ne peut plus dire *qu'est ceci ?* ou *qu'est cela ?* (1). Il faut donc dire au moins *qu'est-ce que cela ?* mais la langue parlée ne s'en contente pas, et dit *qu'est-ce que c'est que ça*, où il y a trois *que*, deux *ce*, et deux *est*, et qui fait rire assez justement les étrangers (2).

Des démonstratifs même et tel.

Même est un adjectif démonstratif, qui, comme beaucoup d'adjectifs qualificatifs, tantôt s'intercale entre l'article et le nom, tantôt se met après le nom, mais avec des sens fort différents que d'autres langues expriment avec des mots différents.

Placé devant le nom, après l'article, *même* indique la similitude ou l'identité (*idem* en latin), et le nom est suivi de *que* quand il y a comparaison expresse, car le second terme est souvent sous-entendu : *le même air* (quelquefois *ce même air, un même air, ton ou son même air*), *donnez-moi du même vin, vous avez fait les mêmes efforts que moi, sans arriver aux mêmes résultats.*

On voit que, même quand il y a comparaison

1. *Qu'est-ce là* même est purement littéraire, quoiqu'il corresponde très bien à *c'est là*.

2. Littéralement *quoi est, ce que est, ce que cela (est)* : trois propositions pour une ! V. Hugo et E. Rostand n'ont pas hésité à faire de cela un hémistiche d'alexandrin, qui est manifestement dénué de toute espèce de rythme. Le peuple au moins abrège, en réduisant l'expression, par la seule suppression de *ce*, à *kezexa*.

expresse, au moyen de *que*, il y a encore généralement ellipse : *les mêmes efforts que moi, ce sont les mêmes efforts que j'ai faits*, où *que* est pronom relatif. Aussi peut-on dire également *vous avez fait aujourd'hui le même effort que j'ai fait hier, je suis allé aujourd'hui au même endroit où vous étiez hier*, et peut-être marque-t-on mieux ainsi l'identité ; mais cette tournure n'est plus très employée (1).

D'autre part, le nom lui-même peut être sous-entendu, et son article rester seul à côté de *même* : *elle est toujours la même*, entendez *la même femme* ; c'est ainsi qu'on dit, au neutre, *cela revient au même*, pour à *la même chose*. Après *de*, c'est l'article qu'on omet généralement : *ces fleurs sont de même espèce* (2).

Placé après le nom, *même* exclut toute idée de comparaison (*ipse* en latin), et ne fait qu'insister sur l'idée exprimée avec le sens de **exactement** ou **précisément**, de sorte que sa fonction se rapproche alors sensiblement de celle d'un adverbe (3) : *le style est l'homme même, les dieux mêmes l'ont voulu, c'était la vertu même*, c'est-à-dire en quelque sorte la vertu personnifiée, autrement dit sa vertu était portée au plus haut degré possible (4).

1. On ne dirait plus aujourd'hui *j'ai la même maladie de mon frère*, pour *que mon frère*.

2. On voit que la distinction traditionnelle des grammairiens entre *même* avec article et *même* sans article n'est pas la vraie, d'autant plus que, *même* sans *de*, l'absence de l'article est fréquente dans la langue écrite et surtout poétique : *Même soin me regarde, nous avons mêmes goûts*, etc. La vérité est que l'article appartient au nom, comme partout, quelle que soit la place de *même* ; et ce mot l'accapare si peu que c'est justement la présence de *même* qui permet de supprimer l'article. C'est donc uniquement la place de *même* qui fait la différence des sens. La distinction a d'ailleurs été fort longue à s'établir, et les classiques emploient volontiers les deux sens dans les deux positions, sans se soucier du tout de l'article.

3. Quoiqu'on ait pris l'habitude de l'accorder quand il suit un nom précédé de l'article défini ou un pronom.

4. Ce sens est en réalité le sens primitif du mot, qui, étymologiquement, est le superlatif de *ipse*, et voici comment on est passé

Même se met également à la suite des autres démonstratifs : *celui-là même, c'est cela même*. Il se met aussi après les pronoms personnels, mais c'est généralement sous forme d'apposition, soit à un nom sujet ou complément, soit à un pronom de la même personne, qui se trouve ainsi exprimé deux fois : *les dieux eux-mêmes l'ont voulu, ils sont venus eux-mêmes, je l'ai rencontré lui-même, je vous l'ai dit à vous-même*, le second pronom ayant ici la préposition que le premier ne peut pas avoir. On peut dire cependant *eux-mêmes sont venus*, comme aussi *il faut y aller soi-même*, et nécessairement *je l'ai fait pour vous-même* ou *devant vous-même*, à cause de la préposition. On dit aussi *un autre moi-même, d'autres nous-mêmes*, etc. (1) ; et encore, avec *de*, *j'ai fait cela de moi-même, ils ont fait cela d'eux-mêmes*, etc., pour marquer la spontanéité de l'action.

Ce qui prouve bien que *même* après le nom participe de la nature de l'adverbe, c'est que dans bien des cas il y devient expressément adverbe, au sens d'*aussi* (en latin *etiam*), au moins quand l'article est indéfini : *cet architecte a bâti des mairies, des écoles, des églises, des palais même*. Mieux encore : avec l'article défini, *les dieux mêmes* ne diffère guère de

du sens de *ipse* à celui de *idem* : *je fais la chose même que tu fais* ou *la même chose que tu fais* ne font qu'un et se confondaient à l'origine ; en faisant l'ellipse du second verbe, quand il y avait comparaison, et en assignant une place fixe à *même*, on a eu *je fais la même chose que toi*. Même dans la langue actuelle, il arrive souvent que les deux sens se confondent presque : entre *le même jour* et *le jour même*, il n'y a qu'une nuance imperceptible pour le sens, et l'un et l'autre peuvent s'employer presque indifféremment dans les mêmes cas ; il y a seulement cette différence que *le jour même* exclut aujourd'hui l'idée de comparaison, tandis qu'après *le même jour* il y a place pour *que*. Pareillement, au lieu de *j'ai la même maladie que* (et non *de*) *mon frère*, on peut dire encore *j'ai la maladie même de* (et non *que*) *mon frère*. Et tout cela explique aussi que la distinction des sens d'après la place ait été si longue à s'établir.

1. *Un autre moi-même* est toujours masculin ; cependant une femme, parlant d'une autre femme, serait naturellement fondée à dire *une autre moi-même*.

même les dieux (1). Toutefois l'adverbe proprement dit se place ordinairement avant l'article et le nom, comme il se place avant tout membre de phrase sur lequel il porte : *même des palais, même les dieux, même les meilleurs, je le ferai même devant vous, il faut obéir aux lois, même injustes, même si elles sont injustes.*

Même adverbe est indifféremment suivi ou précédé de *pas* : *je ne l'ai même pas vu* ou *pas même vu* (2).

Même a formé les locutions adverbiales de *même*, qui peut être suivi de *que*, et tout de *même*, qui s'est réduit au sens de *néanmoins* dans la langue familière (3).

Il y a aussi la locution elliptique familière à *même* : *boire à même*, c'est-à-dire au vase même. Elle a si bien réussi qu'on a pu la faire suivre directement du substantif : *boire à même de la bouteille* est devenu *boire à même la bouteille*. Pareillement *être à même*, *mettre à même* (à la place même) *pour faire une chose* sont devenus *être* ou *mettre à même de faire une chose*.

Tel est un adjectif démonstratif qui a aussi, comme *même*, deux sens fort différents, mais sans une différence de syntaxe aussi marquée, de sorte que le sens n'est précisé souvent que par le contexte.

Tel marque d'abord, et surtout, lui aussi, la similitude ou même l'identité, de préférence avec un objet dont on vient de parler ou un fait qui vient de se passer : *je n'ai jamais vu une telle sottise*, entendez une sottise pareille à celle que je viens de voir.

1. Les poètes ont parfaitement raison d'écrire *les dieux même* pour la mesure.

2. Il y a pourtant une légère différence de sens et *pas même* est un peu moins général : *il n'est même pas juste* signifie *même il n'est pas juste*, par opposition à tout ce qu'il peut faire ou ne pas faire ; *il n'est pas même juste* oppose particulièrement cette qualité à d'autres qu'il n'a pas non plus, alors que celle-là s'imposerait plus que les autres. Pareillement *je ne l'ai pas même vu* s'oppose avec plus de précision par exemple à *je ne lui ai rien dit*.

3. Le peuple remplace volontiers de *même* par *la même chose* : *il l'a battue la même chose*, mais ceci est encore barbare.

Tel semble être ici un simple adjectif qualificatif, toujours construit avec l'article indéfini, et placé nécessairement devant le nom, tandis que *pareil* pourrait se mettre indifféremment avant ou après. Mais *tel* est si bien démonstratif en ce sens et avec un nom seul, que très souvent il ne fait guère que remplacer le démonstratif ordinaire, jugé trop faible,

Une telle action ne saurait s'excuser,

c'est-à-dire en apparence une action pareille à celle-là, mais en réalité cette action elle-même, *telle* qu'elle a été accomplie. Et *pareil* lui-même se prend exactement dans la même acception.

Quand *tel* en ce sens est pris isolément comme attribut, il se met généralement en tête de la proposition, par inversion avec le sujet : *telle est la vie*, c'est-à-dire la vie est telle que je viens de la montrer, *tel est le fruit de mes leçons*, etc. Toutefois on dit fort élégamment *si je vous dis qu'ils sont mauvais, c'est que je les crois tels ; je vous envoie des pêches de Montréuil, ou soi-disant telles* : *tel* représente alors non une idée, mais un mot qu'on vient d'exprimer (1).

Quand il y a comparaison expresse, et que les deux termes sont exprimés, avec ou sans ellipse, il n'y a plus inversion, et *tel* est toujours suivi immédiatement de *que* : *tel qu'il est, sa méchanceté est telle qu'elle a toujours été*, ou *telle qu'auparavant*, comme *la même qu'auparavant, un homme tel que lui, c'est-à-dire tel qu'il est* (2).

1. Dans la langue oratoire, on distingue *telles furent ses paroles*, quand on vient de les rapporter, et *ses paroles furent telles*, quand on va les rapporter.

2. La tournure *tel qu'il est* devait produire logiquement et a produit *tel qu'il soit* ; mais cette façon de parler n'a jamais réussi à s'imposer : on a préféré malencontreusement *quel qu'il soit*, formé de *quel*, ancien corrélatif de *tel*, sans doute par confusion avec les tournures où figure *quelque*. Quant à *tel absurde qu'il soit*, cela n'a jamais eu aucun sens, l'adjectif *tel* ne pouvant se construire avec un autre adjectif. — On notera que le *que* qui suit *tel*, comme celui qui suit *même*, est en réalité un pronom relatif faisant fonction d'attribut.

On peut aussi, avec *rien*, renverser les termes de la comparaison, ce qui supprime *que* : au lieu de *il n'y a rien de tel qu'un bon repas*, on dit volontiers *un bon repas, il n'y a rien de tel* ; de même *faites ceci, il n'y a rien de tel pour...*

Il y a aussi comparaison expresse à l'origine dans *tel quel*, forme primitive de *tel que*, et plus parfaite, *quel* étant le corrélatif naturel de *tel*. Aujourd'hui encore, nous disons par exemple *donnez-le moi tel quel*, avec ellipse du second terme, c'est-à-dire *tel qu'il est*. Le changement ordinaire de *tel quel* en *tel que* s'est manifesté ici aussi, mais *donnez-le moi tel que* ne saurait être tenu pour correct, *que* n'admettant pas l'ellipse complète du second terme. En revanche *tel quel* prend assez souvent le sens de *médiocre*, plutôt mauvais que bon : *une paix telle quelle, des raisons telles quelles*.

La comparaison expresse est particulièrement soulignée par la répétition du mot *tel* en tête des deux termes comparés : *tel il a été, tel il sera toujours*. Cette tournure se rencontre surtout dans les formules proverbiales, comme *tel père, tel fils*. En réalité, nous avons affaire ici à une comparaison renversée, dans laquelle l'ordre grammatical est remplacé par l'ordre logique, ou même, généralement, chronologique. La forme grammaticale régulière serait ici *il sera toujours tel qu'il a été, le fils est tel que le père*, l'objet comparé étant énoncé le premier ; mais comme il est évident par exemple que le modèle a existé avant l'imitation, ce renversement s'est imposé à toutes les langues. Pour nous, comme nous ne pouvions pas commencer la phrase par *que*, il eût été logique de la commencer par *quel*, ancien corrélatif de *tel*, et c'est ce qu'on a fait autrefois : *quel il a été, tel il sera toujours, quel père, tel fils* ; nous avons mieux aimé d'abord répéter *tel* devant *que* : *tel qu'il a été, tel il sera toujours* ; après quoi nous avons supprimé *que*, en assimilant complète-

ment les deux termes. Cela est certainement plus élégant et plus vif (1).

Le second emploi de *tel* consiste à marquer le degré, comme *si*, ou *tellement*, avec cette différence que *tel* se suffit à lui-même, et exclut l'addition d'un adjectif : on ne saurait dire *une telle nature vicieuse* et il faut choisir entre *une nature si vicieuse* et *une telle nature*, qui reste imprécis, à moins qu'on ne construise l'adjectif en apposition : *une telle nature, vicieuse et incorrigible, devait...*

Nous avons déjà vu *tel* employé ainsi avec un nom : *une telle sottise*, c'était une sottise pareille à celle qu'on venait de voir, mais c'est aussi, si l'on veut, et même plutôt, une sottise si forte ou si grande. Même *une telle action*, ce peut être une action si belle ou si laide, ou si extraordinaire d'une façon quelconque. Nous sommes donc ici au point de contact des deux sens. La différence se marque nettement par l'emploi de *que*, qui est avec le second sens une vraie conjonction, et qui sert à introduire non une comparaison, mais une conséquence. La phrase comparative *sa méchanceté est telle qu'elle a toujours été*, qui se référerait à un fait antérieur, devient alors *sa méchanceté est telle qu'il faudra la chasser*, qui introduit une conséquence ultérieure. Mais la syntaxe est ici beaucoup plus libre, et *telle* n'est plus obligé d'être immédiatement devant *que* : *il a montré une méchanceté telle*, et plus souvent *une telle méchanceté que...*,

1. Nous employons régulièrement ce procédé avec tous les mots qui servent à comparer, par exemple avec *autre* ou *ainsi*, avec *autant*, *plus* ou *moins*, au lieu de *autant que*, *d'autant plus que*, *d'autant moins que*. Dans le style oratoire ou poétique, quand la comparaison est un peu prolongée, on peut encore conserver le *que*, comme dans la fameuse comparaison de Boileau : *Telle qu'une bergère...*, *Telle, aimable en son air...* On se sert aussi de *tel que* ou, plus poétiquement, *tel tout court*, pour introduire une comparaison en forme d'apposition au sujet : *Alors Alexandre, tel qu'un lion* ou *tel un lion qui...*, mais la langue ordinaire, même écrite, doit dans ce cas s'en tenir à *comme*.

et même, dans la langue écrite, *telle est sa méchanceté que...*

A cette syntaxe se rattachent les locutions à *tel point que, de telle sorte que.*

Le caractère démonstratif de l'adjectif *tel* n'est pas toujours très marqué. Il s'affaiblit parfois au point que *tel* se transforme véritablement en un adjectif et même un pronom indéfini. Le voici d'abord adjectif : *elle est faite de telle et telle manière, si je vous parle de tel objet particulier.* En ce sens, *tel* se construit aisément avec un pronom relatif sujet ou complément : *telle femme, qui est fort sévère pour les autres, est fort indulgente pour elle-même,* ou inversement ; *vous en ferez tel usage qu'il vous plaira,* sous-entendu *d'en faire.* Mais, dans cette syntaxe, *tel* est plus généralement employé comme pronom au sens de *tel homme,* notamment en tête des formules proverbiales :

Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera (1).

On dit aussi *telle,* au sens de *telle femme.*

A cette acception se rattachent les expressions *un tel, Monsieur un tel, Madame une telle,* et sans *un, tel* ou *tel, telle et telle, Messieurs tels, Mesdames telles et telles,* toutes expressions qu'on emploie quand on ne peut pas ou qu'on ne veut pas désigner les gens avec plus de précision.

1. Dans cette construction, la langue littéraire conserve volontiers la syntaxe archaïque, qui achève la principale avant d'énoncer la relative, comme dans les vieux proverbes : *tel menace qui tremble, tel est pris qui croyait prendre,* etc. Dans la syntaxe régulière, le pronom indéfini *tel* pourrait être remplacé par le démonstratif *celui* : *celui qui rit vendredi* ; mais en réalité *tel* veut dire plutôt *le même.* *Tel* est aussi pronom dans la langue oratoire, quand on répète *tel..., tel...,* ou *tel..., tel autre...,* à la place de *l'un... l'autre...*

II. — Des pronoms et adjectifs possessifs.

Observations générales.

De même que les adjectifs et les pronoms démonstratifs, les adjectifs et les pronoms possessifs ne se sont distingués les uns des autres que lentement et progressivement, mais on ne les confond plus aujourd'hui.

Les adjectifs *mon, ton, son, etc.*, remplacent à la fois l'article et le complément déterminatif d'un nom, quand ce complément est un pronom personnel : on dit *mon livre*, pour *le livre de moi*, qui ne peut pas se dire.

Les pronoms *mien, tien, sien, etc.*, s'emploient sans nom, mais avec l'article défini, pour rappeler le nom absent : *mes livres sont moins beaux que les tiens, leurs enfants sont plus sages que les nôtres* (1).

Le pronom s'emploie particulièrement pour éviter la coordination d'adjectifs différents devant le même nom : on ne dit pas *mes et tes livres*, mais *mes livres et les tiens*. On dit de même *mes livres et ceux de mon frère* ou *les livres de mon frère et les miens*, et non *et de moi* (2).

Nous avons pourtant gardé de l'ancienne syntaxe deux cas où nos pronoms jouent encore le rôle d'adjectifs.

C'est d'abord avec l'article indéfini *un*, et quelquefois l'adjectif démonstratif *ce*. Quand on dit *mon ami*, l'adjectif *mon* supplée l'article défini ; mais l'article indéfini ne peut pas être suppléé. On dit donc volon-

1. En réalité les uns et les autres sont également des adjectifs, les pronoms l'étant avec ellipse : *mien* est la forme *tonique*, employée seule avec l'article, et *mon* la forme *atone*, placée devant le nom. Toutefois la distinction traditionnelle reste assez commode dans la pratique. Pour l'emploi de *mon, ton, son* devant un féminin commençant par une voyelle, *mon âme, son image*, voir *Comment on prononce le français*, 3^e éd., page 388, note 3.

2. Mais il ne saurait être correct d'écrire en tête d'une lettre *j'ai reçu la vôtre*, qui ne renvoie à rien.

tiers *un ami à moi*, c'est-à-dire qu'on fait appel au pronom personnel, mais cette syntaxe a l'inconvénient de rappeler celle de *la maison à Pierre* ; ou bien on dit *un de mes amis*, mais cette tournure partitive implique une pluralité qui n'est pas toujours réalisée. C'est peut-être pour ces raisons qu'on a conservé *un mien ami*, quelquefois *ce mien ami*, tournure évidemment archaïque, mais qu'on emploie encore parfois, en manière d'amusement. Ainsi Banville :

Ou comme Églé qui dort auprès d'un ami sien.

L'autre cas est celui où on emploie le pronom comme attribut sans article, cet attribut ne pouvant plus être qu'un adjectif. On ne dirait pas *ces livres sont miens*, pour *ces livres sont à moi*, on dit même, avec ellipse, *il a un style à lui* ; mais on peut dire encore *cette idée m'a plu et je l'ai faite mienne*, comme Corneille disait *Je meurs tienne*. On dit mieux encore *je vous donne cette idée non comme bonne, mais comme mienne* : il est clair que *la mienne* aurait un sens un peu différent, et d'ailleurs ne saurait ici s'opposer à *bonne*. Ces tournures sont aussi un peu archaïques, mais ne laissent pas d'être élégantes, et s'emploient volontiers dans le style soutenu ou oratoire. Même dans le style familier, on termine parfois une lettre par des formules telles que *cordialement vôtre*, ou même *je suis tout vôtre*, pour *tout à vous*.

Les pronoms peuvent même s'employer en quelque sorte substantivement, par ellipse : *les miens* ce sont mes parents, mes proches, ou même mes partisans, suivant les cas ; *le mien et le tien* symbolisent la propriété. On dit de même *faire des siennes*, *y mettre du sien*, etc.

Les adjectifs et pronoms possessifs s'emploient naturellement avec les personnes, qui évidemment possèdent au sens propre. Mais les personnes ne sont pas seules à posséder. Les animaux possèdent aussi,

et non pas seulement leurs membres, mais aussi leurs qualités ou leurs défauts, et même tout ce qu'on leur donne : il est donc fort naturel de dire qu'*un cheval a eu son avoine* et qu'un autre *n'a pas encore eu la sienne*. Les choses mêmes, personnifiées ou non, peuvent posséder, au moins par convention : une ville a des monuments qui sont censés lui appartenir, et on dit qu'elle *possède* de beaux monuments ; on est donc fondé à dire *j'ai vu cette ville et j'ai admiré ses monuments*, ou *ses monuments sont fort beaux*, *j'ai admiré la beauté de ses monuments*, de son *Hôtel de Ville*, de ses *ponts et de ses quais*. On dira même sans hésiter, d'autant plus qu'on ne peut pas dire autrement, *les villes ont leurs agréments* et la *campagne a les siens*, la *noblesse* ou *l'Église avait ses privilèges*, un *arbre a d'autres fruits que les siens* quand on le greffe, etc. Cette syntaxe est évidemment de mise toutes les fois qu'on peut dire d'un objet qu'il *possède* ou qu'il *a* quelque chose : le style peut avoir de la précision, on peut donc parler de sa *précision* ; les événements *ont* des causes, on peut donc parler de *leurs causes*.

Toutefois, quand l'objet qui possède est une chose non personnifiée, et que la chose possédée est abstraite (parfois même quand elle est concrète), il est plus correct et en tout cas plus élégant de remplacer, quand on le peut, l'adjectif possessif par l'article, qu'accompagne nécessairement un complément déterminatif : ce complément est toujours *en*, qui signifie *de lui*, *d'elle*, *d'eux*, *d'elles*, et qui, comme tous les pronoms atones, se met devant le verbe. La question ne se pose, bien entendu, que si la chose possédée n'est pas dans la même proposition que l'objet qui possède. Ainsi on dira nécessairement *cette ville a ses agréments* ou *sa beauté propre* ; mais au lieu de dire *je goûte beaucoup ses agréments* ou *sa beauté*, on dit mieux *j'en goûte beaucoup les agréments*, *j'en ai admiré la beauté* ; au lieu de dire de la ville

que ses agréments sont préférables à ceux de la campagne, on dit plus élégamment les agréments en sont préférables à ceux de la campagne. On dit qu'un mot *a* ou même possède des emplois variés : on peut donc dire d'un mot que son emploi est très étendu, mais on dit mieux que l'emploi en est très étendu, qu'on en connaît mal l'emploi, etc. En parlant du style d'un écrivain, on dit nécessairement *je l'aime pour sa précision*, mais au lieu de *j'aime sa précision* on dit plus élégamment *j'en aime la précision*, et de même *la précision en est la qualité essentielle* (en complément de l'attribut), *la précision en est admirable* (en complément du sujet).

Cette syntaxe, qui n'est plus obligatoire pour les choses qui peuvent être possédées même par un objet inanimé, devient indispensable quand on ne peut pas dire d'un objet qu'il possède ou qu'il *a* la chose en question. Ainsi, on dit d'un poète *ses vers sont fort beaux, j'ai admiré ses vers*, mais d'un poème on dit nécessairement *j'en ai admiré les vers et les vers en sont fort beaux* ; on ne peut même pas dire correctement, malgré l'impossibilité d'employer *en*, *ce poème a dans ses vers quelque chose d'original*. La raison, c'est qu'un poème peut bien avoir une beauté propre, mais, quoiqu'on dise *les vers d'un poème*, on ne dit pas qu'un poème *a* ou possède des vers ; ou si l'on dit parfois qu'un poème *a de beaux vers*, cela est mal dit, car il peut bien les offrir, les contenir ou les renfermer, mais il ne les *a pas*. On dira plus nécessairement encore, avec un mot abstrait, *je n'aime pas ce genre de travail, parce que la fatigue en est trop pénible, ou mon travail m'absorbe tellement que je n'en sens plus la fatigue* : sa fatigue serait très incorrect et tout à fait inadmissible, parce que si l'on peut dire à la rigueur *la fatigue d'un travail*, il est pourtant impossible de dire qu'un travail *a de la fatigue*.

On voit que cet emploi de *en*, moins étendu qu'au-

trefois, n'est pourtant pas près de disparaître, puisqu'il est indispensable dans certains cas. Il est d'ailleurs fort curieux, car le pronom *en*, qui, étant devant le verbe, est par cela même généralement placé avant le mot dont il est complément (*j'en ai beaucoup*, *j'en sais la cause*), se trouve ici placé après, quand il est complément du sujet, ce qui d'ailleurs ne peut se produire que dans une proposition attributive : *la cause en est belle*, *la situation en paraît agréable*, *les beautés m'en semblent supérieures*. Ce pronom *en* peut même être rejeté dans une proposition relative par l'emploi de *c'est* : ainsi, au lieu de dire d'un poème *j'en admire la forme*, on dit très bien *c'est la forme que j'en admire le plus* ; au lieu de *la forme en est admirable*, *c'est la forme qui en est le plus admirable*.

Mais, de toute façon, *en* ne peut être complément que d'un sujet, d'un attribut ou d'un complément direct : il ne saurait être complément d'un nom précédé d'une préposition. Ainsi on dit *la beauté en est incomparable*, et même *la beauté des vers en est incomparable*, parce que *en* est encore complément de *beauté* ; or déjà on dirait assez mal *j'en ai admiré la beauté des vers*, le complément de *beauté* donnant quelque gaucherie à la tournure ; mais il est impossible de dire *j'en suis sensible à la beauté*. En pareil cas, on retourne à l'adjectif possessif, quand on le peut ; comme ici on peut dire que les vers *ont* de la beauté, il est donc possible de dire *je suis sensible à leur beauté*. De même *ils en ont les avantages sans en avoir les inconvénients* ne peut pas devenir *ils en ont les avantages sans en avoir aucun des inconvénients*, mais nécessairement *sans avoir aucun de leurs inconvénients*. Si on ne peut pas retourner à l'adjectif possessif, il n'y a pas de remède, et il faut modifier la tournure. Ainsi on ne peut pas dire *mon travail m'absorbe tellement que je n'en sens plus le poids de la fatigue* ; mais on ne peut pas dire davan-

tage que *je ne sens plus le poids de sa fatigue*, le travail n'ayant pas de fatigue ; il ne reste plus qu'à supprimer *en*, en gardant *la*, ou mieux encore à supprimer *le poids de* : *je ne sens plus le poids de la fatigue* ou *je n'en sens plus la fatigue*.

L'adjectif et le pronom de la troisième personne du singulier présentent cet avantage de pouvoir renvoyer à des personnes ou à des objets indéterminés, désignés par *on*, *chaque* ou *chacun* ; *on a fait son devoir*, à *chaque jour* suffit sa peine, à *chacun selon ses œuvres*, à *chacun le sien*, *ce n'est pas trop* (1). On dit même, avec une indétermination absolue : *il faut y mettre du sien*, *il faut faire son devoir*, *faire son devoir est encore le meilleur moyen d'être heureux*. Mais encore faut-il prendre des précautions pour que *son* ou *sien* ne puisse pas en pareil cas renvoyer grammaticalement à un nom exprimé : la phrase *il faut agir d'une manière conforme à son devoir* ne prête point à équivoque, mais elle ne saurait devenir *il faut agir d'une manière qui soit conforme à son devoir*, parce qu'alors *son* est en quelque sorte accaparé par *manière*, antécédent de *qui*. En ce cas, il vaut mieux supprimer *son*, et dire *au devoir*, ou remplacer *son* par *notre*, qui à l'occasion peut renvoyer à un pronom indéfini.

D'une façon générale, il faut éviter toute équivoque dans l'emploi de l'adjectif et du pronom possessifs de la troisième personne, qui pourraient renvoyer à des personnes ou à des objets différents. C'est ainsi qu'au lieu de dire *son chien a mangé son dîner* ou *a mangé le sien*, qui prête à équivoque, on fera mieux de dire *son chien lui a mangé son dîner* ou *lui a mangé le sien*, de manière que le second

1. On dira donc *il a dit à chacun son fait*, mais on pourrait dire *il leur a dit à chacun leur fait*, le premier *leur* entraînant le second. On dira néanmoins, par ellipse, *les juges ont donné leur avis, chacun suivant ses lumières*, et on évitera de mettre *chacun* devant *leur avis*, ce qui obligerait à dire *leurs lumières*.

son ou *sien* renvoie nécessairement à *lui*, et ne puisse pas renvoyer au sujet *chien*. En d'autres cas il pourra être commode de supprimer l'adjectif possessif, comme plus haut : *le peuple se révolta contre lui, car il se lassait facilement de l'obéissance, et non de son obéissance*, qui ferait équivoque (1).

Quand on parle de ou à plusieurs personnes, on met au singulier les adjectifs de la pluralité s'il s'agit d'un objet possédé en commun : *offrez votre cadeau, comme nous aimons notre mère* ; mais on le met toujours au pluriel pour désigner plusieurs objets particuliers, même si chaque personne n'en possède qu'un : *emmenez vos chevaux à l'écurie, prenez vos chapeaux, approchons nos chaises, ils sont allés se promener avec leurs femmes* (2).

Si le nom est abstrait, le pluriel ne peut s'employer que dans les cas où il s'emploierait également pour les adjectifs de l'unité ; on peut donc dire *ils ont oublié leurs amours, oubliez vos haines*, parce qu'on dirait aussi bien *ses amours* ou *tes haines* ; mais on dira nécessairement, à plusieurs personnes comme à une seule, *votre amour-propre n'y trouve pas son compte* ; de même *ils y ont perdu leur hon-*

1. *Le nom du pape Léon X est célèbre par son esprit*, dit Voltaire, et c'est fort mal dit, car *son* renvoie au sujet et non au complément du sujet. De même quand Racine écrit :

*Ma fortune va prendre une face nouvelle,
Et déjà son courroux semble s'être adouci,*

Jubigny notait assez justement que *la fortune en général* peut avoir du courroux mais non l'état misérable où Oreste se plaignait d'avoir été réduit.

2. Comment les grammairiens peuvent-ils discuter ici l'orthographe de *leur* ? avec *leur femme* ne signifierait-il pas qu'ils n'en ont qu'une pour tous ? et dit-on à plusieurs personnes *prenez votre chapeau* ? Comment donc écrirait-on *ils ont pris leur chapeau* ? On écrit toutefois *les hommes songent moins à leur âme qu'à leur corps*, comme on dit *nous passons notre vie, ils passent leur vie dans la paresse*, parce qu'il n'y a pas là proprement des objets qu'on possède, et ces mots rentrent plutôt dans la catégorie suivante. D'autre part, on écrit aussi au singulier *chapeau bas !* en parlant de plusieurs, sous-entendu *le* et non *votre*.

neur ou *leurs honneurs*, suivant le sens du mot *honneur*. C'est pourquoi on ne dit pas, sauf en plaisantant, à *nos âges*, mais à *notre âge*. Les âges sont différents sans doute, mais le rapprochement fait par l'expression elle-même implique que cette différence est négligeable et que les âges sont ici assimilés : à *votre âge*, *Messieurs*, dira-t-on à des personnes même d'âge assez différent, mais dont aucune évidemment n'est un enfant. Si même on croit devoir marquer la différence des âges, malgré le rapprochement qu'on en fait, on dira par exemple, à *votre âge et au mien*, plutôt que de mettre *âge* au pluriel.

Ajoutons que *leur* ne saurait renvoyer correctement à un collectif singulier : *tout le monde n'a pas les moyens de prendre un précepteur pour ses enfants*, et non *pour leurs enfants*. Il est vrai qu'on dirait assez mal *toute la compagnie se rendit et on lui fit livrer ses armes*, car les armes sont personnelles : en ce cas il faudrait prendre un sujet pluriel (1).

Enfin il est naturel que devant deux noms différents, l'adjectif possessif soit répété dans les mêmes conditions que l'article, dont il tient la place : *mes livres et mes cahiers, mon père et ma mère* (2). Il y a exception naturellement quand les deux noms désignent la même personne : *mon maître et seigneur, son oncle et parrain* (3). Il y a exception aussi pour certaines locutions anciennes, qui se sont conser-

1. Les meilleurs écrivains ont quelquefois employé *leur* (comme *eux*) pour renvoyer à un nom collectif, par syllepse ; mais c'est là une syntaxe délicate, qui ne se justifie que par l'éloignement du nom collectif, et dont on ne peut user qu'avec beaucoup de précaution.

2. Voir plus haut, pages 42 et 43.

3. Aussi sera-t-il prudent d'éviter après *son* certaines coordinations fâcheuses. Je relève chez un excellent écrivain une phrase analogue à ceci : *elle fut confiée à Jean, son oncle et représentant de commerce*. Grammaticalement *son* appartient aux deux noms qui suivent : il faudrait donc dire à *Jean, son oncle, représentant de commerce*, ou ajouter *qui était*.

vées telles quelles : à ses *risques et périls*, en mon *âme et conscience*, en son *lieu et place* ; on dit de même *donnez-moi vos nom et prénoms*, et quoiqu'on ne dise pas *mes père et mère*, on dit encore, d'une façon générale, *honorer ses père et mère*.

De même l'adjectif possessif doit se répéter, comme l'article, devant deux adjectifs, quand ils ne peuvent pas renvoyer logiquement à un objet identique : on dit bien, et nécessairement, *ses grandes et belles actions*, mais on dit nécessairement aussi *quand on se marie*, *il faut aimer son ancienne et sa nouvelle famille* ; de même *leur conduite a été la même dans leur bonne et leur mauvaise fortune*, mais ici l'article simple serait plus naturel (1).

Extension de l'emploi de l'adjectif possessif.

Il y a des cas où la construction d'un mot avec l'adjectif lui donne un sens particulier qui oblige à employer l'article dans un sens plus général. Il est naturel de dire *c'est là que j'ai passé ma vie*, c'est-à-dire l'ensemble des jours ou des années qui m'appartenaient, que j'avais à vivre ; on peut même dire aussi, dans le même sens, *il a vraiment perdu sa vie dans la débauche*, comme *ils gagnent leur vie fort honnêtement* ; mais on dit nécessairement *c'est d'elle que j'ai reçu la vie*, c'est dans telle circonstance qu'il a perdu la vie, c'est-à-dire l'existence, la lumière du jour, qui n'appartient à personne en particulier. De même *elle a perdu sa voix*, c'est-à-dire la voix qui lui appartenait, avec son timbre propre et son échelle, et qui lui servait à chanter ; mais

1. En revanche, il n'y a aucune objection à faire à *leur bonne ou mauvaise fortune* qui représente *leur fortune bonne ou mauvaise*, car une fortune ne peut pas être bonne et mauvaise, mais elle peut être bonne ou mauvaise.

elle a perdu la voix, j'ai élevé la voix, c'est-à-dire la parole, le son articulé, qui est commun à tous (1).

Toutefois, il n'est nullement nécessaire, pour justifier l'adjectif, que la possession soit réelle, comme dans *mon livre* ou même *ma vie*. Et d'abord, puisque l'adjectif remplace à la fois un article et un pronom complément déterminatif, rien n'empêche ce complément d'être ce qu'on appelle un génitif objectif : *sauf votre respect*, expression populaire, signifie sauf le respect de vous, c'est-à-dire non pas que vous avez, mais qui vous est dû ; *votre alliance m'honore*, entendez l'alliance que j'ai faite avec vous. Il en résulte que le même mot accompagné du même adjectif peut avoir deux sens différents suivant le point de vue : dans *il a supporté mon injure*, il est question de l'injure que j'ai faite, et dans *j'ai vengé mon injure*, de l'injure que j'ai subie ; dans *vous ne sortirez pas sans ma permission*, la permission viendra de moi, si elle vient, et quand un soldat dit *j'ai ma permission*, il parle de celle qu'il a obtenue, et qui vient d'ailleurs (2).

Mais ceci est secondaire et relativement rare. Considérons seulement le sens normal du complément déterminatif et par suite de l'adjectif possessif : toutes les fois qu'un nom peut être suivi d'un complément de personne ou de chose plus ou moins personnifiée, l'adjectif est justifié par cela seul. Aussi marque-t-il dans bien des cas une possession fictive et en quelque sorte purement convention-

1. Quelquefois la distinction est assez subtile et peut être un peu conventionnelle : *faire sa cour à une femme*, comme on fait *sa cour* au roi, c'est lui présenter ses hommages, qui peuvent être désintéressés, tandis que *lui faire la cour*, c'est plutôt chercher à la séduire.

2. Dans la langue écrite, *ton amour*, qui est en général l'amour que tu as, peut devenir l'amour que j'ai pour toi, notamment dans la langue religieuse, où l'on dira par exemple, dans une prière à Dieu, *ton amour me possède*, ce qui est l'amour de toi au sens objectif, *pour toi*.

nelle : *mon village* n'est pas le village que je possède, mais celui où je suis né ou celui que j'habite ; *mes concurrents* sont les gens qui sont en concurrence avec moi, et qui par suite agissent contre moi, comme *mes adversaires* ; *ma migraine*, c'est la migraine dont je souffre souvent, et même *mon examen*, c'est l'examen que je prépare ou que je subis.

Ce n'est rien encore, et l'adjectif s'emploie couramment dans bien des cas où le complément déterminatif s'emploierait assez mal ou assez rarement, car il suffit que la personne ou l'objet auquel renvoie l'adjectif ait un intérêt quelconque dans la chose que le nom désigne : *je sais mon Racine*, la leçon que j'avais à apprendre dans Racine ; *ferme ta porte*, la porte que tu as ouverte ou que tu vas ouvrir. On dit de même *il va sur ses quinze ans*, *il gagne ses vingt francs par jour*, *vous prenez bien mal votre moment*, *je ne suis pas dans mes jours d'inspiration*. De même, *ton César*, *ton Napoléon*, ce peut être à l'occasion le personnage que tu vantes, que tu admires, et aussi dont tu parles sans cesse, ce qui peut donner à l'adjectif un sens péjoratif : *tu nous ennuiés avec ton César*. Un homme qui raconte une histoire marquera en quelque sorte l'intérêt qu'il porte à un personnage en disant *voilà mon homme qui*, et aussi *voilà mon imbécile que...*, car l'emploi de ce *mon* devient aussi facilement péjoratif. Un romancier remplace *mon* par *notre*, comme on remplace *je* par *nous* dans une préface ou ailleurs : il fait ainsi participer son lecteur à l'intérêt qu'il est censé prendre aux faits et gestes d'un personnage, et il dit *notre héros*.

L'adjectif possessif s'emploie également avec les choses pour marquer ce qui leur est propre ou ce qui leur convient : *je parlerai de la chose en son temps*, *la vérité paraîtra dans son jour*, et même *ce métier ne nourrit pas son homme*, c'est-à-dire l'homme qui fait ce métier.

Un emploi particulier de l'adjectif possessif dans l'usage familier est réservé au verbe *faire* : *tu fais ton malin, il fait son grand seigneur*, c'est-à-dire le grand seigneur qu'il prétend être et que le plus souvent il n'est pas, car l'expression est généralement ironique, même à la première personne : *je fais mon petit Napoléon*.

C'est un gallicisme tout pareil et fort curieux que l'emploi de *son* ou *sa* au lieu de l'article avec le verbe *sentir* : *Un renard*, dit La Fontaine, *sentant son renard d'une lieue*, et *son renard*, c'est simplement le renard qu'il est. Molière dit de même *cela sent son vieillard* ou *cela sent son vieux temps*. Cet emploi de *son* n'est pas fréquent, parce qu'il n'est pas facile, mais il est toujours usité et très élégant.

D'autre part l'adjectif possessif de la première personne est employé dans certains cas avec une intention de respect ou de politesse, comme dans *mon père, mon oncle, mon cousin*, et c'est de là que sont venus les mots *monsieur, messieurs, madame, mademoiselle, monseigneur*, qu'on écrivait primitivement en deux mots (1). *Mon seigneur* et *ma dame* sont devenus d'autre part *Notre Seigneur* et *Notre Dame*, qui ont paru plus respectueux encore, et sans

1. On sait que ces mots admettent devant eux au singulier un adjectif qualificatif, quand ils sont énoncés isolément ou en incise ; *chère Madame*, et non *ma chère dame*, et par plaisanterie, *une chère Madame, les belles Madames* ; on va même jusqu'à dire, mais avec une intention souvent peu courtoise, *mon cher Monsieur*, tandis qu'on ne dit guère *ma chère Madame* ni *ma chère Mademoiselle*. On dirait plutôt, très familièrement, *ma chère demoiselle*. On dit même *le monsieur, ce monsieur*, parce que *sieur* est d'un usage très restreint, tandis qu'on dit *la dame* ou *la demoiselle*. — Ajoutons ici, puisque c'en est l'occasion, que si l'on parle à M. Durand, on lui dit par exemple *comment va madame Durand ?* mais que M. Durand, s'il a été élevé dans un milieu de bonne éducation, ne répond pas *madame Durand se porte bien*, sauf par plaisanterie, car en parlant de sa femme, on dit *madame* tout court si l'on parle à un domestique, et *ma femme* si l'on parle à d'autres, comme une femme dit *mon mari* et non *monsieur Durand*. Que de gens n'ont pas l'air de se douter le moins du monde de ce détail de civilité !

doute nécessaires à cause du grand usage qu'on faisait de *monseigneur* et *madame* (1).

C'est surtout dans l'armée de terre que s'est conservé l'usage de l'adjectif *mon* : quand on parle à un égal ou à un inférieur on l'interpelle par son grade, *Capitaine, Général* ; mais quand on s'adresse à un supérieur, on lui dit *mon lieutenant, mon colonel*. La marine ignore volontairement cet usage (2).

C'est à cet ordre d'idées qu'il faut rattacher aussi l'emploi de l'adjectif de la troisième personne dans *Sa Sainteté, Sa Majesté, Son Éminence, Sa Grandeur, Son Altesse, etc.*, qui deviennent, quand on parle directement à la personne, *Votre Sainteté, Votre Majesté*, toujours avec la troisième personne du verbe (3).

1. Le moyen âge disait *mon sieur Jésus et ma dame Marie*. Ajoutons qu'en parlant des évêques, le pluriel de *monseigneur* n'est pas *messeigneurs*, comme on l'écrit dans beaucoup de journaux, mais *nos seigneurs*, qui s'écrit en abrégé NN. SS.

2. Quand un civil s'adresse à un militaire, c'est l'âge et la situation sociale qui décident, quand on ne veut pas dire *monsieur* ; par conséquent on marque ou on affecte la supériorité ou l'égalité en s'abstenant de l'adjectif *mon* devant le nom du grade ; mais il est toujours plus aimable de l'employer, même quand manifestement on pourrait s'en dispenser, à moins de relations très familières. Les dames elles-mêmes flatteront un jeune officier en lui disant *mon lieutenant*. L'homme du peuple qui ouvre une portière flatte le bourgeois riche en lui disant *mon prince*.

3. La différence qu'il y a entre les valets et les autres personnes, parlant directement à la personne titrée, c'est que les valets parlent toujours à la troisième personne avec l'adjectif de la troisième personne, tandis que les autres parlent à la troisième personne avec l'adjectif de la seconde, en y mêlant le *vous*, selon les circonstances et les distances. En tout cas ces mots ne s'emploient pas au vocatif, comme *Votre honneur* en Russie. On dit, il est vrai (emprunt fâcheux aux langues étrangères), *Éminence* tout court, ou *Excellence*, mais non pas *Sainteté*, car il y a pour cet usage *Très saint Père* ; ni *Majesté*, car il y a *Sire* ; ni aucun autre, car il y a *Monseigneur*. A une femme, et même à une reine, on dit uniquement *Madame*, seul féminin de *sire* ou *monseigneur*, et c'est ce dont les journaux ne se doutent guère. Un jour, au concours général de rhétorique, on donna comme sujet de composition une lettre à la reine de Suède : les jeunes concurrents, embarrassés pour leur débat, se lancèrent dans les *Grande Reine* ou *Illustre Reine*, mais il y en eut un qui écrivit simplement *Madame*, et c'était le duc d'Anmale, qui savait comment on parle à une reine. Ajoutons que le pluriel de *Sa Majesté* est naturellement *Leurs Majestés* (LL. MM.), de *Son Altesse, Leurs Altesse* (LL. AA.), etc.

*Élimination de l'adjectif possessif avec les parties
du corps.*

On vient de voir combien l'emploi de l'adjectif possessif était large et commode ; mais on a vu aussi qu'il était toujours justifié par quelque raison. En revanche, quand l'emploi de cet adjectif est parfaitement et manifestement inutile, le français s'en abstient volontiers. Il y a des phrases où la possession est assez évidente pour n'avoir pas besoin d'être marquée par un adjectif : *arrêtez vos yeux* ou *vos regards sur cet objet* peut devenir *arrêtez les yeux* ou *le regard*. Le phénomène est particulièrement remarquable par sa régularité et sa constance quand il s'agit d'une partie du corps considérée comme telle : toutes les fois que le contexte indique clairement, ou mieux toutes les fois qu'il est possible d'indiquer par le contexte qui est le possesseur, on remplace l'adjectif possessif par l'article.

Si le possesseur est sujet du verbe, on se contente toujours de l'article défini quand l'action exercée ou subie, l'impression éprouvée par le sujet simple impliquent nécessairement que la partie du corps lui appartient : *j'ai mal au bras* et non *à mon bras*, à côté de *j'ai vu mon bras s'enfler*, car si *j'ai mal*, ce ne peut être au bras d'un autre, tandis que *j'ai pu voir le bras d'un autre s'enfler* (1). On peut bien dire *je l'ai vu de mes yeux*, par un pléonisme voulu, et pour insister sur cette idée qu'on ne répète pas ce que d'autres ont dit, et c'est comme si l'on disait *je l'ai vu moi-même* ; d'ailleurs les yeux ne sont pas considérés proprement ici en tant que partie du corps : mais on dit uniquement *j'ai reçu un coup*

1. M^{me} de Sévigné écrivait à sa fille : *le vent me fait mal à votre poitrine*, mais on entend bien que c'est une trouvaille de style qui ne se répète pas deux fois.

sur l'œil, il a été blessé à la tête ou au genou, tu as un bouton sur la joue, etc.

Cette syntaxe s'emploie tout particulièrement dans les tournures absolues qui marquent une attitude : *il marchait les yeux fixes*, etc., et aussi pour tous les gestes qu'on fait avec une partie quelconque du corps, comme *hausser les épaules, froncer les sourcils, lever ou baisser les yeux, ouvrir ou fermer la bouche, tirer la langue, montrer du doigt*, etc., etc. (1).

On voit par ces derniers exemples que le sujet peut être indéterminé : *on doit ou il faut baisser la tête en passant par là*, et de même *avoir mal au bras, recevoir un coup sur l'œil* ; et naturellement, à l'impératif, *levez les yeux*. De plus le nom singulier reste tel quel, s'il y a plusieurs possesseurs : *elles ouvrent la bouche, ils ont mal au bras*.

On dit pourtant très bien *il a encore mal à son bras, il plie son bras*, mais alors c'est le bras dont on a déjà parlé, le bras où on sait qu'il a mal, et c'est une allusion à des choses connues : ce n'est plus le fait pur et simple. De même, une épithète non nécessaire, jointe familièrement au nom, ne peut être introduite que par le moyen de l'adjectif possessif, suivant la syntaxe ordinaire : *vous avez mal à votre chère poitrine, à votre joli doigt, il a fermé sa grande bouche*, et par conséquent *ils ont fermé leurs grandes bouches*. Mais on dira *j'ai reçu un coup sur l'œil gauche, pliez le bras droit*, parce que l'adjectif précise alors la partie du corps et fait partie intégrante de sa désignation. On dit de même, au figuré, *il a ou ils ont le cœur bien placé*, parce que le participe est un attribut nécessaire au sens, et qui fait en quelque sorte partie du verbe (2).

1. Dans les expressions telles que *avoir les cheveux blonds, les yeux bleus, le pied petit, le nez long, la jambe malade*, etc., l'article défini remplace en réalité l'article indéfini plutôt que l'adjectif possessif.

2. On dit cependant, à côté de *donner le bras, offrir ou tendre le ou son bras* (au figuré *offrir son bras*), *ouvrir les ou ses bras à quel-*

Nous tenons tellement à éviter l'emploi de l'adjectif avec une partie du corps, que si le sens du verbe ne permet pas à lui seul d'attribuer la partie du corps au sujet, plutôt que d'employer l'adjectif nous préférons, quand nous le pouvons, employer la conjugaison pronominale, de façon que la partie du corps appartienne nécessairement au pronom complément : au lieu de *je lave mes mains, lavez vos mains*, qui peuvent se dire en certains cas, mais nous paraissent gauches, nous disons presque toujours *je me lave les mains, lavez-vous les mains*, et par suite *je me suis lavé les mains, mon frère s'est cassé la jambe, ils se sont fait mal au bras*, et de même, sans sujet déterminé, *se laver les mains, se faire mal au bras* (1).

Si le possesseur n'est pas le sujet du verbe, nous n'employons pas davantage l'adjectif possessif, mais la syntaxe est plus délicate, et il faut distinguer les cas.

Le possesseur est quelquefois complément direct, quand il s'agit de la personne même plutôt que de la partie du corps : en ce cas, que le possesseur soit un nom ou un pronom, comme il est énoncé d'abord, il n'y a pas de difficulté : *j'ai pris mon frère par la main* ou *je l'ai pris par la main*, et non *par sa main*. De même un soufflet intéresse la personne plus que sa joue : on ne dit donc guère *frapper la joue de quel-*

qu'un ; à côté de *avoir dans* ou *sur les bras*, *prendre, tenir* ou *serrer dans* ou *entre ses bras* ; *tenir* ou *serrer contre* ou *sur son cœur* ou *sa poitrine*, à côté de *avoir sur le cœur* ou *la poitrine*. Le mot *cœur* a en outre des sens abstraits assez variés qui compliquent singulièrement son cas : voir notre *Dictionnaire pratique de la syntaxe*.

1. L'adjectif se maintient quelquefois pour marquer un sens spécial ; c'est ainsi qu'on peut dire *laver ses mains*, s'il est question de purification religieuse : *lavabo inter innocentes manus* se traduirait mal par *je me laverai les mains* ; de même, comme *se frotter les mains* est surtout un signe de joie, on peut dire *frotter ses mains* afin de les nettoyer, comme *frotter ses yeux*, pour calmer une démangeaison. On dit aussi couramment *essuyez vos pieds*.

qu'un ou à quelqu'un, mais frapper quelqu'un à la joue, je les ai frappés au visage, j'ai blessé mon frère au bras.

Plus souvent le possesseur est un complément indirect auquel convient la préposition *à*. En ce cas, le possesseur nominal n'est exprimé qu'après la partie du corps, ce qui n'empêche pas d'employer l'article simple : *j'ai cassé la jambe à mon frère* ; mais on est porté à faire du nom du possesseur un complément déterminatif : *j'ai pris la main de mon frère*, et en ce cas la question de l'adjectif ne se pose pas. Si la partie du corps est aussi complément indirect, on peut être embarrassé : *j'ai fait mal au bras de mon frère* serait absurde, car ce n'est pas le bras qui a mal, mais *j'ai fait mal au bras à mon frère* n'est pas fort élégant.

Si le possesseur n'est pas nommé, étant déjà connu, il n'y a plus de difficulté : on le représente presque toujours par un pronom, qui se met devant le verbe, ce qui dispense d'employer l'adjectif. Ainsi on peut dire à l'occasion *j'ai pris sa main*, comme on dit *j'ai pris la main de mon frère*, et même on dit toujours à une femme *prenez mon bras*, mais on préfère et on dit presque toujours *je lui ai pris la main*, et non *sa main*, et on dit toujours *le bourreau lui ou leur trancha la tête*, on *t'a cassé la jambe*, on *leur a ouvert les yeux*, et, sans hésitation, *je t'ai fait mal au bras* (1).

Il arrive aussi que la partie du corps est elle-même sujet : *la tête me fait mal*, *la langue t'a fourché* ; mais c'est une tournure qu'on emploie peu, et qui embarrasse quelquefois, même avec un pronom : *le cœur me bat* devient tout aussi souvent *mon cœur bat*, et

1. C'est la syntaxe qu'on emploie nécessairement avec les choses qui ne peuvent pas être propriété personnelle : *il lui ôta la vie*, *cela m'a coupé la respiration*, et même parfois concurremment avec l'adjectif possessif quand on n'a pas affaire à une partie du corps : *tu m'as pris mon livre*.

mieux encore *j'ai le cœur qui bat*, avec le possesseur comme sujet. L'embarras est plus grand encore si le possesseur est un nom : *la tête de ta mère lui fait mal* est impossible, mais *la tête fait mal à ta mère* n'est pas meilleur ; on dit donc *ta mère a la tête qui lui fait mal*, à moins qu'on ne dise plus simplement *ta mère a mal à la tête* ; et de même *ta mère a le cœur qui bat*, ce qui n'est pas très heureux. Ajoutons que *le cœur me bat* a un sens particulier : d'un mourant on dirait nécessairement *son cœur bat encore* et mieux *le cœur bat encore* sans pronom possessif. On dit naturellement *son nez touche son menton*, *ses bras descendent jusqu'à ses genoux* (1).

Enfin il arrive aussi exceptionnellement qu'il y a dans une proposition deux parties du corps, dont la première seule a le sujet pour possesseur. En ce cas la syntaxe est assez variée et peut dépendre des circonstances. *Mettre la main sur* au sens de *frapper* est une expression qui ne peut pas changer : on dit en ce cas uniquement *je lui ai mis la main sur l'épaule*, sans aucun adjectif, et de même *je lui ai mis la main au collet*, *on a mis la main au collet à cet homme* ; mais s'il s'agit d'un geste simple, on dit très bien *j'ai mis la main* et même *ma main sur son épaule* et *il mit la main sur son épaule*, en prenant garde, le cas échéant, à l'équivoque. On dit de même, d'une part, *j'ai mis le pied sur sa poitrine* (ou *sur la poitrine de cet homme*), et mieux *je lui ai mis le pied sur la poitrine* ; d'autre part, *j'ai mis mon pied sur sa poitrine*, et même *je lui ai mis mon pied sur la poitrine*. Toutefois cet emploi de l'adjectif pour le sujet seul est plus rare que pour le complément seul, et implique généralement un geste violent et un style pareil : *je lui ai mis mon poing sous le nez*, *je leur ai envoyé mon pied au derrière*.

Il est bien entendu que ces observations s'appli-

1. Pour les propositions relatives, voir à l'article du relatif *dont*.

quent uniquement et exclusivement aux différentes parties du corps. Il ne faut donc pas en rapprocher *il a perdu la vie*, où l'article s'explique au contraire par le fait qu'il n'y a pas possession personnelle (1). D'autre part il y a une grande maladresse à faire passer cette syntaxe des parties du corps au vêtement, quand il est employé seul. On entend dire quelquefois, surtout aux étrangers, *il s'est sali la chemise* ou *on lui a coupé le pantalon* ; rien n'est plus incorrect, simplement parce que le vêtement ne fait pas partie intégrante de l'individu, car il faut cela pour que nous supprimions l'adjectif. On dit donc uniquement *elle a déchiré sa jupe*, *il a sali sa chemise*, tout comme on dit *elle a pris son chapeau*, et non *le chapeau* ; on dit même parfois avec pléonasme, quand le possesseur est complément, *on lui a déchiré son pantalon*, mais on s'en tient à *il a déchiré son pantalon*. Et par suite *nous avons déchiré nos pantalons* ; on doit donc écrire *ils ont déchiré leurs pantalons*, comme *ils ont pris leurs chapeaux* : voir plus haut, page 146.

La distinction entre les parties du corps et le vêtement est si nette et si certaine qu'il y a un cas intermédiaire où on a parfois le choix entre l'article et l'adjectif : c'est pour les *cheveux* et la *barbe*, qui ne font pas rigoureusement partie intégrante de l'individu, puisqu'on peut les en détacher sans le mutiler, et qui sont presque autant des vêtements que des parties du corps. On dit nécessairement *il s'arrache les cheveux*, parce que dans ce cas le corps même est en jeu ; on dit aussi uniquement *le coiffeur m'a coupé les cheveux*, le possesseur étant complément ; mais à côté de *je me suis fait couper les cheveux*, on dit aussi *j'ai fait couper mes cheveux* ou *ma barbe*, et on dit même toujours *j'ai perdu mes cheveux*, *il a perdu ses cheveux* ou *sa barbe*, parure disparue, et non mutilation, en opposition avec *j'ai perdu l'œil*

1. Voir plus haut, page 148.

droit ou la jambe gauche. De même, en parlant d'une femme, on dit, même sans épithète, *elle a coupé ses cheveux pour les vendre.* On dit de même d'un papillon, qu'*il se brûle les ailes* ou qu'*il brûle ses ailes.*

D'autre part il peut y avoir dans une proposition association d'une partie du corps avec une partie du vêtement ou même un objet quelconque. En ce cas, il y a le plus souvent attraction d'un côté ou de l'autre, pour l'uniformité de la syntaxe. S'il s'agit de constater simplement un geste, c'est généralement l'adjectif qu'on emploie : *il mit ses mains dans ses poches.* Si au contraire il s'agit d'un état permanent, on emploie de préférence l'article : *il avait les mains dans les poches* est mieux dit que *il avait ses mains dans ses poches* ; on dit de même *il mit sa pipe entre ses dents* et *il avait la pipe aux dents*, le *cigare à la bouche.* Ce qui le prouve encore, c'est la tournure absolue qui sert à caractériser une attitude : comme on dit *il marchait les yeux baissés*, on dit de même *il marchait les mains dans les poches*, le *chapeau sur l'oreille*, la *pipe aux dents* ou la *cigarette aux lèvres*, etc. Ce sont même là en quelque sorte des expressions toutes faites, qui ne se changent pas plus que *mettre la main sur l'épaule* ou au *collet*, ou *prendre le mors aux dents.*

III. Des adjectifs et pronoms indéfinis.

Un, quelqu'un et quelque, aucun, chacun et chaque.

On a vu que *un* était employé comme article indéfini. Il est donc en un certain sens adjectif, et il ne s'emploie plus guère comme pronom qu'avec l'article défini, *l'un, les uns.* On ne dit donc pas *un est venu*, mais on peut dire *il en est venu un*, où *un* est plutôt adjectif numéral, comme dans *j'en ai vu un* ou *j'en veux un.* Toutefois on dit encore *un seul est venu*, et

aussi *pas un n'est venu*, mais avec ellipse, et dans le même sens exactement que *il en est venu un seul*, *il n'en est venu qu'un* ou *il n'en est pas venu un*, et c'est toujours l'adjectif numéral (1).

Familièrement, on dit encore parfois *un* pour *un homme* ou *quelqu'un*, dans certaines phrases telles que *il marche comme un qui a trop bu*, mais c'est un archaïsme assez rare, auquel on peut rattacher encore le vers de La Fontaine passé en proverbe :

On a souvent besoin d'*un* plus petit que soi (2).

Tous les mots, pronoms, adjectifs numéraux, ad-
verbes, qui servent à considérer un nombre quel-
conque d'objets parmi d'autres, se construisent avec
un complément partitif. C'est le cas de *un*, pronom
ou adjectif numéral, comme de tous les autres (3) ;
mais ici *un* s'est trouvé en concurrence avec *l'un*.
Les grammairiens se sont efforcés d'établir une dis-
tinction entre *l'un de*, en parlant de deux, et *un de*,
en parlant de plusieurs ; mais *l'un* et *un* se sont
toujours plus ou moins confondus, et la formule si
prétentieuse *l'un des quarante* était seule usitée, mal-
gré la pluralité, à l'époque où les académiciens le
mettaient sur le titre de leurs livres. Aujourd'hui,
l'un est de moins en moins employé devant *de*. On
dit même généralement *un des consuls*, quoiqu'il
n'y en eût que deux, et de même partout où il y a
deux chefs. A plus forte raison dit-on le plus souvent
Henri IV fut un de nos plus grands rois, et on ne
dit plus que *un de ces jours*, et même à *un de ces
jours*, malgré l'hiatus. Nous avons cependant con-
servé l'usage de *l'un* devant les pronoms : *l'un de*

1. Dans la langue familière, *je n'ai pas* ou *je n'ai plus un sou* deviennent *je n'ai pas* ou *je n'ai plus le sou* : peut-être est-ce pour le premier sou.

2. Dans *la vérité est une* et autres phrases pareilles, *un* est adjectif qualificatif.

3. Voir, plus loin, aux adjectifs numéraux.

nous, l'un de vous, l'un d'eux, mais sans *nous* y astreindre. *L'un* ne s'impose plus que dans quelques expressions où le complément partitif est placé avant, et où il n'est question que de deux choses : *de deux choses l'une*, formule de dilemme, *de deux jours l'un*, c'est-à-dire un jour sur deux, car on ne dit plus *de trois l'un*, mais *un sur trois*.

L'un s'emploie surtout en opposition avec *l'autre*, dans diverses expressions qu'on verra plus loin.

Un se retrouve dans trois composés : *quelqu'un* et *chacun*, qui sont pronoms, à côté des adjectifs *quelque* et *chaque*, et *aucun*, qui est généralement adjectif.

Quelqu'un est un pronom composé de *un* et de l'adjectif *quelque* : cette composition a permis de lui donner un pluriel : *quelques-uns, quelques unes*. Elle lui a permis aussi de remplacer *un* comme pronom : *quelqu'un est venu, quelqu'un que je connais bien, j'ai vu quelqu'un, j'ai parlé à quelqu'un*. On notera que ceci peut se dire même en parlant d'une femme, le féminin *quelqu'une* s'employant généralement avec un complément; même en parlant à des femmes, on pourrait dire *quelqu'un veut-il que je le désigne?* mais ce ne serait pas galant, et il serait préférable de dire *quelqu'une de vous veut-elle...*

Quelques-uns peut aussi être employé seul comme sujet : *quelques-uns sont venus*, mais on ne dit pas *j'ai vu quelques-uns* sans y ajouter *en* ou un complément partitif. *Quelques-unes* lui-même ne peut être employé comme sujet, sans complément partitif, qu'autant qu'il renvoie à un nom exprimé antérieurement : *j'ai vu ces dames, quelques-unes viendront*, parce que *d'entre elles* est inutile, et que *en* est impossible, à moins d'inversion : *il en viendra quelques-unes*.

Quoiqu'on emploie de préférence *un*, avec un complément partitif, on peut aussi employer *quelqu'un* de même. Au pluriel, c'était nécessaire : *quelques-uns*

ou *quelques-unes d'entre vous* ; au singulier, il donne à l'expression un air plus indéfini que *un* : *si quelqu'un de ces hommes, si quelqu'une d'entre vous* a quelque chose de plus vague que *si un, si une*, et c'est à peu près comme si l'on disait *si par hasard*. Cette construction partitive s'emploie même avec un adjectif ou un participe : *il faut ici quelqu'un de juste, j'en ai quelques-uns d'excellents, quelques-unes de toutes préparées*.

Familièrement, *quelqu'un* ayant été énoncé une première fois, on y renvoie avec le pronom démonstratif, *ce quelqu'un*. On dit aussi familièrement *c'est quelqu'un*, pour dire un homme qui n'est pas le premier venu, qui a une valeur personnelle.

Quelque est adjectif : *quelque jour*, un jour indéterminé, *quelques jours*, un petit nombre de jours ; *j'ai eu quelque peine à le faire, je lui ai donné quelques bonnes raisons*, et, avec ellipse, *j'en ai vingt et quelques*. On dit aussi *quelque peu* pour *un peu* (1).

Quelque étant indéterminé, il y a une certaine contradiction à le faire précéder du démonstratif *ces* ou de l'article *les* : *j'ai passé ces quelques jours, les quelques jours que j'ai passés ici, je vous écris ces quelques mots* ; cela est admis pourtant dans la langue familière, avec un sens plus affirmatif ou plus positif que *le peu de* ou *ce peu de*, et cette différence de sens suffit à justifier l'expression.

On dit, dans un sens indéterminé, *quelque sottise qu'il fasse, quelques raisons ou quelques bonnes raisons que vous ayez ou qui aient été données* : dans cette tournure, le relatif qui suit est toujours sujet ou complément direct, car au lieu de dire *quelques bonnes raisons dont on se soit servi*, on dit correctement *de quelques bonnes raisons qu'on se soit servi*,

1. Signalons l'expression classique *quelque sot*, sous-entendu *je ferais, mais moi non*.

et de même *quelque part qu'on soit*, pour en *quelque endroit qu'on soit* (1).

Quelque se prend encore parfois pour adverbe au sens d'*environ* : *j'ai quelque soixante ans*.

A *quelque* se rattache *quelconque*, qui est toujours adjectif, et se met toujours après le nom : *une personne* ou *un objet quelconque*. Au contraire *quiconque*, tout en étant indéterminé, comme *quelconque*, est en même temps un pronom relatif sujet presque uniquement masculin, et signifie *celui, quel qu'il soit, qui* ; il est vrai qu'on le prend parfois comme complément indirect indéfini non relatif, au sens de *qui que ce soit* : *je ne le dirai à quiconque*, mais cela est rare, et jamais on ne le prend comme relatif complément : *quiconque vous aime* ne peut pas devenir *quiconque vous aimez* et il faut se contenter de *qui que ce soit que vous aimiez* (2).

Quelques et *quelques-uns* indiquent une pluralité indéterminée, mais un nombre assez petit. Si on veut indiquer un petit nombre sans y mettre la même restriction, on se sert de l'adjectif *plusieurs*, qui s'emploie quelquefois seul comme sujet par ellipse : *plusieurs ont pensé que...* (3). Un nombre plus élevé est marqué par *plus d'un*, qui peut aussi s'employer seul avec ellipse : *plus d'un a pensé que...* Enfin un

1. Cf. *c'est à vous que*, pour *c'est vous à qui*. Mais cette syntaxe de *quelque* appartient surtout à la langue écrite. Il en est de même des tournures analogues où *quelque* est considéré comme adverbe. Déjà dans les exemples qu'on vient de voir, il se rapprochait de la nature de l'adverbe : *quelques bonnes raisons que vous ayez* équivaut à *si bonnes que soient les raisons que vous avez*. Il devient tout à fait adverbe toutes les fois qu'on a affaire à un attribut, et alors il équivaut exactement à *si* : *quelque bonnes que soient vos raisons, quelque braves soldats qu'ils soient, ou qu'ils paraissent, ou que je les croie*, et de même *quelque bravement qu'il se conduisent*. Tout cela s'écrit plus ou moins et se dit fort peu : dans la langue parlée, on se contente de *si*, qui est bien suffisant, et qu'il faut se garder de remplacer par *aussi*.

2. On reparlera de *quiconque* à l'article de *qui* relatif sujet.

3. La langue littéraire l'emploie même comme complément : *il faut servir plusieurs si on veut se servir de plusieurs*, dit Racine.

nombre assez élevé, mais toujours indéterminé, peut encore se marquer au moyen du vieil adjectif *maint* (1).

Aucun est étymologiquement synonyme de *quelqu'un* et en a gardé le sens positif dans l'archaïsme assez rare d'*aucuns*, uniquement employé comme pronom, et qui veut dire *quelques personnes*. Hors ce cas, *aucun* semble toujours négatif ; mais cela tient à ce qu'il est toujours accompagné d'une négation, exprimée ou sous-entendue, ou employé dans une proposition qui implique une idée de négation ou qui est subordonnée à une négation : *je n'en connais aucun, sans aucun doute, il a beaucoup mieux réussi qu'aucun de ses concurrents* (n'a réussi), *je ne pense pas qu'aucun d'eux soit venu*, etc. (2).

Aucun est presque toujours accompagné d'un nom ou d'un complément partitif : *aucun mal, aucun de nous, je n'en connais aucun, je n'en ai vu aucun de beau* (3). Pris comme sujet, *aucun* a été longtemps pronom comme *quelqu'un* ; mais dans cette fonction il est régulièrement remplacé par *personne* (4), quelquefois par *nul* : *Personne ou nul n'est content de son sort, que personne (ou que nul) ne sorte* (5).

De plus, et par la force des choses, *aucun* n'est plus employé qu'au singulier dans la langue parlée.

1. Ce vieux mot s'employait dans le même sens au singulier et au pluriel ; abandonné au XVII^e siècle, sauf en poésie, il a repris faveur depuis, au moins dans la langue écrite ; on le répète même volontiers : *après maintes et maintes recherches*. La langue courante l'emploie surtout dans *maintes fois*, qui équivaut presque à *bien des fois*.

2. Voir plus loin, à l'article de la *négation*.

3. Et même *je n'ai vu dans ce musée aucun tableau remarquable ou de remarquable, il n'y a encore aucun mur de blanchi, je n'y ai vu aucun homme sérieux ou de sérieux* : voir aux adjectifs numériques, *aucun* ayant ici la même syntaxe que *pas un*.

4. Sur ce mot, voir plus haut, page 21.

5. *Nul* indéfini tend à disparaître de l'usage ordinaire. Comme pronom, il se conserve encore un peu dans les formules générales, comme *nul n'est content de son sort*, mais *que nul ne sorte* appartient plutôt à la langue écrite. Comme adjectif, la langue écrite le conserve aussi, mais dans la langue parlée il a cédé la place à *aucun*,

Même avec un nom qui n'a pas de singulier, on aime mieux ne pas employer *aucun*, au moins au féminin : si on dit très bien *je n'ai fait aucuns frais*, c'est parce que l'orthographe seule y est intéressée (1).

Chacun est un pronom composé de *un* et de l'adjectif *chaque*. Tous les deux sont distributifs et toujours du singulier : *chaque âge a ses plaisirs*, *chacun de nous*, *chacune de vous le fera* (2) ; *chacun de ces objets me coûte fort cher* ; elliptiquement, à *chacun selon ses œuvres*, *chacun pour soi*, et même *chacun son goût*. On dit aussi *chacun en parle* ou *chacun sait que*, où *chacun* a à peu près le même sens que *tout le monde*.

Quand *chaque* et le nom qui le suit font fonction de complément circonstanciel marquant la succession, on les fait précéder généralement de la préposition *à* : *à chaque instant*, *à chaque heure du jour*, *à chaque faute qu'il fera* ; mais on dit uniquement *chaque jour* et aussi *chaque fois*, sans *à*. On pourrait dire aussi *chaque soir* ou *chaque matin*, mais on préfère *tous les soirs* et *tous les matins*.

En principe, *chaque* ne saurait s'employer sans être suivi immédiatement d'un nom : *j'ai deux raisons dont chacune est suffisante*, et non *chaque*. On dit donc correctement *ces livres m'ont coûté chacun cinq francs* : *cinq francs chaque*, d'origine populaire, s'est implanté

sauf tout au plus dans quelques expressions comme *nul autre*, *je n'ai nulle envie* ou *nul besoin de*, qui sans doute disparaîtront aussi. Il y a pourtant une expression qui ne disparaîtra pas facilement, parce qu'elle n'a pas d'équivalent usuel, c'est *nulle part*. *En point d'endroit* est fort mal dit. En revanche *nul* est très usité comme adjectif qualificatif, au sens de sans valeur : *ce mariage est nul*, *des élèves nuls*, etc.

1. La langue écrite n'a pas renoncé complètement à l'usage d'*aucun* au pluriel, mais il est rarement utile, et rien n'empêche même d'écrire *je n'ai fait aucun frais*, c'est-à-dire logiquement *aucun des frais* que j'aurais pu faire. Le pluriel de *nul* est aussi purement littéraire.

2. Il est barbare d'accorder le verbe avec le complément de *chacun*.

dans la langue commerciale, et est incontestablement fort usité, puisqu'on l'entend même à l'Académie, en séance publique ; pourtant on l'évite généralement quand on surveille un peu son langage. Au moins faudrait-il réserver cet emploi au prix des objets marchands, et ne pas dire par exemple *les joueurs paieront deux francs chaque*, quand il est si facile de dire *chacun deux francs* ou *chaque joueur paiera deux francs* (1). En revanche, *chaque*, étant distributif, ne peut pas être précédé de *par* : on peut dire *le prix est de deux francs pour chaque personne*, et plus simplement *par personne*, mais non *par chaque personne*.

On évitera plus soigneusement encore de faire suivre *chaque* d'un nombre pluriel : *chaque deux jours*, *chaque cent francs* ou *chaque cinq minutes* est purement barbare, et on dit en français *tous les deux jours* ou *toutes les cinq minutes* en parlant du temps, *de deux en deux*, *de trois en trois*, *un sur deux*, en parlant d'autres objets.

Chacun et *chaque*, n'ayant pas de pluriel, se construisent régulièrement, comme on vient de le voir, avec l'adjectif possessif de l'unité : *chacun son goût*, *chaque âge a ses plaisirs*.

Toutefois, quand *chacun* vient après le verbe, sous forme d'apposition à un sujet pluriel, c'est toujours le possessif de la pluralité qui accompagne le complément direct pour la première et la seconde personne : *nous avons apporté chacun notre part*, *vous serez récompensé chacun selon vos mérites*, *nous monterons chacun notre cheval* (2). Il est donc naturel de dire aussi *ils ont apporté chacun leur part*,

1. Même pour les objets marchands, on peut dire *cinq francs la pièce* ou même *cinq francs pièce*, autre ellipse commerciale.

2. L'expression est assez curieuse, car *notre cheval* semblerait devoir signifier le cheval que nous possédons en commun ; mais comme *nos chevaux* signifierait que chacun en a plusieurs, *notre cheval* signifie que chacun en a un.

comme si *chacun* était entre parenthèses, et c'est ce qu'on fait presque toujours, avec un complément direct. On le fait moins régulièrement avec un complément indirect, qui se détache davantage du sujet : *ils sont montés chacun sur leur cheval ou sur son cheval* ; et si la partie de la phrase qui précède *chacun* se suffit à elle-même, on emploie presque toujours le possessif de l'unité : *les riches doivent tous contribuer à l'entretien des malheureux, chacun selon sa fortune* (1).

Cette syntaxe de *leur* après *chacun* s'emploie aussi quand *chacun* sert d'apposition non au sujet, mais au complément direct ; toutefois, elle n'est régulière qu'avec les deux premières personnes : *ils vous ont mis chacun à votre place*, et on dit mieux *mettez ces livres chacun à sa place*.

La question de nombre se pose aussi avec *chaque*, mais d'une autre manière, et quand *chaque* est répété. C'est alors le verbe qui est en question, et non l'adjectif possessif. Quand il y a un adjectif possessif, on met généralement le singulier : *chaque garçon et chaque fille aura son prix* ; mais on peut dire, sans adjectif, *chaque garçon et chaque fille auront un prix*.

L'archaïsme *un chacun, tout un chacun*, n'a pas entièrement disparu de la langue familière. On dit aussi familièrement *chacun avec sa chacune, chacun emmène sa chacune*.

De l'adjectif autre; autrui.

Autre est un adjectif déterminatif, qui s'emploie d'autant plus aisément comme pronom que le pro-

1. On dit même, avec le pronom personnel, *ils soutenaient chacun l'opinion qui leur paraissait la meilleure, ils s'en tenaient chacun à l'opinion qui leur ou qui lui paraissait la meilleure, ils doivent tous profiter de vos observations, chacun en ce qui le concerne*.

nom autrui a presque disparu de l'usage courant : *vous me prenez pour un autre, d'autres vous diront..., ne t'occupe pas des autres, quel autre le ferait ?*

La syntaxe d'autrui a d'ailleurs toujours été fort limitée. Employé uniquement pour les personnes, il ne pouvait de plus, à l'origine, être que complément indirect, et c'est comme tel, avec les prépositions à et de, que l'usage le connaît encore un peu, dans une vieille formule comme *le bien d'autrui* ou quelques proverbes. Partout ailleurs, on dit aujourd'hui *les autres*, et on dit même *le bien des autres* (1).

Toutefois autre est surtout adjectif : *les autres hommes, une autre raison, d'autres accidents* (2).

Quand autre, précédé d'un adjectif numéral ou indéfini ou de l'article partitif, est complément direct ou attribut sans être suivi immédiatement d'un nom, on le construit toujours avec en partitif, qui représente ce nom : *j'en ai vu un autre ou trois autres, quelques autres, j'en connais d'autres, je n'en connais pas d'autres ou d'autre, vous en êtes un autre*. On fait

1. La langue écrite construit encore autrui très régulièrement avec une préposition quelconque : *pour autrui, en autrui, chez autrui*, etc. ; elle le prend aussi quelquefois comme complément direct ; elle l'a même pris parfois comme sujet, ce qui est beaucoup moins correct ; cependant il serait assez naturel de dire par exemple *il faut se conformer à l'opinion d'autrui, quand autrui a raison*, le second autrui étant en quelque sorte amené et justifié par le premier.

On peut même, autrui étant singulier, y renvoyer avec le pronom personnel singulier ou l'adjectif possessif de l'unité : *quand on se règle sur autrui, il ne faut pas lui emprunter ses défauts*, aussi bien que *en emprunter les défauts* ; mais ces façons de parler, ou plutôt d'écrire, sont peu usitées, l'emploi d'autrui étant de plus en plus restreint.

2. Le pluriel de un autre est en effet d'autres et non des autres et l'on sait que, même au singulier, un autre peut devenir d'autr, dans une phrase négative : *je ne connais pas d'autre raison* ; on disait même autrefois *connaissez-vous ou si je connaissais d'autre raison*, assimilation aux propositions négatives qui ne se pratique plus guère ; mais jamais on n'a pu dire correctement *je connais d'autre raison* ; il faut ici le pluriel pour justifier l'article partitif réduit à de ; voir plus haut, page 38.

de même quand il est sujet véritable avec inversion : *il y en a d'autres, il en est venu un autre ou trois autres, il n'en est pas venu d'autres ou d'autre, et de même il en fut autrement.* De même encore si *autre* est suivi de *que* : *j'en ai vu d'autres que lui.* De là les gallicismes où *autre* renvoie à un mot sous-entendu : *j'en ai vu bien d'autres* (des choses plus extraordinaires), *il en sait bien d'autres* (il a bien d'autres malices), *il n'en fait jamais d'autres* (il fait toujours des sottises pareilles), *en voici bien d'une autre* (voici quelque chose de plus étonnant).

Quand *autre* ainsi employé est complément indirect, *en* ne peut pas s'exprimer : *j'ai parlé à quelques autres, je me suis occupé d'un autre.*

Si dans ce cas *autre* est suivi de *que*, on répète ordinairement la préposition devant le second terme, par ellipse du verbe : *j'aime mieux que vous l'appreniez d'un autre que de moi*, comme on dit *j'aime mieux que vous l'appreniez de moi que de lui* ; *j'aime mieux avoir affaire à d'autres qu'à vous* (que d'avoir affaire à vous). Mais si l'ellipse du verbe n'est pas possible, on ne peut plus correctement exprimer la préposition : *adressez-vous à d'autres que moi, allez avec d'autres que moi, dites-le à d'autres que moi, je ne ferais pas cela pour un autre que vous.* On voit que la non-répétition de la préposition a souvent pour effet de souligner particulièrement le sens du mot *autre*, parce qu'ainsi on insiste sur l'idée de différence : *un autre que vous*, c'est une personne qui ne serait pas ce que vous êtes.

Si *autre* est suivi d'un nom, la question ne se pose pas : *je n'ai pas besoin d'une autre récompense que celle-là* ; mais on dit nécessairement *je n'ai pas besoin d'une autre récompense* ou *je n'ai pas besoin d'autre chose que de vous voir*, comme on dirait *il ne me faut pas autre chose que de vous voir*, de étant réclamé par l'infinitif. Aussi dit-on correctement *j'ai autre chose à faire que de vous écouter* et non *qu'à vous écouter.*

L'autre jour signifie *il y a quelques jours*. Comme dit *l'autre* (quelquefois *cet autre*) s'emploie familièrement quand on ne veut pas et plus souvent quand on ne peut pas désigner avec plus de précision la personne qu'on cite, ou quand on cite un proverbe, comme Petitjean, dans *les Plaideurs* :

On apprend à hurler, dit *l'autre*, avec les loups (1).

La présence de l'article devant *autres* n'empêche jamais l'adjectif numéral de s'intercaler entre les deux : *les autres, six autres, les six autres* et non *les autres six*.

Comme on dit *l'autre* et *un autre*, on dit de même *quelque autre* ou *aucun autre*, et aussi *quelques autres* ou *plusieurs autres* (2).

On dit également *je n'ai vu personne autre*, sans *de*, et encore, par analogie, *j'avais du pain et rien autre*, à côté de *je n'ai rien fait d'autre*, où les deux mots sont séparés.

On dit indifféremment *sans aucun autre* et *sans autre* devant un nom, et parfois même *sans autre* équivaut à *sans aucun* : *nous sommes arrivés sans autre accident*.

Enfin *autre* n'est encore précédé d'aucun article dans diverses locutions, telles que *de temps à autre*, *parler de choses et d'autres*, *aller de côté et d'autre*, *autre part* ou *d'autre part* ; cela se fait particulièrement en cas d'opposition par répétition : *autre temps, autres mœurs* (3).

On dit aussi familièrement *nous autres, vous autres*,

1. C'est ainsi que, dans la langue écrite, comme dit le poète est un procédé commode pour ne pas citer un nom qu'on ne se rappelle plus. — *A d'autres*, allez dire cela à de plus crédules que moi est une vieille expression classique qui n'a pas disparu non plus.

2. On dit parfois *quelqu'un d'autre*, seulement au singulier, mais *quelque autre* vaut généralement mieux, comme *quelque chose d'autre* est remplacé avantageusement par *quelque autre chose*, à moins que *autre* signifie *différent*.

3. La langue écrite dit encore *d'autres temps, d'autres soins*.

soit isolément, soit avec un nom, *vous autres femmes*, pour souligner une opposition ; mais *eux autres* est d'une très mauvaise langue.

Dans beaucoup de cas, *autre* n'est plus qu'un simple adjectif qualificatif, destiné à marquer la différence : *il est devenu tout autre (qu'il n'était), vous voyez les choses d'une autre manière que moi*. Dans cette acception, *autre que* ou *un autre que* amènent facilement un verbe :

On se voit d'un *autre* œil qu'on ne voit son prochain ;

On a vu à l'article du comparatif que *autre* signifiait quelquefois supérieur : *c'est un autre homme que vous*.

L'*autre* ou *un autre* s'opposent facilement à *un* : *il pleure d'un œil et il rit de l'autre ; vous en avez un et moi un autre*. Mais on oppose ou on rapproche particulièrement *l'autre* et *l'un*, *les autres* et *les uns*, où s'est conservé le pluriel primitif de *un*.

C'est d'abord dans les comparaisons formelles entre deux personnes ou deux objets ou entre deux groupes désignés précédemment, *l'un* ou *les uns* renvoyant au premier nommé, *l'autre* ou *les autres* au second. On emploie aussi ces mots dans un sens général, sans renvoyer à aucun nom, surtout au pluriel, *hommes* étant sous-entendu : *les uns croient que... les autres (ou d'autres) pensent au contraire que...*

Il y a ensuite les expressions *l'un* et *l'autre*, *l'un* ou *l'autre*, ni *l'un* ni *l'autre*, qui se mettent aussi au féminin ou au pluriel, et qui s'emploient généralement sans être suivies d'un nom ; mais au singulier, dans la langue parlée, ces expressions cèdent très souvent la place à d'autres où figure le mot *deux*.

Comme sujet d'abord, *l'un* et *l'autre* s'emploient peu dans l'usage courant, à moins qu'il ne soit neutre : *l'un et l'autre se disent* ou *les deux se disent* (sans *tous*) ; ou bien on le rejette à la fin, en le rem-

plaçant par *ils* devant le verbe : *ils sont venus l'un et l'autre* ; mais on dit plus souvent *tous les deux sont venus*, et plus souvent encore *ils sont venus tous les deux* (1). *L'un ou l'autre viendra* est également de la langue écrite ; on dirait plutôt *ils viendront l'un ou l'autre*, mais on dit presque toujours *l'un des deux viendra*, ou *il y en a un des deux qui viendra*. *Ni l'un ni l'autre* se maintient beaucoup mieux, quoiqu'on puisse dire *aucun des deux* (2).

Comme attributs ou compléments, réels ou apparents, les trois expressions se maintiennent sans difficulté. Toutefois *l'un et l'autre* se remplace, ici encore, plus fréquemment par *tous les deux* ; *je les ai vus* ou *il me les faut l'un et l'autre* ou *tous les deux* (3). Quant à *l'un ou l'autre*, il se remplace aussi couramment par *l'un des deux*, mais il a un sens un peu plus fort, en ce qu'il marque une indifférence plus complète, si bien qu'il peut même parfois renforcer *l'un des deux* : *donnez-moi l'un des deux, l'un ou l'autre à votre choix* (4).

D'autre part, quand *ni l'un ni l'autre* est complètement indirect, la préposition, qui se met après *ni*, se répète nécessairement : *je n'ai parlé ni à l'un ni à l'autre*. Elle se répète presque nécessairement aussi avec *l'un ou l'autre* : *vous êtes injuste envers l'un ou envers l'autre*. Avec *l'un et l'autre*, il est plus correct de répéter les prépositions *à* et *de* : *j'ai parlé* ou *je leur ai parlé à l'un et à l'autre, j'ai parlé de l'un et de l'autre* ; mais on dit plus brièvement *malgré l'un et*

1. Pour *tous les deux, les deux* et *tous deux*, voir aux adjectifs numéraux.

2. Pour l'accord du verbe avec ces expressions, voir au chapitre du Verbe.

3. Pour l'addition de *les*, voir plus loin, à l'article du pronom personnel complément.

4. Il va sans dire que ces expressions, prises comme attributs, ne peuvent représenter qu'un attribut : à la question *faut-il l'aimer ou le détester ?* on peut répondre *ni l'un ni l'autre*, mais non *il ne sera ni l'un ni l'autre*.

l'autre, envers l'un et l'autre, etc., et même pour *l'un et l'autre* ou dans *l'un et l'autre*, malgré l'opposition des mots, *l'un et l'autre* étant traité comme équivalent de *les deux* (1).

La langue écrite fait encore suivre parfois ces expressions d'un nom singulier : *l'une et l'autre* ou *l'une ou l'autre* armée ; dans l'usage courant on prend plutôt le nom comme complément : *ni l'une ni l'autre des armées* ; mais le plus souvent *l'un et l'autre* cède encore la place à *deux* : *les* ou *ces deux raisonnements sont faux*, ou *ces raisonnements sont faux tous les deux*. On dit, suivant les cas, *l'un ou l'autre de ces raisonnements*, ou *l'un de ces deux raisonnements est faux*, et plus souvent *de ces deux raisonnements, il y en a un de faux*. Enfin, *ni l'un ni l'autre* se rejette plutôt à la fin : *ces raisonnements ne sont justes ni l'un ni l'autre*.

Il y a encore l'expression *réciproque l'un l'autre*, qui se met également au féminin ou au pluriel, et où *l'un* renvoie au sujet, *l'autre* au complément, dans la conjugaison pronominale : *ils s'aiment* ou *aimez-vous les uns les autres*, c'est-à-dire les uns ou que les uns aiment les autres et *réciproquement* (2). De même *ils se sont dit l'un à l'autre* ou *les uns aux autres toute sorte d'injures*, *nous nous nuisons les uns aux autres* ; mais ici, dans l'usage courant, on préfère employer *mutuellement*, surtout pour le pluriel (3).

1. Si *un* et *autre* renvoient à des noms de genres différents, il n'y a pas de difficulté : *un* est censé renvoyer au masculin, et *autre* au féminin.

2. Aussi dit-on dans le même sens *ils se dénigrent mutuellement*, à condition de ne pas ajouter *les uns les autres*, qui ferait un pléonasme ridicule. Il y a même des cas où *les uns les autres* seul fait déjà pléonasme, comme dans *ces maisons se touchent les unes les autres* : *se touchent* dit tout.

3. On notera que *l'un et l'autre*, *ni l'un ni l'autre* ne deviennent jamais *réciproques* avec la conjugaison pronominale : *nous nous tourmentons l'un et l'autre*, *ils ne se tourmentent ni l'un ni l'autre*.

L'un l'autre s'emploie également fort bien en dehors de la conjugaison pronominale, par l'intercalation d'une préposition autre que *à*, qui fait de l'autre un complément indirect : *ces femmes sont jalouses l'une de l'autre, ils travaillent les uns pour les autres* (1).

Ils y courent en foule, et jaloux *l'un de l'autre*...

Cela est certainement moins lourd, mais c'est affaire aux poètes. En parlant de trois, on peut être embarrassé, car *les uns les autres* implique au moins quatre : le mieux est de tourner sa phrase autrement : *ces trois femmes se jalousaient mutuellement*.

On notera que dans cette syntaxe, les prépositions composées se divisent le plus souvent pour ne laisser qu'une préposition simple entre *l'un et l'autre*, notamment *loin de, au-devant de, en face ou vis-à-vis de, à l'envi de* : *ils demeurent loin l'un de l'autre, ils sont allés au-devant les uns des autres*.

Cet emploi du pronom réciproque avec une préposition a paru si commode qu'on l'a utilisé non seulement avec des verbes ou des adjectifs attributs, mais même avec de simples noms, ce qui ne comporte point de sujet : *la haine des hommes les uns pour les autres* ou *les uns contre les autres*, au lieu de *qu'ont les hommes, les rapports des sexes l'un avec l'autre*. C'est une syntaxe un peu hardie, dont malheureusement l'abus est facile et n'a pas manqué de se produire : à *la première vue l'un de l'autre* est un peu risqué. Et d'autre part, si l'on dit fort bien *ils ne peuvent rien les uns sur les autres*, est-il admissible qu'on dise *ils ne peuvent rien sur la liberté les uns des*

ont un sens simplement réfléchi, et ne se confondent jamais avec *nous nous tourmentons l'un l'autre, ils ne se tourmentent pas l'un l'autre*. De même *ils se nuisent* ou *ils ne se nuisent pas l'un à l'autre* ne sauraient devenir *ils se nuisent l'un et l'autre* ou *ni l'un ni l'autre ne se nuisent*. Voir encore à l'article du pronom réfléchi.

1. La langue écrite emploie quelquefois *l'un l'autre* au singulier en parlant d'une pluralité, même de personnes ; ainsi Racine :

Tous ses projets semblaient *l'un l'autre* se détruire.

autres, ou même ils s'excitent au mépris les uns des autres ? Est-ce encore du français ?

En revanche on dit mieux, avec un comparatif, surtout au pluriel, pour marquer une sorte de rivalité, *ils sont tous plus sots les uns que les autres* (1).

Enfin on dit aussi familièrement *l'un dans l'autre* pour marquer qu'il y a compensation : *ces objets me reviennent à trois francs les uns dans les autres.*

De l'adjectif tout.

Comme les démonstratifs *même* et *tel*, *tout* a deux sens bien différents, que d'autres langues expriment aussi avec des mots différents, et on ne saurait se rendre un compte exact des phénomènes variés qui se produisent avec *tout* si on ne distingue pas expressément et constamment les deux sens, auxquels se rattachent les divers emplois du mot.

Tout est d'abord un adjectif qualificatif, qui signifie entier (*totus* en latin), mais qui diffère des autres en deux points : d'abord il ne s'emploie en principe qu'au singulier, parce qu'au pluriel le sens n'est pas le même ; ensuite, comme épithète, il se place non seulement devant le nom, mais encore devant l'article, défini ou indéfini, et devant l'adjectif démonstratif ou possessif : *toute la terre, tout le monde, toute cette ville, toute ma vie, toute une armée y périt, marcher tout le jour et toute la nuit* (2).

L'article s'omet d'ailleurs encore dans une foule de locutions comme *aller à toute vitesse, à toute bride, agir en toute liberté, en toute conscience, en toute justice, avec toute raison, en tout bien tout honneur, vou-*

1. Mais on ne saurait dire correctement *il y en a de meilleurs les uns que les autres, les uns étant de trop.*

2. Toutefois, si on peut dire *toute celle*, on ne dit pas *tout celui* : *si je n'avais pas le temps d'aller le voir, j'avais tout à fait ou mieux largement celui d'écrire et non tout celui d'écrire.*